



ASSEMBLEE GENERALE

– RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2022 –

Présentation du bilan moral et financier 2022
et du budget prévisionnel 2023

A l'attention des Présidents des Associations Agréées de Pêche et de Protection
du Milieu Aquatique du Territoire de Belfort



96^{ème}
ASSEMBLEE GENERALE
Samedi 1^{er} Avril 2023
15h00

**Fédération du Territoire de Belfort de pêche
et de la protection du milieu aquatique**

3A, rue d'Alsace - Cidex 337 - 90150 Foussemagne

Tél : 03 84 23 39 49

Courriel : contact@fede-peche90.fr - Site : <http://territoiredebelfort.federationpeche.fr>

Monsieur le Président : Serge PHILEMON (philemon.serge@neuf.fr / 06 61 42 90 05)

Monsieur le Vice-Président : Jean-Marie LECHENNE (jm.lechenne@fede-peche90.fr / 06 84 64 90 80)

Monsieur le Vice-Président : Jacky DUVIN (jacky.duvin@gmail.com / 06 17 10 23 16)

Monsieur le Trésorier : Daniel PASTORI (pastori.daniel@free.fr / 06 37 23 00 62)

Monsieur le Secrétaire : Nicolas JARDOT (nicolas.jardot@orange.fr / 06 86 37 92 12)

Messieurs les membres du Conseil d'Administration :

Monsieur Olivier CHRÉTIEN (olivier.chretien@gmail.com / 06 09 20 30 51)

Monsieur Cyril DARGELASSE (cyril.dargelasse@laposte.net / 06 60 58 65 51)

Monsieur Yves DESCHAMP (deschampyves@laposte.net / 06 75 91 41 20)

Monsieur Philippe DUPRÉ (duprephilippe@sfr.fr / 07 70 12 55 81)

Monsieur Pascal GUITTARD (brigitte.guittard@gmail.com / 7 82 62 32 83)

Monsieur Pascal JARDOT (pascal.jardot@gmail.com / 07 70 67 81 75)

Monsieur Thierry LUTTRINGER (luttringer.thierry@bbox.fr / 06 62 06 05 31)

Monsieur Emmanuel MAUVILLY (lemanuanjou@orange.fr / 06 44 16 38 67)

Monsieur Yves NOVIER (aappmayvesnovier@gmail.com / 06 44 96 25 80)

Monsieur Fabien TIROLE (aappmalabourbeuse@gmail.com / 06 33 38 59 05)

Ainsi que le personnel :

Le Responsable Technique :

Monsieur Marc HANNOTIN (marc.hannotin@fede-peche90.fr / 06 59 37 10 86)

Le Responsable Développement :

Monsieur Marc VAUTHIER (marc.vauthier@fede-peche90.fr / 06 68 83 71 17)

Le Responsable Surveillance :

Monsieur Alain GEOFFROY (alain.geoffroy@fede-peche90.fr / 06 61 64 19 08)

La Responsable Administrative :

Madame Céline DESVIGNES (celine.desvignes@fede-peche90.fr / 03 84 23 39 49)

Vous souhaitent une bonne lecture.

Permanences : Le Lundi et le Jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Le Mardi et le Vendredi de 13h00 à 17h00

SOMMAIRE

1. Bilan moral du Président	3
1.1 Activités du Président	5
2. Bilan Financier	
2.1 Compte de résultat 2022 et Budget prévisionnel 2023 : Dépenses.....	8
2.2 Compte de résultat 2022 et Budget prévisionnel 2023 : Recettes	11
2.3 Rapport de la commission de contrôle des comptes	13
2.4 Nomination commission de contrôle 2023	14
2.5 Approbation des comptes 2022	14
3. Evolution des effectifs de pêcheurs en 2022	15
4. Rapport d'activités du service technique	20
4.1 Atelier Pêche Nature Fédéral 2022	49
4.2 Partenariat VMC Pêche.....	53
4.3 Actions de police.....	56
4.4 Le Grand Cormoran	57
4.5 Vidange exceptionnelle du Malsaucy	58
4.6 Entretien des cours d'eau	60
5. Alevinages lots fédéraux 2022	60
6. Communication	
6.1 Pêche Infos 90.....	61
6.2 Site internet	61
6.3 Réseaux Sociaux.....	61
7. Rapport d'activités du conseil d'administration	
7.1 Conseils d'administration	62
7.2 Réunion des Présidents	81
8. Rapport d'activités des AAPPMA	83
8.1 Bilan des empoisonnements.....	84
8.2 Coordonnées des AAPPMA départementales	85
9. Interventions des Personnalités	87
10. Remerciements de nos bénévoles	87

1. BILAN MORAL DU PRESIDENT

Madame et Messieurs les présidents d'AAPPMA du Territoire de Belfort,

Bienvenue à notre 96^{ème} Assemblée Générale.

Pour ne pas déroger à un système que nous avons mis en place ces dernières années, nous poursuivons l'externalisation de nos AG au sein des AAPPMA. Après être allés de Delle à Giromagny, nous voici donc aujourd'hui réunis à Montreux-Château. Je tiens à remercier tout particulièrement Eric Ménétré et son équipe pour leur accueil.

Si l'on devait résumer l'année 2022, nous pouvons affirmer que les bénévoles du Conseil d'Administration fédéral se sont dépensés sans compter. Entre les travaux d'entretien de nos rivières, l'organisation du salon Festivitas, les multiples pêches de sauvetage, la fête de la pêche lors du centenaire du département, la vidange du Malsaucy, ... et bien le moins que l'on puisse dire c'est qu'il n'y a pas eu de temps mort. Si tout cela a pu se faire, c'est grâce à la mobilisation sans faille de nos bénévoles.

Après un été 2021 plutôt arrosé, nous avons connu en 2022 l'une des plus terribles sécheresses. Mais nous pouvons être fiers car les pêcheurs ont su prendre leur responsabilité en fermant la pêche bien avant la déclaration préfectorale du département en « crise sécheresse » et partout où la continuité des rivières n'était plus assurée. Si le nord Territoire a été le plus impacté, nous avons eu plus de chance sur le Sud en bénéficiant d'orages côté Jura suisse qui ont permis de maintenir un niveau d'eau suffisant. Vous aurez également noté la poursuite des travaux de renaturation de l'Allaine entre le pont de la Poste et la rue des Bretiloux. Alors vous dire que tout a été parfait, je n'irais bien évidemment pas jusque-là. Les aléas liés à l'affaissement de la promenade Aurélie Lopez, puis la mise en place de gros blocs de roche pour pallier à ce risque, n'offrent pas une vision idyllique d'une rivière renaturée. De même, la pose de cages à gabions pour contrecarrer le courant n'incite pas à jubiler. Entre ce qui était prévu et ce qui a été réalisé, il y a un monde. Cependant, ne soyons pas grincheux. Les années à venir nous indiqueront si cette opération a été une réussite ou pas. Nous pourrions également citer la réalisation de la passe à poissons au cœur de Valdoie. Une fois terminés, il semble difficile d'imaginer que cette opération facilitera la libre circulation des poissons. Le suivi piscicole qui sera réalisé dans ces secteurs nous permettra de juger de l'efficacité de ces travaux. Le retour des poissons et surtout leur acclimatation vaudront tous les commentaires que nous pourrions faire.

2022 aura donc été l'année du retour tant espéré à la vie d'avant. Les ventes de cartes ont progressé significativement malgré la fermeture anticipée de nos rivières. Les seules baisses ont concerné principalement les cartes découvertes et journalières.

Je me dois de souligner les excellents rapports que nous entretenons tant avec les services administratifs qu'avec les élus de notre département. Nous avons pourtant eu à traiter de sujets très complexes. Tout le monde a en tête le dossier du Malsaucy concernant le virus KHV. Nous avons finalement pu mettre en place ensemble et après moult réunions, la moins mauvaise solution. A ce titre, je souhaite leur présenter ma plus profonde gratitude. Comment ne pas évoquer également le soutien de toutes les Communautés de Communes et du Conseil Départemental du Territoire de Belfort ? Tous nous ont suivis pour participer au financement d'un broyeur. Aucun temps perdu ! Il a été utilisé dès le premier jour de son acquisition et depuis, cela n'arrête pas. Que de temps gagné ! Non seulement, les zones de travail restent propres après intervention mais les copeaux trouvent preneur pour un recyclage soit en éléments de chauffage soit en paillage dont la vertu en économie d'eau n'est plus à prouver. Plusieurs AAPPMA en ont déjà profité et certaines communes n'hésitent plus à faire appel à nous même si parfois cela n'a aucun rapport avec des actions en relation avec nos rivières.

2022 aura également été l'aboutissement du partenariat avec VMC Pêche. Son président : Mr Cyrille Vieillard nous a apporté tout son support pour l'acquisition de notre nouveau véhicule d'animation et de la remorque attenante. Vous avez remarqué les sigles VMC – RAPALA bien mis en évidence et Marc ne passe pas inaperçu lorsqu'il se déplace. Quant à la fête du monde de la pêche à l'occasion du centenaire du département qui s'est déroulée à l'étang des Forges à Belfort, Mr Vieillard s'est impliqué de bout en bout depuis l'organisation, l'apport de moyens humains, matériels et financiers jusqu'au démontage des stands alors que pour ma part, j'avais dû quitter les lieux un peu avant pour des contraintes d'agenda national.

L'année dernière nous avons commencé également à nous rapprocher du monde de la chasse. Les contacts noués sont chaleureux et constructifs. Nous avons bien des choses en commun ne serait-ce que pour la préservation des milieux. Les actions de nettoyage de la nature sous le slogan « J'aime la nature propre » est renouvelée cette année au travers de 2 matinées d'intervention. Cette action prend de l'ampleur car 19 communes du département nous rejoignent ainsi que d'autres associations en lien avec la protection de la nature. Merci d'avance à tous ceux qui y prendront part.

Enfin, quelle fierté pour notre structure lorsque nous avons appris que Mr le Préfet allait remettre la médaille du mérite agricole à notre ingénieur Marc Hannotin. Cette distinction qu'il mérite amplement démontre tout l'intérêt et les compétences dont nous disposons pour accompagner, aider et parfois orienter des décisions techniques très complexes en relation avec les services préfectoraux.

Avant de démarrer, je vous demande de respecter une minute de silence en la mémoire de nos amis pêcheurs disparus depuis notre dernière AG. Trois figures majeures de notre réseau nous ont quitté récemment : Michel Naegelé / ancien président de la FD90, de Gérard Bongiovanni / ancien président de l'AAPPMA de Faverois et Louis Ducloux / ancien président de l'AAPPMA de Courtelevant.

... Merci à tous !

1.1 ACTIVITES DU PRESIDENT

Voici donc la synthèse des actions effectuées au cours de l'année écoulée.

- 08/01/22 : élections complémentaires du Conseil d'Administration avec l'entrée de 6 nouveaux membres
- 10/01/22 : réunion de travail avec l'ARP BFC concernant la préparation du dossier ORP
- 13/01/22 : seconde réunion de travail avec l'ARP BFC concernant la finalisation du dossier ORP
- 14/01/22 : réunion de travail avec équipe technique à la fédération
- 15/01/22 : premier Conseil d'Administration avec équipe reconstituée
- 21/01/22 : réunion de travail avec équipe technique à la fédération
- 01/02/22 : réunion préparation budget avec équipe fédérale
- 02/02/22 : réunion avec Mr Vieillard chez VMC pour projet fête de la pêche dans le cadre du centenaire du département
- 05/02/22 : participation à l'assemblée Générale de l'AAPPMA de Giromagny
- 18/02/22 : réunion de travail avec équipe technique à la fédération
- 24/02/22 : réunion de travail avec équipe technique à la fédération
- 27/02/22 : participation à l'assemblée Générale de l'AAPPMA de Réchésy
- 10/03/22 : réunion de travail avec équipe technique à la fédération
- 10/03/22 : vérification des comptes de la FD90
- 10/03/22 : Conseil d'Administration FD90 pour validation budget 2022
- 19/03/22 : élections du nouveau Conseil d'Administration de la FD90 sous l'égide de la DDT
- 19/03/22 : Conseil d'Administration FD90 pour élection du bureau, définir les représentations et les commissions
- 22/03/22 : début des entretiens individuels de l'équipe fédérale
- 24/03/22 : suite et fin des entretiens individuels de l'équipe fédérale
- 26/03/22 : participation à l'Assemblée Générale de l'AAPPMA de Lepuix
- 12/03/21 : réunion avec AAPPMA Giromagny concernant l'avenir de leur pisciculture
- 31/03/22 : Conseil d'Administration de l'UFB RMC
- 31/03/22 : réunion de travail avec équipe technique à la fédération
- 31/03/22 : Commission Communication
- 04/04/22 : réunion de travail « Ressource en eau » à la CCST de Delle
- 06/04/22 : réunion à Trévenans pour finaliser la convention du Pré des Rozières
- 08/04/22 : obsèques Charles Gianella à Grandvillars
- 09/04/22 : réunion des présidents FD de Franche-Comté à Ornans
- 15/04/22 : réunion de travail avec équipe technique fédération
- 20/04/22 : préparation animation "fête de l'eau" à Danjoutin
- 22/04/22 : Assemblée Générale ARPBFC à Appoigny dans l'Yonne
- 25/04/22 : réunion CTDp à la DDT pour location des baux des canaux
- 05/05/22 : échanges projet avec un potentiel candidat à la députation
- 05/05/22 : réunion de travail avec équipe technique à la fédération
- 05/05/22 : commission communication
- 07/05/22 : matinée de nettoyage de la nature avec la FD Chasse 90 sur plusieurs secteurs du département
- 12/05/22 : réunion de travail avec équipe technique à la fédération
- 12/05/22 : animation d'une soirée sur le thème de l'eau à Danjoutin

- 20/05/22 : restitution groupes de travail "gestion ressource en eau" avec la DREAL à Dijon
- 20/05/22 : récupération de la nouvelle remorque FD à Etalans (25)
- 20/05/22 : réunion des présidents et CA FD90 pour projet ARP 2023
- 24/05/22 : réunion bureau CLE SAGE Allan à Grandvillars
- 25/05/22 : Conseil d'Administration FD90 pour préparer l'Assemblée Générale Ordinaire à Giromagny
- 04/06/22 : Assemblée Générale de la FD90 à Giromagny
- 10/06/22 : visite de l'entreprise VMC à Morvillars et à Bourogne avec les présidents d'AAPPMA et notre Conseil d'Administration
- 17/06/22 : réunion de travail équipe technique fédérale
- 17/06/22 : commission communication
- 17/06/22 : réunion Conseil d'Administration pour préparation fête du centenaire du Territoire à l'étang des Forges
- 21/06/22 : rendez-vous avec mairie Sermamagny et notaire à Belfort pour dossier parcelle du Gauthier dont la vente ne se fera pas
- 22/06/22 : Conseil d'Administration ARP BFC pour élection du bureau et mise en place actions
- 25/06/22 : seconde action "nature propre" avec la FD Chasse 90 sur la Savoureuse entre Belfort et Andelnans
- 28/06/22 : réunion de travail équipe technique fédérale
- 29/06/22 : réunion travaux restauration Allaine à la CCST de Delle
- 05/07/22 : Pêche électrique de sauvetage dans la Savoureuse à Valdoie
- 07/07/22 : réunion de travail équipe technique fédérale
- 07/07/22 : Commission Finances à mi-année
- 08/07/22 : réunion bureau ARP BFC
- 08/07/22 : réunion de préparation fête de la pêche avec Conseil d'Administration et structures volontaires
- 10/07/22 : remise des récompenses concours national jeunes de pêche au coup au Canal à Brebotte
- 26/07/22 : initiation pêche de jeunes des FRANCAS sur Joncherey
- 27/07/22 : réunion de travail équipe technique fédérale
- 16/08/22 : réunion de travail pour préparation conditions pêche du Malsaucy suite présence virus KHV
- 19/08/22 : rencontre à la FD90 avec Mr Cardot / Bermont suite problèmes avec pêcheurs
- 19/08/22 : commission communication
- 19/08/22 : réunion des présidents d'AAPPMA, CA FD90 et représentants VMC dans nos locaux pour suite préparation fête de la pêche
- 30/08/22 : déjeuner de travail avec Mr le Préfet et Directeur DDT à la préfecture concernant la crise sécheresse
- 31/08/22 : réunion bureau ARP BFC
- 31/08/22 : réunion des présidents d'AAPPMA, CA FD90 et représentants VMC dans nos locaux pour suite préparation fête de la pêche
- 08/09/22 : réunion de travail équipe technique fédérale
- 09/09/22 : réunion de préparation salon Festivitas avec les 7 FD concernées
- 10/09/22 : assemblée générale de l'EHGO à Niort
- 15/09/22 : interview à France Bleu pour valorisation actions FD90 et présentation animations de la fête de la pêche

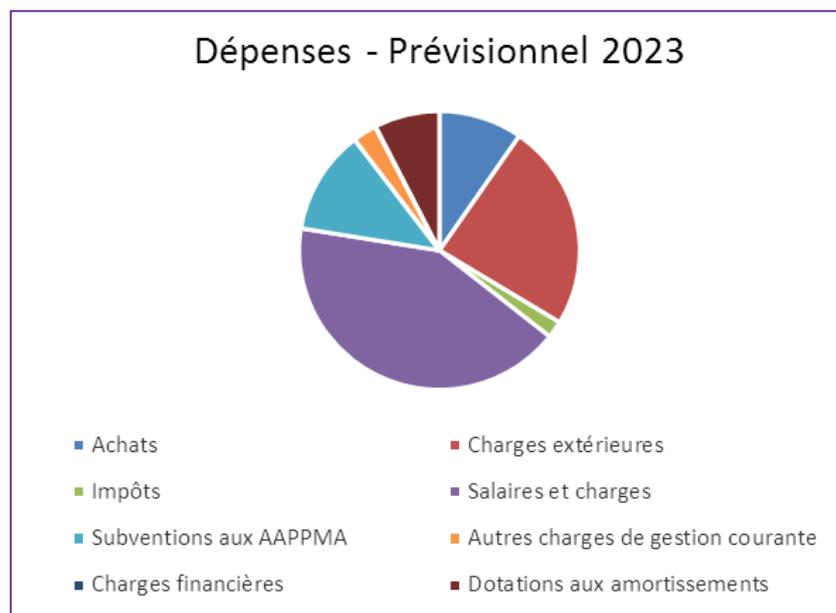
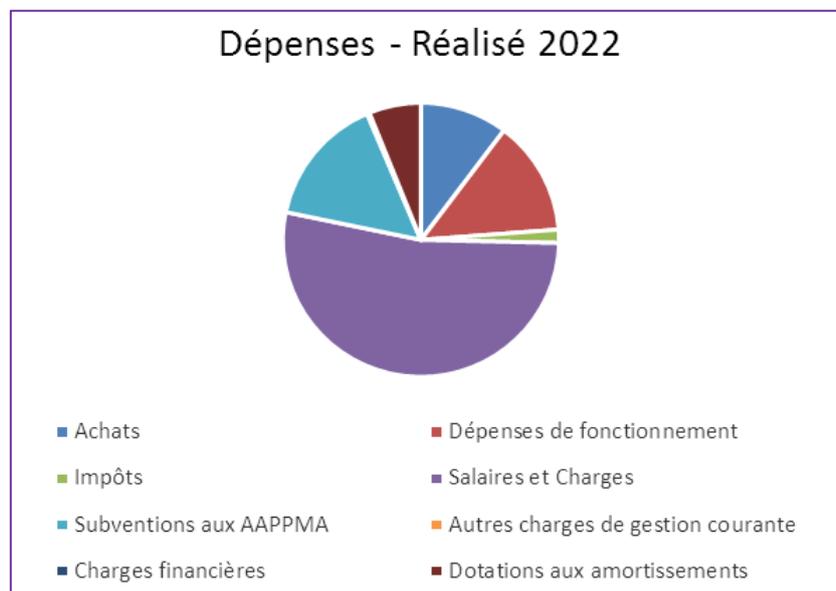
- 16/09/22 : installation du matériel pour la fête de la pêche
- 17/09/22 : Fête de la pêche à l'étang des Forges à Belfort dans le cadre du Centenaire du Territoire de Belfort avec 70 bénévoles et 32 stands
- 18/09/22 : Assemblée Générale de la FNPF à Paris
- 19/09/22 : Congrès National des Présidents fédéraux à Paris
- 22/09/22 : réunion de travail équipe technique fédérale
- 22/09/22 : réception sociétés PARITEL et CIGEC en prévision fin de contrat PROCOM
- 22/09/22 : Commission Communication
- 29/09/22 : réunion de travail équipe technique fédérale
- 29/09/22 : Conseil d'administration fédéral
- 01/10/22 : réunion avec AAPPMA Montreux-Château pour projet Suarcine côté FD68
- 04/10/22 : réunion de restitution et de remerciements à tous les bénévoles qui se sont impliqués dans la fête de la pêche à la FD90
- 05/10/22 : réunion bureau ARP BFC
- 11/10/22 : réunion de préparation salon Festivitas avec les 7 FD concernées
- 12/10/22 : réunion à la DDT avec DDCSPP et CD90 pour définir les critères liés à la vidange du Malsaucy
- 13/10/22 : Conseil d'administration extraordinaire lié à la vidange du Malsaucy
- 18/10/22 : Conseil d'Administration de l'UFB RMC
- 19/10/22 : réunion au CD90 pour gestion communication vis-à-vis de la vidange du Malsaucy suivie d'une réunion à la DDT pour finaliser cette opération
- 20/10/22 : Commission Communication
- 21/10/22 : Conseil d'Administration de l'ARP BFC à Dijon
- 27/10/22 : rendez-vous à la SODEB pour échanges sur l'éventuelle vente de notre étang du Queue de Chat
- 03/11/22 : pêche électrique à Chaux avec l'APPMA locale
- 03/11/22 : réunion de travail équipe technique fédérale
- Du 16 au 18/11/22 : vidange du Malsaucy avec 40 bénévoles sur 3 jours et sauvetage de près de 8 tonnes de poissons répartis selon demandes de nos AAPPMA
- 22/11/22 : réunion à la fédération de chasse en vue de la préparation de la prochaine opération « J'aime la nature propre »
- 24/11/22 : réunion de travail équipe technique fédérale
- 24/11/22 : Commission Communication
- 24/11/22 : Conseil d'administration fédéral
- 30/11 et 01/12/22 : Journées Techniques Nationales à Paris
- 06/12/22 : soirée des remerciements du CD90 aux participants des animations dans le cadre du centenaire du département à Belfort
- 09/12/22 : formation des élus du CA FD90 à l'utilisation du broyeur sur le site de la pisciculture de l'AAPPMA de Giromagny
- 15/12/22 : réunion préfectorale sur le risque de délestage électrique
- 15/12/22 : repas de Noël avec nos salariés
- 15/12/22 : réunion de travail équipe technique fédérale
- 19/12/22 : réunion bureau ARP BFC
- 20/12/22 : réunion à la DDT pour préparation modifications de l'ARP 2023
- 20/12/22 : réunion préparation budget 2023 pour FD90

2.1 COMPTE DE RESULTAT 2022 ET PREVISIONNEL 2023 : DEPENSES

DEPENSES D'EXPLOITATION	PREVISIONNEL 2022	REALISE AU 31/12/2022	PREVISIONNEL 2023
603000 Variation de stocks	-	-	-
606100 EDF, Eau	1 500,00	868,66	1 500,00
606200 Carburant, Lubrifiant outillage	7 000,00	6 047,09	7 000,00
606300 Fournitures Entret., Désinfectant, Petit équipt	1 200,00	863,43	1 200,00
606310 Achat équipement pêche	2 000,00	6 256,82	1 000,00
606320 Achat matériel pédagogique	1 000,00	-	3 500,00
606350 Fournitures diverses garderie	500,00	500,00	500,00
606400 Fournitures de Bureau	2 000,00	2 776,09	10 000,00
606500 Fournitures d'habillement diverses	2 500,00	4 967,23	1 900,00
606501 Vêtement travail	1 200,00	1 121,44	1 200,00
606601 Achat matériel piscicole	150,00	209,52	150,00
606602 Achat nourriture pour cheptel	-	-	-
606603 Achat analyse / pharmacie	20,00	-	100,00
606604 Achat poissons alevinages	12 000,00	10 440,68	12 720,00
606800 Achat Fuel	2 000,00	1 956,65	2 500,00
ACHATS	33 070,00	36 007,61	43 270,00
613000 Location autoportée	-	-	-
613200 Location immobilière diverse	390,00	390,00	260,00
613500 Location bouteilles Air Liquide	185,00	184,80	150,00
613510 Location matériel informatique	5 200,00	4 826,32	3 700,00
615200 Ent. Rép. Bâtiments	530,00	74,35	600,00
615300 Ent. Rép. Etangs	250,00	192,40	250,00
615500 Ent. Rép. Mat.de Transport	1 000,00	1 188,71	1 000,00
615600 Ent. Rép. Matériel, Mobilier, Outillage	2 700,00	675,22	1 730,00
616100 Assurance Transport	2 000,00	2 196,67	2 700,00
616200 Assurance Multirisques	1 340,99	1 340,99	1 400,00
616300 Assurance RC Associations	395,61	395,61	415,00
617000 Plans de Gestions piscicoles	50 000,00	-	-
618100 Documentation générale	440,00	264,00	1 500,00
621000 Personnel extérieur à l'entreprise	2 000,00	4 300,00	2 000,00
622000 Honoraires	5 200,00	3 091,20	69 000,00
622700 Frais d'actes et de contentieux	-	-	-
623000 Pub / Achat dépliants pêche	760,00	752,40	810,00
623100 Annonces et insertions	1 800,00	1 762,32	2 000,00
623300 Foires et expositions	-	1 292,16	1 500,00
623400 Cadeaux, médailles, coupes	300,00	580,00	1 350,00
623600 Journaux, catalogues, imprimés	220,00	56,88	200,00

625000 Déplacements : Congrès Réunion	3 200,00	3 494,07	2 500,00
625100 Frais déplacements élus / bénévoles	3 500,00	4 661,29	3 500,00
625200 Frais déplacements indemnités	1 440,00	1 602,00	1 700,00
625400 Indem. Comp. Président / Trésorier	-	-	-
625700 Réceptions	4 000,00	8 777,00	4 000,00
626000 Frais de télécommunication	2 800,00	3 014,66	3 000,00
626100 Frais Postaux	300,00	179,13	300,00
627000 Frais Bancaires	340,00	491,10	500,00
CHARGES EXTERIEURES	90 291,60	45 783,28	106 065,00
628200 Cotisations	2 000,00	1 635,90	1 850,00
COTISATIONS PAYEES	2 000,00	1 635,90	1 850,00
633300 Formation professionnelle	3 600,00	712,33	4 000,00
635000 Autre impôts & versements assimilés	1 470,00	1 473,29	1 400,00
635100 Impôts locaux	3 400,00	3 363,00	3 500,00
635400 Droit d'enregistrement	-	-	-
IMPOTS	8 470,00	5 548,62	8 900,00
641100 Rémunération du Personnel	129 600,00	129 530,82	134 000,00
641200 Provision Congés Payés	500,00	- 788,65	500,00
641300 Primes et Gratifications	230,00	5 000,00	-
641400 Indemnités avantages divers	-	89,29	-
645200 Cotisations Mutuelle/Mutex Prévoyance	5 900,00	5 644,17	5 900,00
645300 Cotisations Retraite/CCPMA Prévoyance	800,00	803,21	810,00
645500 Cotisations à la MSA/Agrica	46 000,00	44 872,12	46 600,00
645800 Ch. Sociale / CP	500,00	- 229,99	500,00
648000 Gratification stagiaire	400,00	400,00	-
CHARGES SOCIALES	183 930,00	185 320,97	188 310,00
651100 Nom de domaine	550,00	542,15	550,00
657000 Subv diverses	150,00	150,00	9 350,00
657200 Soutien exceptionnel	2 500,00	-	2 500,00
657300 Subv. fédérale pr AAPPMA	53 200,00	53 839,90	54 400,00
658000 Ch div de gestion courante	-	3,67	-
CHARGES DE GESTION	56 400,00	54 535,72	66 800,00
661100 Intérêts des emprunts et dettes	360,00	357,69	310,00
CHARGES FINANCIERES	360,00	357,69	310,00
675000 Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	-	-	33 176,00
CHARGES FINANCIERES	-	-	33 176,00

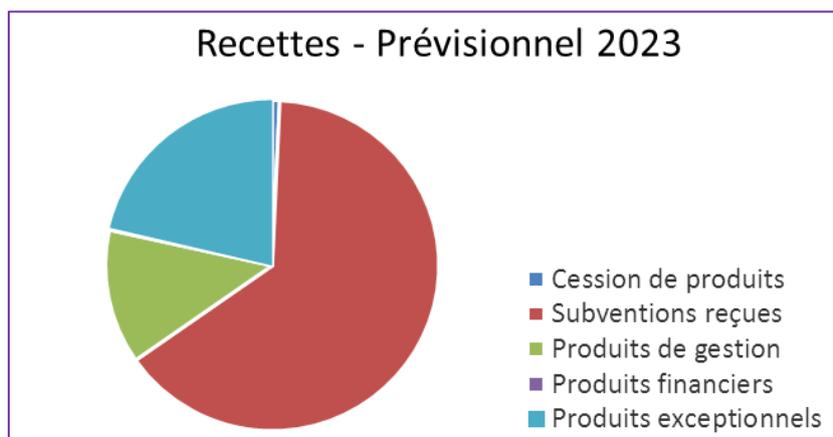
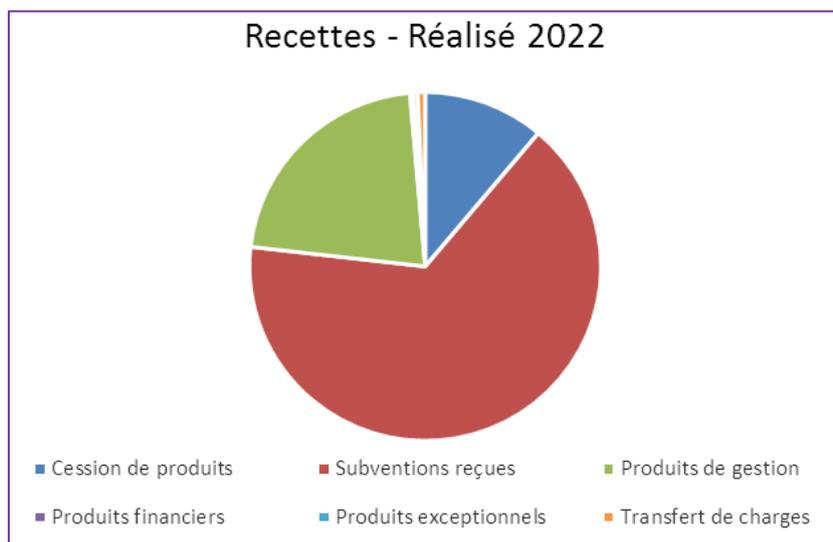
6811231 Amort des constructions	5 905,00	5 902,80	5 902,84
6811235 Amort des agencs de construction	3 100,00	3 078,26	3 078,26
681125 Amort du mat piscicole et technique	5 200,00	2 532,06	13 900,00
6811210 Amort du matériel animations	580,00	535,14	374,04
6811282 Amort du matériel de transport	8 400,00	8 784,59	10 041,06
681281 Amort des agencs divers	500,00	500,03	500,02
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	23 685,00	21 332,88	33 796,22
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	398 206,60	350 522,67	482 477,22
RESULTAT : BENEFICE	35 923,40	76 170,16	127 032,78
TOTAL GENERAL	434 130,00	426 692,83	609 510,00
864000 Personnel bénévole	- 18 000,00	- 19 836,00	- 18 000,00
CHG CONTRIB VOLONTAIRE EN NATURE	- 18 000,00	- 19 836,00	- 18 000,00



2.4 COMPTE DE RESULTAT 2022 ET PREVISIONNEL 2023 : RECETTES

PRODUITS D'EXPLOITATION	PREVISIONNEL 2022	REALISE au 31/12/2022	PREVISIONNEL 2023
706000 Prestation de service	500,00	20 396,00	760,00
706100 Pêche électrique	32 500,00	25 177,02	1 900,00
708000 Prod activités annexes	-	-	-
708300 Locations diverses	1 250,00	1 250,00	1 250,00
708800 Rétrocessions AAPPMA	650,00	673,98	500,00
VENTE DE PRODUITS	34 900,00	47 497,00	4 410,00
741800 Subvention diverse : FDVA / Agefiph	2 650,00	2 665,71	-
741810 Subvention EHGO	20 900,00	20 940,22	19 900,00
741820 Subvention ERDF	1 000,00	1 000,00	1 000,00
741821 Subvention Crédit Mutuel	800,00	800,00	-
741830 Subvention FNPF Actions	38 200,00	26 500,05	62 700,00
741831 Subvention FNPF Kit emploi	125 000,00	128 325,00	135 500,00
741840 Subvention Collectivités Territoriales	1 500,00	23 170,00	1 500,00
741850 Subvention ARP BFC	5 000,00	-	5 000,00
741860 Subvention Agence de l'Eau	119 900,00	76 794,00	168 000,00
SUBVENTIONS RECUES	314 950,00	280 194,98	393 600,00
754000 Collectes, dons manuels	2 280,00	6 436,80	-
756100 Prod Cotisations Fédérales	55 000,00	58 627,80	55 000,00
756200 Prod Cartes Interfédérales	24 000,00	26 386,10	25 000,00
758000 Prod divers de gestion courante	-	526,12	
758100 Prod des PV Pollution	-	-	
758200 Prod Publicité / dépliant pêche	-	-	
758300 Prod Gestion AAPPMA	1 000,00	1 058,80	250,00
PRODUITS DE GESTION	82 280,00	93 035,62	80 250,00
764000 Intérêts Comptes bancaires	-	375,62	350,00
768000 Autre Produit Financier	300,00	915,58	900,00
PRODUITS FINANCIERS	300,00	1 291,20	1 250,00

770000 Prod exceptionnels	1 700,00	1 700,00	-
775000 Prod cessions d'éléments d'actif	-	-	130 000,00
775200 Prod cessions immob corporel	-	-	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 700,00	1 700,00	130 000,00
791000 Transfert chg d'exploitation	-	2 974,03	-
TRANSFERT DE CHARGES	-	2 974,03	-
TOTAL PRODUITS D'EXPLOIT.	434 130,00	426 692,83	609 510,00
RESULTAT : PERTE	-	-	-
TOTAL GENERAL	434 130,00	426 692,83	609 510,00
871000 Prestation en nature	- 18 000,00	- 19 836,00	- 18 000,00
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	- 18 000,00	- 19 836,00	- 18 000,00



2.3 RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES COMPTES

Messieurs Christian MUDRY et Gabriel MARTZOLFF de la Commission de Contrôle des comptes pour l'année 2022 ont contrôlé les comptes par sondage, au Siège Social de la Fédération de Pêche le 21 Février 2022 en présence de Messieurs Serge PHILEMON et Daniel PASTORI, respectivement Président et Trésorier de la Fédération.

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à la vérification des pièces de recettes et dépenses et leurs correspondances dans les écritures comptables.

Les soldes de trésorerie du Crédit Mutuel ont également été contrôlés, et se sont avérés exacts.

De ce fait, l'étude de la comptabilité n'apporte aucune observation particulière.

SITUATION DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2022

COMPTES DEPOTS

Crédit Mutuel Livret Bleu	72 491,60 €
Crédit Mutuel Tonic OBNL	130 000,00 €
Crédit Mutuel Tonic OBNL	80 040,00 €
Crédit Mutuel Compte titres	50 335,00 €

COMPTES COURANTS

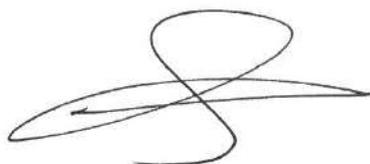
Crédit Mutuel Compte Courant 1	56 544,77 €
Crédit Mutuel Compte Courant 2	4,40 €
Crédit Mutuel Compte CB	801,58 €

CAISSE

Caisse	176,70 €
--------	----------

TOTAL 390 394,05 €

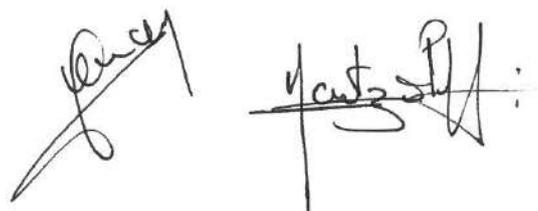
Le Président



Le Trésorier



La Commission de Contrôle



2.4 NOMINATION DE LA COMMISSION DE CONTROLE 2023

Les vérificateurs aux comptes pour l'année 2023 seront nommés lors de cette Assemblée Générale.

2.5 APPROBATION DES COMPTES 2022

A. La Comptabilité au 31 décembre 2022

Disponibilités	+	390 394,05 €
TITRES CÔTÉS		
Valeurs mobilières de placement	+	50 335,00 €
<i>DETTES EN COURS</i>		
Emprunt Etang Gauthier	-	25 412,18 €
Dettes fiscales et sociales	-	41 473,82 €
Autres dettes	-	21 733,26 €
<i>CREANCES EN COURS</i>		
Créances clients	+	9 535,37 €
Charges constatées d'avance	+	29,90 €
Autres créances	+	7 481,30 €

B. Les Investissements effectués en 2022

- Achat d'un DACIA DUSTER en remplacement du trafic	25 764,00 €
- Achat d'une remorque pour le matériel d'animation	6 106,38 €
- Achat d'un broyeur	25 814,40 €

C. Les Investissements prévus pour 2023

- Simulateur de pêche	3 000,00 €
-----------------------	------------

D. Résolution relative au Budget 2022

Le bilan du 31 décembre 2022 présente un résultat net comptable de + 76 170,16 Euros.

Conformément aux instructions de la Fédération Nationale pour la Pêche en France, le Président de la Fédération propose que ce déficit soit incorporé aux fonds associatifs, soit au compte 102800 pour la reprise du bilan d'entrée 2023

D'après l'article 37 des nouveaux statuts des fédérations départementales, l'extrait annuel de la comptabilité afférent à l'exercice 2022 sera transmis à l'administration après validation par cette assemblée générale.

Le compte financier de l'exercice 2022, le prévisionnel 2023 et les investissements prévus par le Conseil d'Administration sont soumis à l'approbation de l'Assemblée.

Il en est de même de l'affectation du Bénéfice 2022.

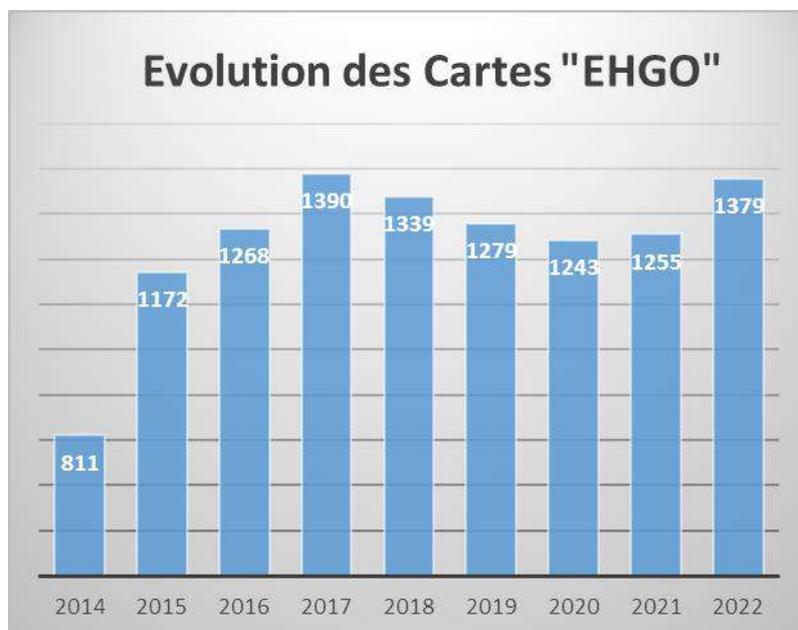
3. EVOLUTION DES EFFECTIFS DE PECHEURS EN 2022

Association	Carte interfé Personne majeure EHGO	Carte Personne majeure	Carte Découverte Femme	Carte mineure	Carte Personne majeure "Offre d'automne"	Total
ANJOUTEY	24	15	8	11	0	58
BELFORT - BAVILLIERS	558	223	49	139	24	993
BESSONCOURT	37	24	5	6	0	72
BOUROGNE	107	38	8	16	0	169
CHEVREMONT	24	17	3	6	0	50
COURTELEVANT	19	15	2	0	0	36
FLORIMONT		49	5	7	0	61
FOUSSEMAGNE	47	15	5	18	1	86
GIROMAGNY		139	4	20	0	163
JONCHEREY-DELLE-LEBETAIN	141	79	6	33	2	261
LEPUIX		28	2	3	0	33
MONTREUX-CHATEAU	245	117	24	47	5	438
MORVILLARS	64	31	7	9	1	112
RECHESY	27	17	5	4	0	53
TREVENANS	86	42	6	13	4	151
Total	1379	849	139	332	37	2736

Répartition des membres actifs dans les AAPPMA en 2022

Association	Carte interfé Personne majeure EHGO	Carte Personne majeure	Carte Découverte Femme	Carte mineure	Carte Découverte -12 ans	Carte Personne majeure "Offre d'automne"	Carte Hebdo	Carte Journalièr e	Total		EHGO sans cartes
ANJOUTEY	24	15	8	11	15	0	0	5	78		1
BELFORT - BAVILLIERS	558	223	49	139	203	24	37	431	1664		3
BESSONCOURT	37	24	5	6	16	0	1	11	100		1
BOUROGNE	107	38	8	16	9	0	1	48	227		2
CHEVREMONT	24	17	3	6	5	0	0	7	62		0
COURTELEVANT	19	15	2	0	4	0	0	0	40		0
FLORIMONT		49	5	7	9	0	0	1	71		
FOUSSEMAGNE	47	15	5	18	13	1	1	11	111		0
GIROMAGNY		139	4	20	21	0	0	1	185		
JONCHEREY-DELLE-LEBETAIN	141	79	6	33	35	2	1	40	337		0
LEPUIX		28	2	3	5	0	0	0	38		
MONTREUX-CHATEAU	245	117	24	47	52	5	0	37	527		1
MORVILLARS	64	31	7	9	19	1	1	22	154		1
RECHESY	27	17	5	4	9	0	1	7	70		0
TREVENANS	86	42	6	13	24	4	1	59	235		1
Total	1379	849	139	332	439	37	44	680	3899		10

Bilan des répartitions des ventes des différentes cartes au sein des AAPPMA en 2022



Association	membres actifs				
	2018	2019	2020	2021	2022
ANJOUTEY	42	38	49	65	58
BELFORT - BAVILLIERS	960	947	909	927	993
BESSONCOURT	76	80	75	90	72
BOUROGNE	267	183	164	138	169
CHEVREMONT	92	57	70	52	50
COURTELEVANT	36	32	40	43	36
ETUEFFONT	38	31	41		
FAVEROIS	21	14	17	21	
FLORIMONT	32	36	37	36	61
FOUSSEMAGNE	89	99	114	80	86
GIROMAGNY	123	98	101	163	163
GRANDVILLARS					
JONCHEREY-DELLE-LEBETAIN	254	258	273	286	261
LEPUIX	23	33	24	32	33
MONTREUX-CHATEAU	386	403	378	391	438
MORVILLARS	125	133	133	90	112
RECHESY	57	56	64	67	53
TREVENANS	144	125	143	120	151
Total	2765	2623	2632	2601	2736

Evolution des membres actifs sur 5 ans

Produits	2018	2019	2020	2021	2022	écart 2020/2021
Carte interfé EHGO	1339	1279	1243	1255	1379	124
Carte Personne majeure	899	854	918	875	849	-26
Offre d'automne		5	41	33	37	4
Carte Découverte Femme	136	130	122	129	139	10
Carte mineure	314	297	308	309	332	23
Carte Découverte -12 ans	506	498	530	443	439	-4
Carte Hebdo	52	37	37	44	44	0
Carte Journalière	742	759	789	631	680	49
Cartes sans CPMA	112	58	0	0	0	0
EHGO sans cartes (vignettes)	19	16	23	13	10	-3
timbres urne						0
total	4119	3933	4011	3732	3909	177

Evolution des ventes des différents produits nationaux
sur les 3 dernières années

4. RAPPORT D'ACTIVITES DU SERVICE TECHNIQUE

L'année 2022 n'aura pas été une exception météorologique comme 2021, bien que cette dernière fût toute relative. En effet, si l'année 2021 s'est caractérisée par des précipitations supérieures aux normales de l'hiver à l'été permettant de minimiser les assecs sur ces périodes, l'automne était à l'inverse significativement déficitaire. Ce déficit (de 40 à 50% par rapport aux normales de saison), accompagné d'autres tout au long de l'année 2022, a conduit à faire de celle-ci une année de tous les records de sécheresse sur le Département.

Rapport à la normale des précipitations mensuelles de Septembre 2021 à Décembre 2022 (extrait des bulletins climatologiques mensuels régionaux de Météo-France).

sept-21	oct-21	nov-21	déc-21	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22
50%	60%	60%	100%	60%	120%	30%	140%
mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22
30%	130%	40%	60%	120%	105%	105%	85%

Ces valeurs ne rendent toutefois pas compte de l'extrême sensibilité de nos milieux. En effet, ces derniers sont caractérisés pour l'essentiel d'entre eux par un socle géologique peu propice aux nappes d'ampleurs. Notre alimentation en eau potable trouve ainsi principalement sa source dans les nappes d'accompagnement de nos cours d'eau ou directement dans les cours d'eau des départements voisins (Doubs à Mathay). Ces nappes d'accompagnement disposent de réserves limitées qui certes se rechargent moindrement depuis quelques années de l'automne au printemps, mais pour lesquels le rythme des précipitations "utiles" compte davantage que le cumul brut de celles-ci. Ceci fait écho au sempiternel adage que nos sols sont impropres à stocker l'eau et que depuis deux décennies l'eau est excédentaire en hiver et déficitaire en été. Or, ce rythme de précipitations se voit modifier également avec des périodes sans pluies de plus en plus longues, à savoir, en saison estivale, avec des orages se faisant attendre.

Au-delà d'une nature des sols souvent sableuse au Nord à même d'induire une évacuation plus rapide de l'eau vers les cours d'eau ;

L'usage de notre Territoire et son aménagement sont deux vecteurs aggravant fortement la situation.

Ces derniers sont l'héritage d'années bien plus pluvieuses où l'eau devait être évacuée le plus rapidement possible, en lien avec les risques d'inondations ou l'agriculture (fossés et drainages), ou disponible à profusion pour maintenir bien des usages (Plans d'eau) aujourd'hui inadaptés.

Conscient de l'ensemble de ces phénomènes, notre service technique, au-delà de répondre à l'urgence via les pêches de sauvetage en été, tente de sensibiliser l'ensemble des acteurs du département sur ces problématiques ;

Ceci pour agir à la source du problème, où tu du moins sur les usages pour lesquels un espoir d'adaptation est permis.

C'est ainsi que nos techniciens se sont concentrés sur la vulgarisation/valorisation des données disponibles dans les très nombreuses bases de données ;

Pour faire comprendre aux gestionnaires les enjeux au-delà de la simple alimentation en eau potable à courts termes ;

Pour ne pas agir sans cesse sur les conséquences mais sur les causes et s'adapter aux sécheresses de demain annoncées bien plus problématiques.

Ceci ne pourra se faire uniquement via la recherche de nouvelles ressources en profondeur comme dans les nappes captives Sundgauviennes dont les niveaux baissent depuis quarante ans.

Au contraire, cela nécessitera une protection des rares milieux encore fonctionnels, une adaptation profonde de nos pratiques d'urbanisme et agricoles et une refonte de l'aménagement et de la gestion de nos cours d'eau sur-incisés et de nos zones humides supprimées ou drainées ;

D'autant plus si l'on tient à tenir les objectifs de bon état des eaux superficielles et souterraines fixés par la politique de l'eau (SDAGE).

Pour ce faire, nous avons réalisé de 2020 à 2021 des présentations en commissions du SAGE Allan et en préfecture, répétées et/ou adaptées en 2022, donnant une image bien plus pessimiste de l'état de l'hydrologie des cours d'eau et nappes de notre Territoire que celles remontées à Paris par les indicateurs "officiels".

C'est ainsi que le réseau "ONDE" (Observatoire National Des Etiages) de l'OFB traduisait en 2019 que notre département faisait partie des trois seuls territoires qui n'avaient pas observés d'assec en 2019...

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
*Énergie
Eau
Forêt*

D A  ENVIRONNEMENT

 **T A**

L A B

Eau et milieux aquatiques
 Les chiffres clés
 Édition 2020

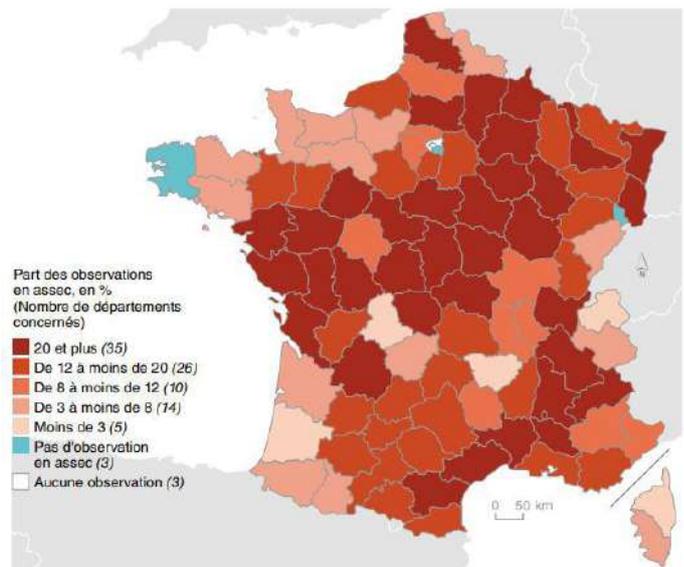
DECEMBRE 2020




Étiages estivaux

90 départements ont fait face à des cours d'eau en situation d'assèchement de fin mai à fin septembre 2019.

RÉPARTITION DES DÉPARTEMENTS SELON LA PART DES OBSERVATIONS EN ASSEC DE FIN MAI À FIN SEPTEMBRE 2019 (SUIVI USUEL)
 En %



Notes : le suivi usuel correspond à toute campagne effectuée entre mai et septembre, le 25 du mois à +/- 2 jours ; assec = assèchement temporaire d'un cours d'eau, d'un tronçon de cours d'eau ou d'un plan d'eau (source : JO du 16 janvier 2015).

Source : OFB, Onde. Traitements : OFB, 2020

En conséquence, nous nous sommes concentrés dans un premier temps sur l'analyse de l'évolution des débits sur les cinq stations de suivis de l'hydrologie présentent sur le département et disposant de chroniques anciennes et comparatives.

Nous avons ressorti de ces chroniques des indicateurs pertinents à même de traduire de l'aggravation très importantes de la situation de la sécheresse sur nos cours d'eau d'années en années, à savoir :

- Les Débits mensuels minimaux qui traduisent un impact relativement prolongé sur les milieux aquatiques et les sols avec des conséquences potentielles sur les activités.

- Les Débits minimums instantanés qui n'ont pas d'impact notable sur les usages, si épisodique, mais de forts impacts sur la faune aquatique.
- Le QMNA5 (Nombre de jours par an en deçà) qui traduit un impact sur les entreprises effectuant des rejets soumis aux normes environnementales.
- Le DMB (Débit Minimum Biologique) (Nombre de jours par an en deçà) qui traduit l'impact sur la faune aquatique avec en deçà des interruptions des phases de leur cycle de vie, mais valeur qui correspond aussi au seuil d'interruption des prélèvements dans les cours d'eau si la valeur est connue.
- 1/10 module (module = débit moyen interannuel) (Nombre de jours par an en deçà) qui devrait traduire de l'impact sur les prélèvements du fait que cette valeur constitue le seuil d'interruption des prélèvements dans les cours d'eau si le DMB est inconnu.
- 1/40 du module (Nombre de jours par an en deçà) qui pourrait traduire de l'impact futurs sur les prélèvements – Valeur qui correspond au seuil d'interruption des prélèvements dans les cours d'eau considérés atypiques (pas dans le Territoire à ce jour).

Ces données furent alors simplifiées et présentées de manière que ces éléments soient assimilables pour tout un chacun comme le traduit les deux exemples pages suivantes.

Ces Documents figures au sein des présentations de notre Fédération **"RETEX du 30-11-2022"** - **"Commission Morphologie du SAGE Allan - impacts de la dégradation de la morphologie des milieux aquatiques"** - **"Commission Ressource en eau - causes et conséquences du déficit"** - **"COMITE Sécheresse du 07/07/21 - présentation de la Fédération"** ou au sein d'une version simplifiée recto-verso reprenant ces grands principes, plus facilement diffusable mais moins visuelle **"La Sécheresse dans le Territoire - Causes et Conséquences"**.

Ces documents sont régulièrement mis à jour et disponibles sur demande à la Fédération.



CLIMAT – METEOROLOGIE :

1. Avant 2010 : 2 années sur 10 sèches / Depuis 2010 : 8 années sur 10.
2. Fréquence de répartition des pluies bien plus prépondérantes que la quantité totale de précipitations annuelles : Fréquences des orages estivaux = point clef pour éviter les sécheresses prolongées et trop marquées.
3. Hivers moins froids : Manteau neigeux moins épais => soutien aux nappes et aux cours d'eau plus faible à la fonte du printemps.
4. Températures estivales marquées.

URBANISATION – IMPERMEABILISATION DES SOLS :

1. Artificialisation des sols : 12% de la superficie du Territoire contre 6% pour la moyenne nationale (9% pour la France métropolitaine) et 6,5% pour la Franche-Comté.
2. Manque d'ambition sur les projets urbains pour l'infiltration localisée et manque d'ambition sur les mesures compensatoires aux projets d'imperméabilisations.
3. Evacuation rapide des eaux de pluies chargées en polluants vers les cours d'eau.
4. Imperméabilisation des zones les plus propices à l'infiltration (Belfort).

Débits mensuels minimums par années		Bilan de l'année	
année	Q (m3/s)		
1975	0.381	HUMIDE	
1976	0.090	MOYENNE	
1977	0.506	TRES HUMIDE	
1978	0.026	TRES SECHE	
1979	0.155	MOYENNE	
1980	0.505	TRES HUMIDE	
1981	0.250	HUMIDE	
1982	0.311	HUMIDE	
1983	0.073	SECHE	
1984	0.155	MOYENNE	
1985	0.053	SECHE	
1986	0.202	MOYENNE	
1987	0.460	TRES HUMIDE	
1988	0.242	HUMIDE	
1989	0.139	MOYENNE	
1990	0.172	MOYENNE	
1991	0.276	HUMIDE	
1992	0.157	MOYENNE	
1993	0.275	HUMIDE	
1994	0.185	MOYENNE	
1995	0.163	MOYENNE	
1996	0.158	MOYENNE	
1997	0.196	MOYENNE	
1998	0.189	MOYENNE	
1999	0.305	HUMIDE	
2000	0.395	HUMIDE	
2001	0.205	MOYENNE	
2002	0.108	MOYENNE	
2003	0.032	TRES SECHE	
2004	0.107	MOYENNE	
2005	0.061	SECHE	
2006	0.064	SECHE	
2007	0.214	HUMIDE	
2008	0.148	MOYENNE	
2009	0.085	MOYENNE	
2010	0.078	SECHE	
2011	0.065	SECHE	
2012	0.145	MOYENNE	
2013	0.080	SECHE	
2014	0.180	MOYENNE	
2015	0.049	SECHE	
2016	0.036	SECHE	
2017	0.095	MOYENNE	
2018	0.032	TRES SECHE	
2019	0.050	SECHE	
2020	0.034	TRES SECHE	
2021	0.087	MOYENNE	
2022	0.016	TRES SECHE	

SAVOUREUSE A GIROMAGNY

1975 – 2022

Années sèches ou humides sur la base du débit mensuel et instantané les plus bas chaque année

2021 : 1 mois avec débit moyen (87L/s) et instantanée faible en septembre

2022 = record avec le débit mensuel (août) le plus bas mesuré : 16L/s.

En valeur instantanée, deuxième valeur la plus basse mesurée avec 11L/s le 11/08/2022 après le 04/08/1986 (7L/s).

A relativiser au regard d'une année complète

Débits minimums instantanés par années		Bilan	
année	Q (m3/s)		
1975			
1976	0.111	MOYENNE	
1977	0.214	TRES HUMIDE	
1978			
1979			
1980			
1981	0.073	MOYENNE	
1982	0.134	HUMIDE	
1983	0.022	TRES SECHE	
1984	0.134	HUMIDE	
1985	0.036	SECHE	
1986	0.007	TRES SECHE	
1987	0.209	TRES HUMIDE	
1988	0.15	HUMIDE	
1989	0.08	MOYENNE	
1990	0.066	MOYENNE	
1991	0.066	MOYENNE	
1992	0.076	MOYENNE	
1993	0.174	HUMIDE	
1994	0.127	HUMIDE	
1995	0.115	MOYENNE	
1996	0.056	SECHE	
1997	0.076	MOYENNE	
1998	0.065	SECHE	
1999	0.082	MOYENNE	
2000	0.086	MOYENNE	
2001	0.052	MOYENNE	
2002	0.044	SECHE	
2003	0.021	TRES SECHE	
2004	0.021	TRES SECHE	
2005	0.027	TRES SECHE	
2006	0.029	TRES SECHE	
2007	0.082	MOYENNE	
2008	0.064	SECHE	
2009	0.041	SECHE	
2010	0.048	SECHE	
2011	0.035	TRES SECHE	
2012	0.052	SECHE	
2013	0.037	SECHE	
2014	0.064	SECHE	
2015	0.026	TRES SECHE	
2016	0.023	TRES SECHE	
2017	0.035	TRES SECHE	
2018	0.024	TRES SECHE	
2019	0.019	TRES SECHE	
2020	0.019	TRES SECHE	
2021	0.058	SECHE	
2022	0.011	TRES SECHE	

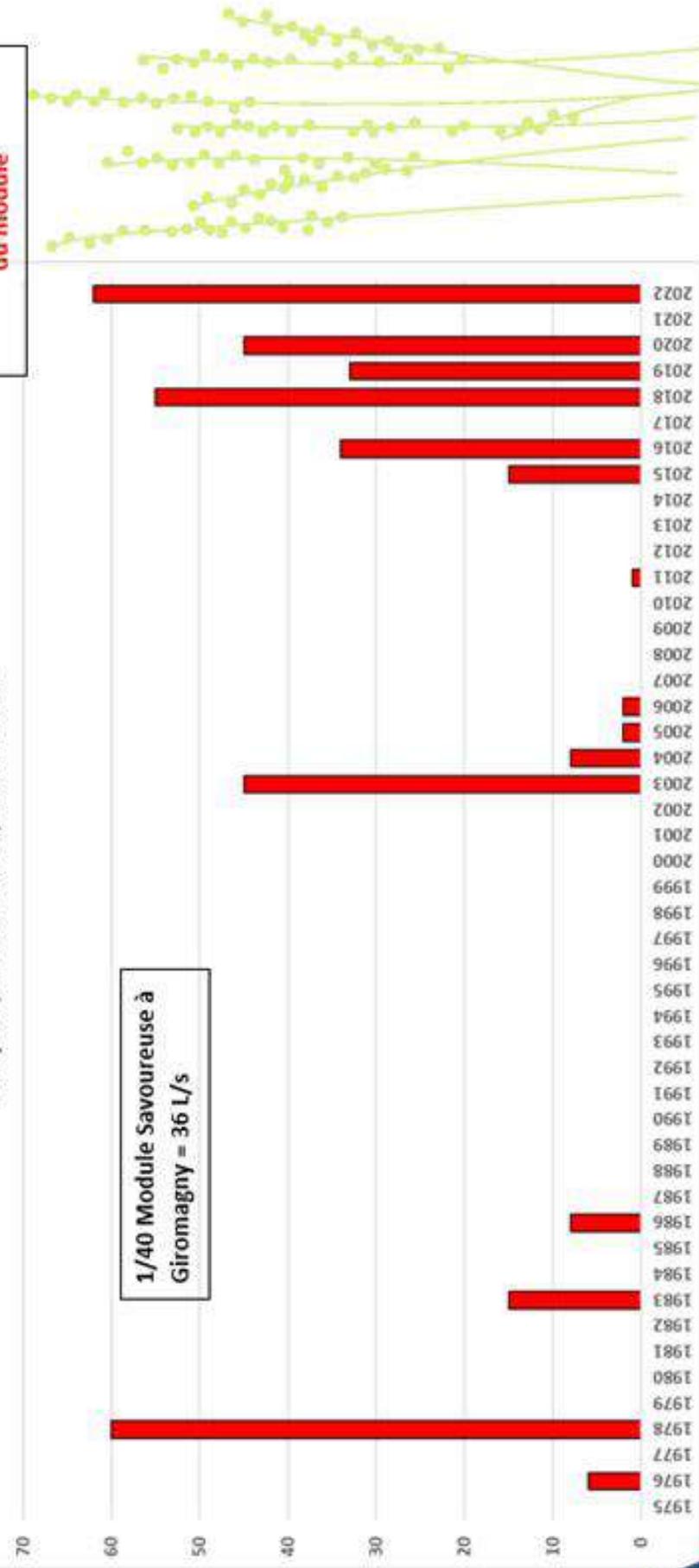
MILIEUX & PRELEVEMENTS

Hausse très significative ces 5 dernières années du nombre de jours/an affichant des débits inférieurs au débit réservé.

⇒ **BAISSE DES PRELEVEMENTS AUTORISABLES MÊME PAR DEROGATION.**

2022 = record avec plus de 60 jours en deçà du 1/40 du module

Nbre jours/an où débits < 1/40 du Module



Données issues de hydroréel - Module : débit moyen interannuel

BAISSE DES PRELEVEMENTS AUTORISABLES PAR DEROGATION



Ces réflexions s'accompagnent de suivis des nappes sur la base des deux seuls piézomètres dont les résultats de suivis en temps réel sont à disposition de tous.

LES AQUIFERES

LE REMPLISSAGE DES NAPPES – LES AQUIFERES

EVOLUTION DES PROFONDEURS D'APPARITION DES NAPPES



BSS001EFZK (04434X0089/P) – VALDOIE (Valdoie-90) – Territoire De Belfort (90)



2021 : remplissage faible mais abaissement également faible par soutien régulier via les précipitations.

2022 : remplissage hivernale le plus faible mesuré.

ABAISSEMENT MARQUE DEPUIS 2015 – REMPLISSAGE MOINS PRONONCE ET ABATTEMENT ESTIVAUX PLUS SIGNIFICATIFS

LES NAPPES D'ACCOMPAGNEMENT DE COURS D'EAU

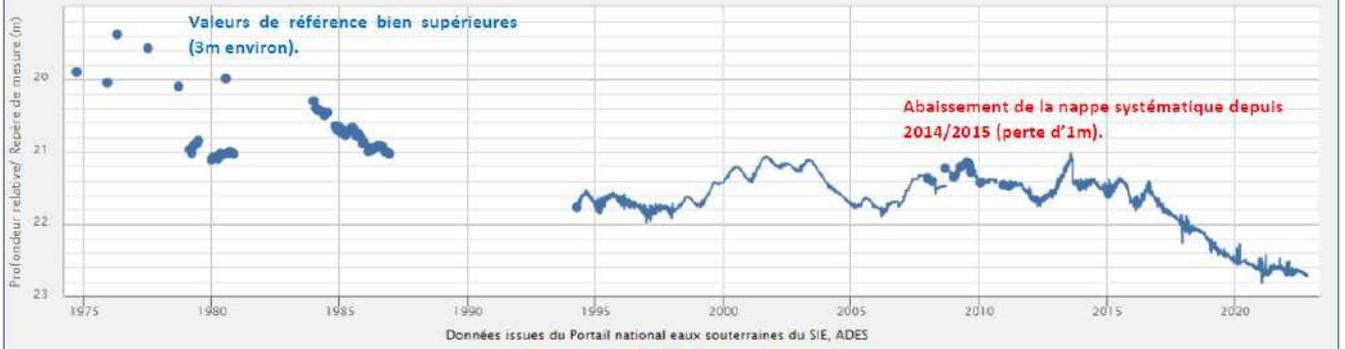
LES NAPPES PROFONDES

LE REMPLISSAGE DES NAPPES – LES AQUIFERES

EVOLUTION DES PROFONDEURS D'APPARITION DES NAPPES



BSS001EMRN (04447X0028/S) – FLORIMONT (Florimont-90) – Territoire De Belfort (90)



ABAISSEMENT MARQUE DEPUIS 2015 – NIVEAUX BIEN INFÉRIEURS A CEUX DES ANNEES 70-80.

LES NAPPES PROFONDES

- Ces présentations s'accompagnent également d'une remise en question des seuils retenus dans le cadre des arrêtés "sécheresse" (arrêtés relatifs à la mise en place des principes communs de vigilance et de gestion de la ressource en eau en période d'étiage dans le sous-bassin de l'Allan) dans le cadre des consultations relatives à ceux-ci.

Ainsi, en début d'année 2022, nous avons mis en évidence que selon le cours d'eau considéré et le niveau d'alerte retenu, sur la base des données disponibles sur la banque hydro, il apparaît pour certains cours d'eau que les valeurs seuils retenues présentes des rapports aux valeurs seuils statistiques (occurrence - via leur représentativité au regard des mesures (>1% du temps etc) - ou biologique au regard des valeurs seuils réglementaires tels que le 1/10 du module, le DMB) totalement divergentes.

Exemple pour trois stations hydrologiques retenues sur notre Territoire :

Savoireuse à Giromagny :

Seuil de crise retenu = 30L/s - rapport au module = 1/48 - probabilité d'occurrence : entre 1 et 2%.

Savoireuse à Belfort :

Seuil de crise retenu = 230L/s - rapport au module = 1/18 - probabilité d'occurrence : entre 5 et 10%.

Bourbeuse à Giromagny :

Seuil de crise retenu = 70 l/s - rapport au module = 1/76 - probabilité d'occurrence : entre 0,1 et 1%

Ces écarts créent des discordances d'appréciation locales, d'acceptabilité mais aussi d'efficacité lorsque l'objectif serait de tendre à assurer le maintien d'un débit proche du 1/10 du module...tout du moins si l'on souhaite atteindre ou maintenir les objectifs de bon état écologique...

- A partir de 2022, ce travail de sensibilisation des partenaires par le service technique de la Fédération s'est vu renforcé d'un suivi plus exhaustif des linéaires impactés par les étiages sévères et les assecs.

Ainsi, comme le fait le réseau ONDE cité précédemment ou le réseau enquête d'eau (observations sur la base du volontariat), nous avons bancarisés en 2022 les linéaires n'ayant pas subi de rupture d'écoulement et présentant des débits acceptables, les linéaires aux débits très faibles sans rupture d'écoulement, les linéaires présentant des ruptures d'écoulement sans assec complet et enfin les linéaires en assec complet.

A la différence des deux autres observatoires, le nôtre ne se fixait pas de période d'observations (fin de mois) ou de rythme de suivis (tous les 22 du mois) mais s'adaptait au rythme de la météorologie et de l'évolution des débits traduite par les stations hydrologiques du département.

Ce travail a débouché sur la réalisation de la Carte figurée ci-après.

Cette carte traduit, par secteur, des débits, en termes de continuité des écoulements, les plus faibles observés, mais ne saurait être exhaustive et relayer la durée des épisodes ; Remonter tous les linéaires à plusieurs reprises étant impossibles. De fait, elle intègre des données issues d'années antérieures.

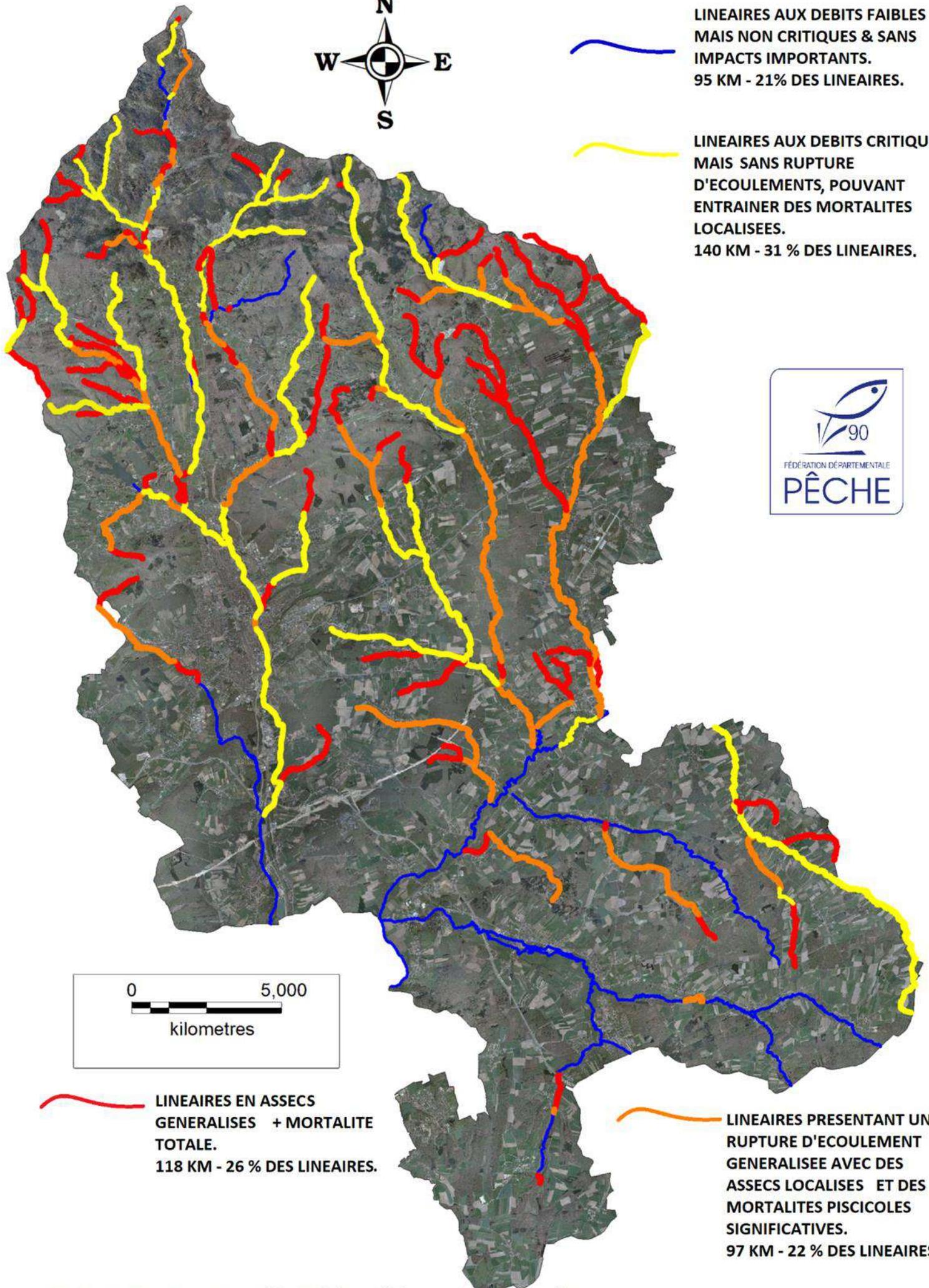
Ces données sont par contre essentielles pour comprendre l'évolution des peuplements piscicoles et des autres biocénoses.

Notre Fédération réitérera cet exercice en 2023 en sollicitant bien plus largement les AAPPMA et les pêcheurs afin de l'amender pour un travail plus exhaustif et comparable d'année en année.



LINEAIRES AUX DEBITS FAIBLES
MAIS NON CRITIQUES & SANS
IMPACTS IMPORTANTS.
95 KM - 21% DES LINEAIRES.

LINEAIRES AUX DEBITS CRITIQUES
MAIS SANS RUPTURE
D'ECOULEMENTS, POUVANT
ENTRAINER DES MORTALITES
LOCALISEES.
140 KM - 31 % DES LINEAIRES.



0 5,000
kilometres

LINEAIRES EN ASSECS
GENERALISES + MORTALITE
TOTALE.
118 KM - 26 % DES LINEAIRES.

LINEAIRES PRESENTANT UNE
RUPTURE D'ECOULEMENT
GENERALISEE AVEC DES
ASSECS LOCALISES ET DES
MORTALITES PISCICOLES
SIGNIFICATIVES.
97 KM - 22 % DES LINEAIRES.

- Pendant ces étiages, dans la mesure du possible, les techniciens de la Fédération ont également assuré le sauvetage des poissons piégés.

L'ampleur du phénomène étant si important et les linéaires impactés l'étant souvent au même moment, tous n'ont pu être sauvés, loin sans faut ;

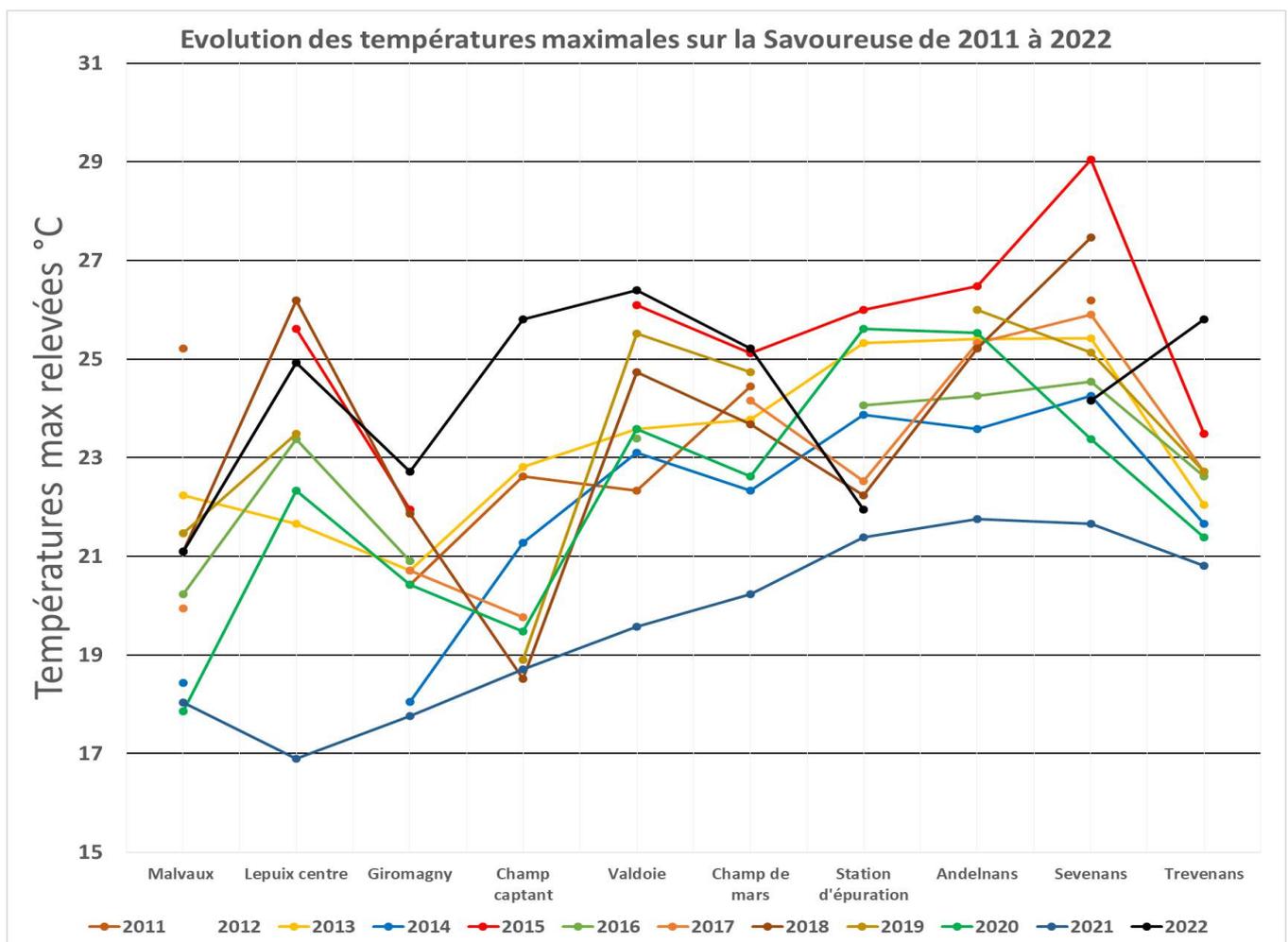
D'autant plus que certains des tronçons d'habitudes toujours en eau et servant de zones de transferts ont été à leur tout mis en péril....

- Comme chaque année, notre service technique a également assuré le suivi du régime thermique des principaux cours d'eau du département.

Ce suivi s'intègre dans le cadre d'un réseau de stations (au nombre de 62) à même de traduire de l'efficacité de la politique de l'eau sur le département.

Au-delà de cette efficacité, ce réseau est un excellent témoin de l'impact du réchauffement climatique.

Comme le figure l'exemple de la Savoureuse ci-dessous, si l'année 2021 faisait figure de quasi référence au droit des suivis thermiques, avec un réchauffement faible et gradué de la source jusqu'aux secteurs des résurgences au-delà de Sevenans ;



L'année 2022 traduit un réchauffement très significatif, au-delà des seuils d'acceptabilité des espèces électives de ces linéaires comme la Truite (Attention - une mesure un instant T ne suffit pas à induire une mortalité mais traduit l'existence d'une pression significative).

Les valeurs observées dépassent ainsi sur plusieurs stations celles de 2015 et 2018, déjà extrêmement élevées au vu de la faible distance par rapport à la source de la Savoureuse.

Ces résultats traduisent le manque de pertinence du maintien des ouvrages comme ceux de Valdoie au gré de simples rivières de contournement qui ne permettent pas d'effacer ces réchauffements pouvant atteindre plus de 6°C en seulement moins de 2 km (entre le champ captant de Sermamagny et Valdoie en 2018 et 2019).

Encore faut-il toutefois qu'il reste assez d'eau en aval du champ captant...

A l'inverse, plus la Savoureuse se refroidit entre le champ de mars et l'aval du rejet de la station d'épuration de Belfort, plus cela traduit le déficit hydrique sur ce tronçon et la part de plus en plus significative des eaux de la station d'épuration dans le débit de la Savoureuse en aval ;

Alors même que l'étang des forges rejette des eaux au-delà de 29°C entre ces deux stations.

Ces données, comme pour tous les principaux bassins versants du département, sont disponibles sur demande à la Fédération.

- Outre de banaliser les informations ou de sensibiliser les acteurs du département sur les conséquences du réchauffement climatique ;

Notre Fédération se veut force de proposition d'actions de remédiation ou d'adaptation, à défaut d'intervenir sur les milieux à grande échelle pour résorber ces phénomènes où les actions nécessaires se chiffrent en millions d'euros.

Celles-ci ne pourront se faire qu'au sacrifice de certaines activités, d'acquisitions foncières et devront parfois nécessiter, à défaut d'accord, des déclarations d'intérêts générales, voire davantage.

Sur des bassins comme celui de la Savoureuse, les rares espaces de mobilité du cours d'eau vierges d'imperméabilisation, constituent des espaces à préserver de tout nouveau projet foncier.

Ils peuvent faire l'objet à l'inverse d'aménagements permettant à la fois un meilleur stockage des crues mais aussi la création de zones humides tampons des pressions comme celles des plans d'eau et à même de soutenir le débit des cours d'eau à l'étiage.

C'est pourquoi, notre service technique élabore à ce jour un catalogue d'actions à réaliser à destination des partenaires GEMAPI et du SAGE ALLAN.

Ce catalogue, déjà riche d'une quarantaine d'actions, se verra achalandé de nombreux autres projets en 2023.

Il s'articule en complément du SAGE dans une considération d'adaptations nécessaires au changement climatique et de propositions d'actions dans le cadre des mesures compensatoires.

Ceci doit aussi davantage permettre de faire la liaison entre les 4 thématiques du SAGE (ressource, PPRi, milieux, communication).

Il s'agit toutefois déjà de prioriser les types de projets.

1. Les projets sur la récupération d'un espace de mobilité des cours d'eau et de stockage de crues avec une remontée de la nappe d'accompagnement. Ce type de projets apparaît prioritaire.

En effet, vu le risque d'inondation sur le Territoire et afin de ne pas augmenter l'aléa, voir le réduire, il apparaît indispensable de gagner du volume de stockage, mais cela doit être complémentaire à des remontées de nappes.

2. Limiter l'impact des plans d'eau sur la ressource et la qualité d'eau.

Il est proposé de s'axer sur cette limitation à l'échelle de chaque bassin par une transformation en zone humide de chaque zone de confluence entre un bassin problématique et le cours d'eau principal.

S'axer sur chaque plan d'eau indépendamment est nécessaire mais le délai pour en voir les résultats apparaît inadapté.

En remontant les cours d'eau incisés à fleur des terrains au droit de ces exutoires après un décaissement, on crée une zone tampon où les matières en suspension sont transférées latéralement par débordement, zones qui vont constituer de sources d'alimentation en eau lente pour les rivières adjacentes.

3. Moins prioritaire, la restauration/aménagement classique de tronçons de cours d'eau par remontée de nappe, rétrécissement du lit mineur et décaissement du lit moyen.

Les cours d'eau visés sont bien souvent non considérés dans le SAGE mais aujourd'hui s'assèchent et présentent de grandes potentialités comme la Madeleine à Bessoncourt où la Saint-Nicolas à partir de Lachapelle-sous-Rougemont.

Il serait dommage de les voir déclassés dans les futures évaluations environnementales du fait d'assecs ou de rupture d'écoulements.

4. Et enfin la continuité, sans doute moins prioritaire autrement que pour viser un rétrécissement du lit mineur en adaptation aux plus faibles débits à venir ou dans le cas d'un blocage sédimentaire significatif ;

Continuité qui nécessite toutefois à minima, pour considérer la pression, la bancarisation des nombreux seuils oubliés ou sous-estimés dans le cadre du Référentiel des Obstacles à l'écoulement.

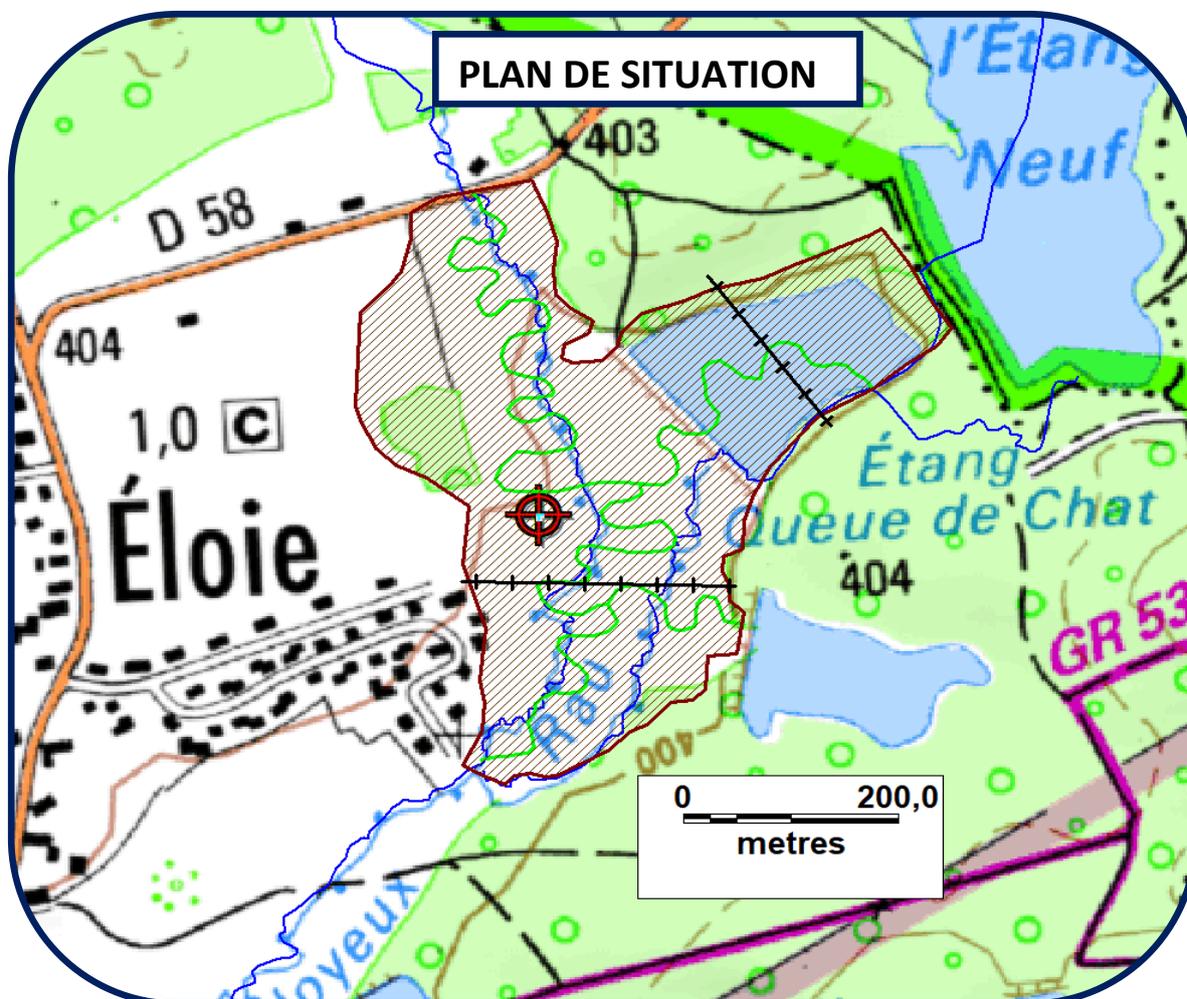
Exemple de fiche projet (pages suivantes) : Thème 2 - Limiter l'impact des plans d'eau sur la ressource et la qualité d'eau.

CAS DU VERDOYEUX

PROJET DE REDUCTION DE L'IMPACT DES PLANS D'EAU A L'ECHELLE D'UN BASSIN VERSANT

& création de zones humides tampons.

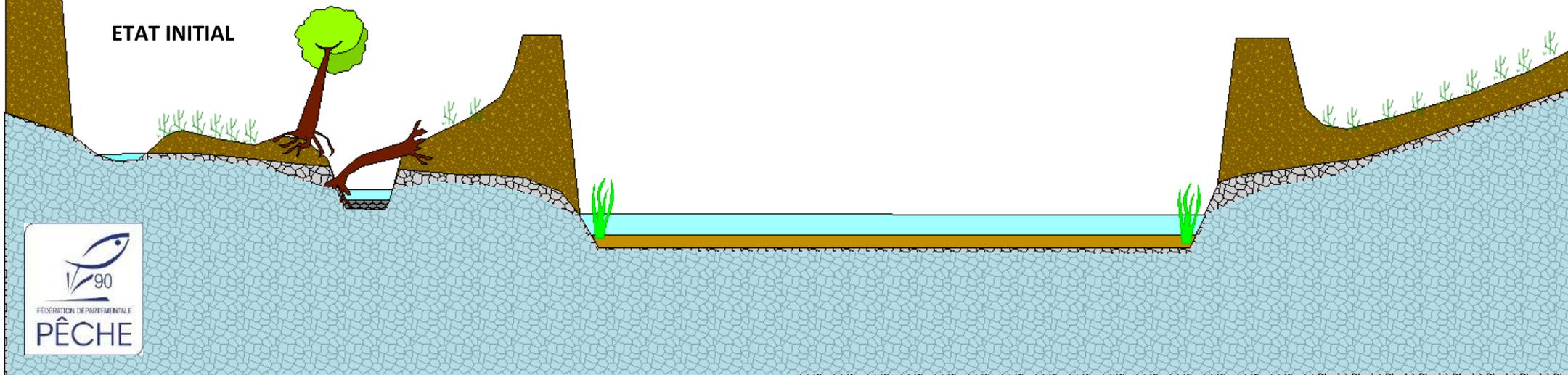
LE VERDOYEUX - XL93 : 991 125 / YL93 : 6 739 743



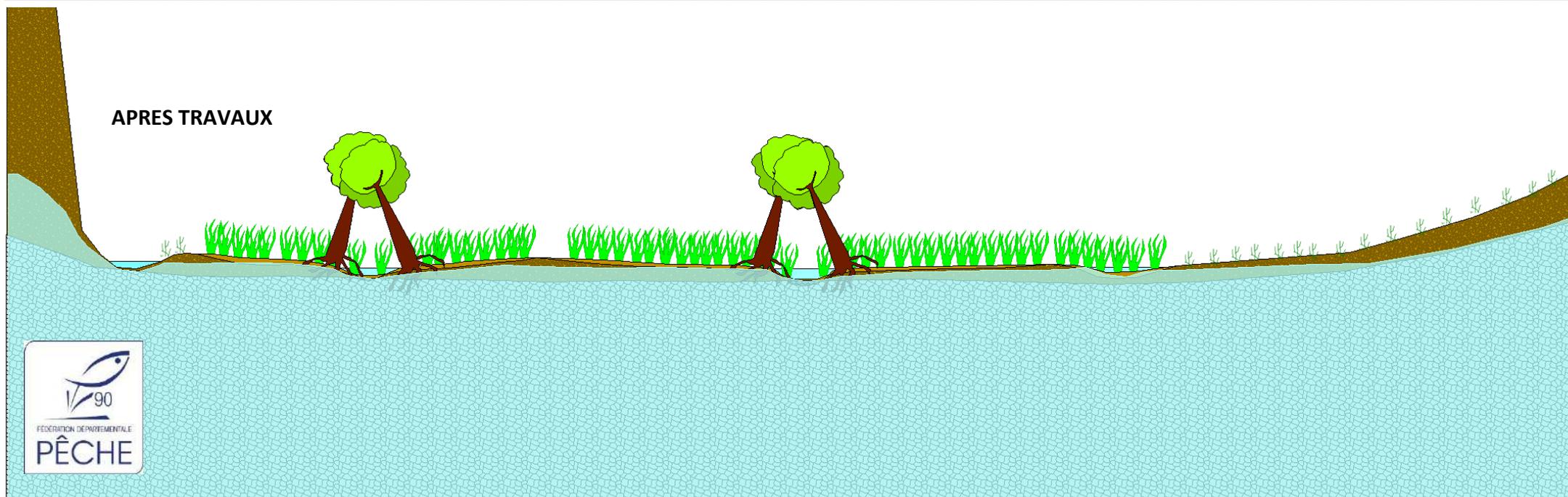
OBJECTIFS : Limiter le transfert de matières en suspensions des plans d'eau du bassin du Verdoyeux vers la Rosemontoise par la création d'un marais où le Verdoyeux déborderait rapidement pour épandre les dites matières sur les rives du cours d'eau - gagner de la surface en zones humides - selon le niveau d'ambition : effacement d'étangs et remontée de la nappe d'accompagnement.

Actions à mettre en place : Décaisser la surface indiquée pour recréer des zones humides plus facilement mises en eau et plus durablement en eau avec un reméandrement du Verdoyeux et de ses affluents sur un profil à raz des prés (tracé vert) - effacement de plans d'eau et drains drainant la nappe - selon le niveau d'ambition et des volumes gagnés.

PRINCIPE SI ETANG :
SCENARIO AMBITIEUX
ETAT INITIAL

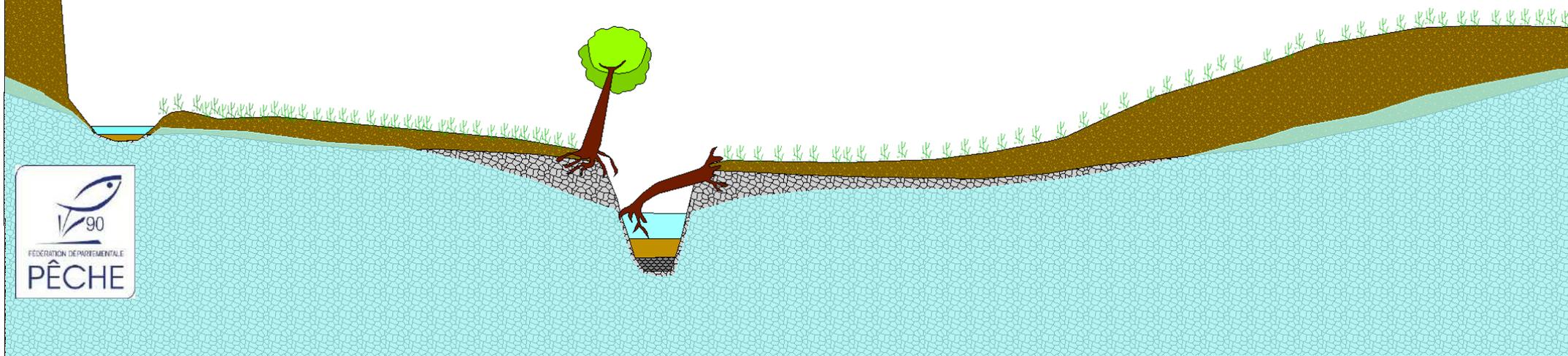


APRES TRAVAUX

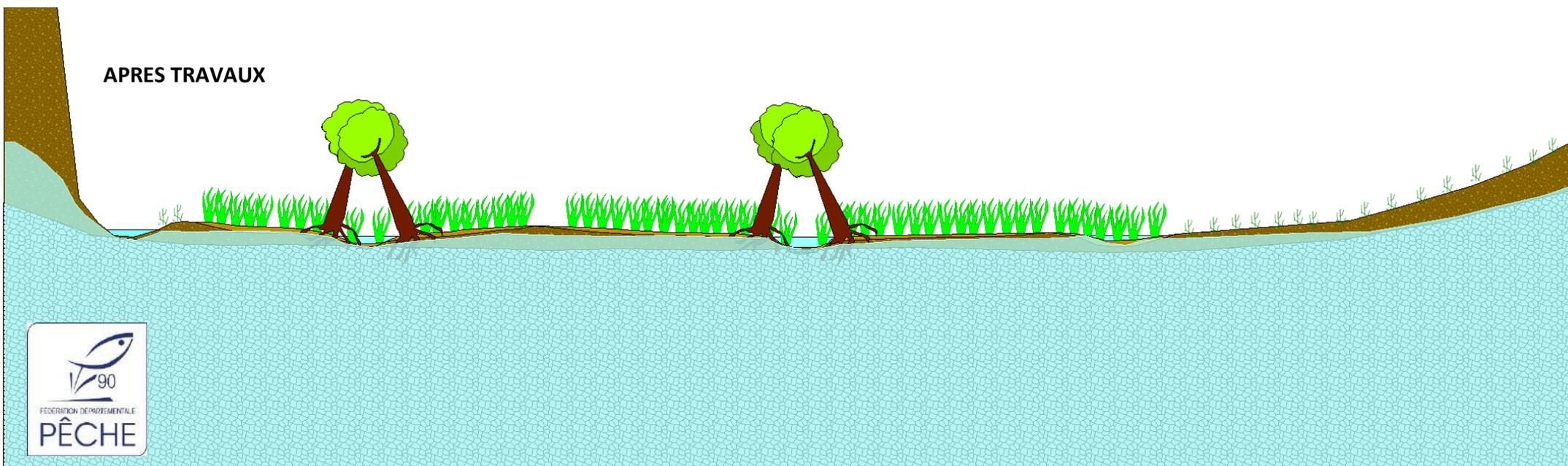


PRINCIPE (SANS ETANG) :

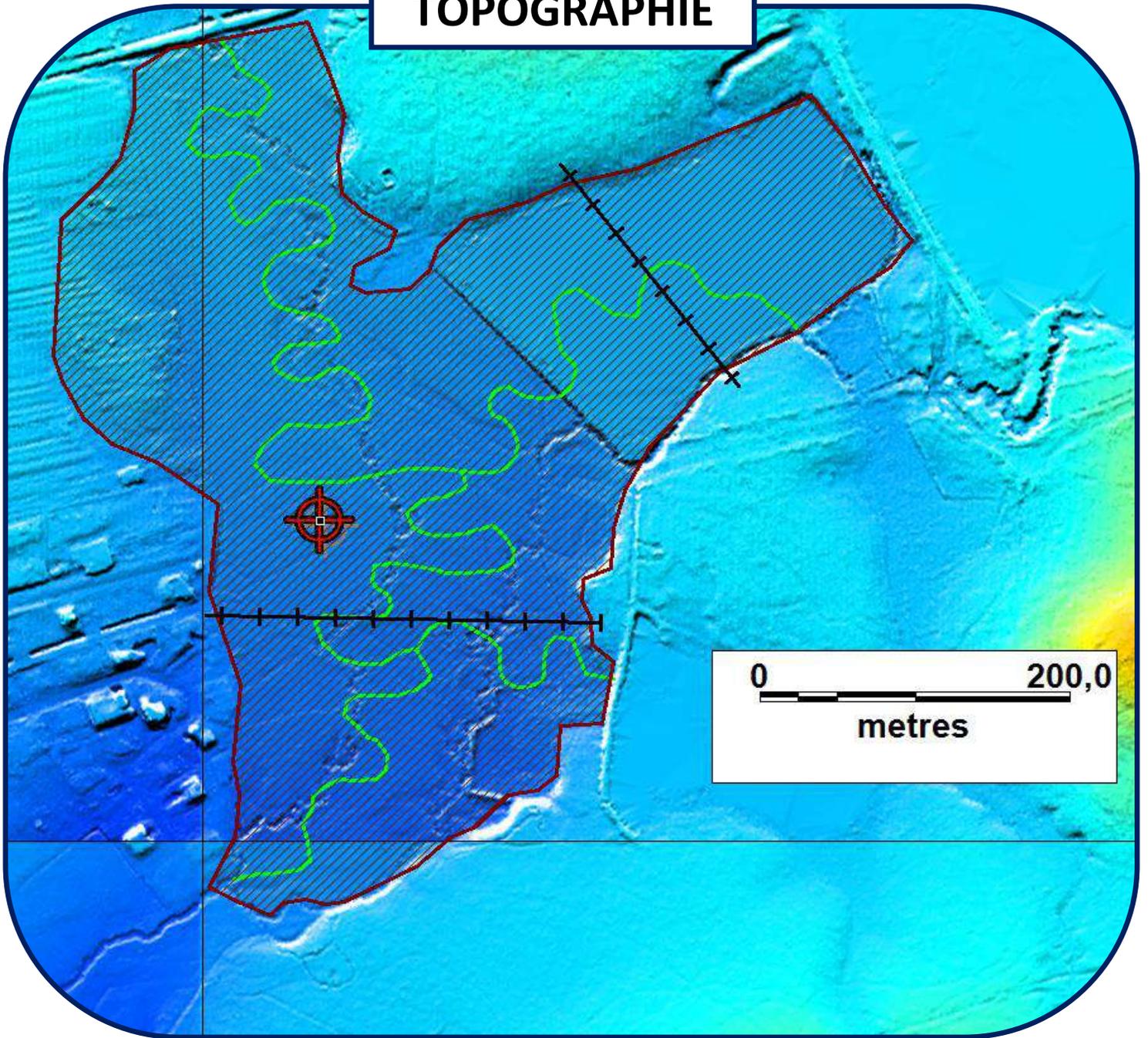
ETAT INITIAL



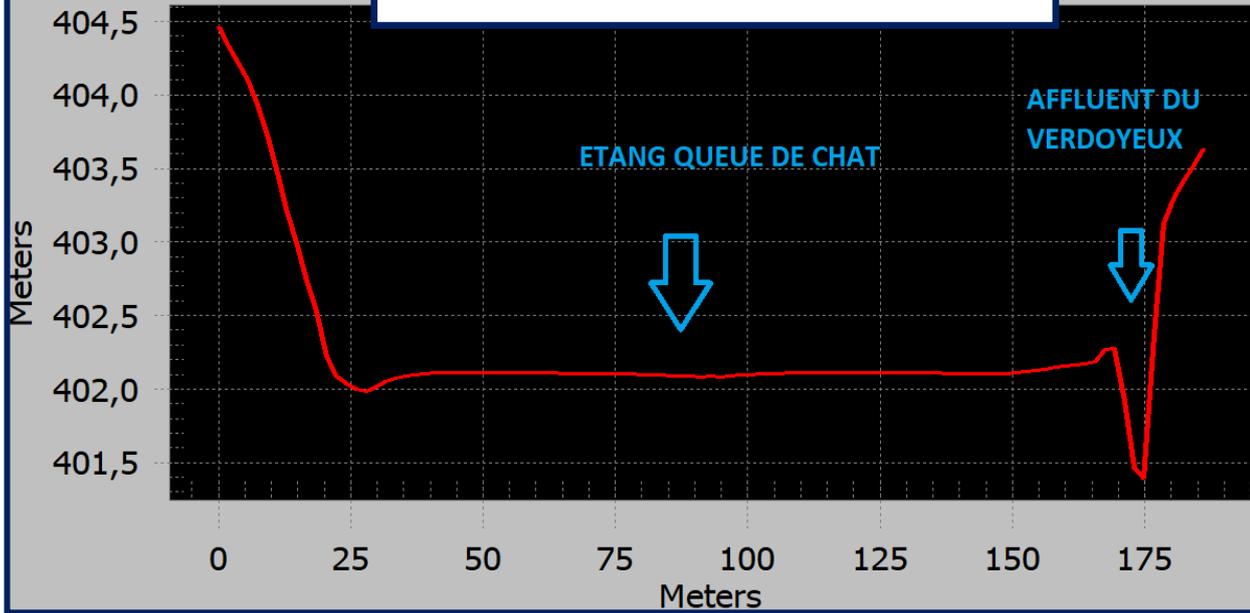
APRES TRAVAUX



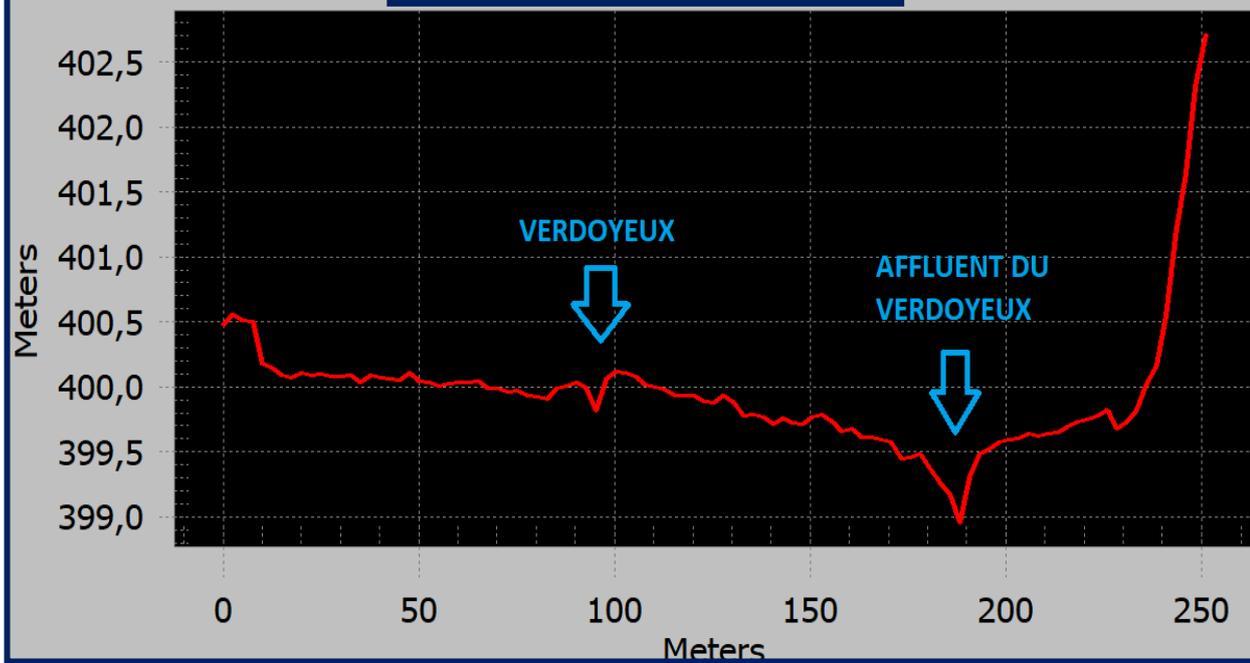
TOPOGRAPHIE



TRANSECT NORD EST



TRANSECT SUD



- Dans la continuité des activités réalisées depuis 2011 par notre service technique, ce dernier a contribué en 2022 à évaluer l'efficacité de la politique de l'eau dans le Territoire de Belfort ; Ceci à travers le réseau de suivis normalisés compatibles avec la Directive Cadre sur l'Eau.

Cette dernière fixe des objectifs d'atteinte du bon état des eaux superficielles et souterraines et une méthodologie d'appréciation de cet état.

Pour les eaux superficielles, cette méthodologie se concentre essentiellement sur l'état biologique comme élément de réponse aux pressions s'exerçant sur les organismes aquatiques étudiés. Ceux-ci, sur nos eaux, sont les diatomées, les macroinvertébrés et les poissons.

Sur les 62 stations validées au sein de ce réseau, le Département assure le suivi des deux premiers compartiments biologiques et réalise 4 fois par an (1 fois par saison) le suivi des paramètres physico-chimiques principaux (Température, oxygène, PH, Nutriments, MES, Minéralisation). Ses techniciens réalisent également plus épisodiquement sur ces stations le suivi des polluants spécifiques (Métaux, Glyphosate, ...).

L'OFB suit pour sa part le poisson toutefois uniquement sur 5 des 62 stations du réseau.

La Fédération assure en conséquence le suivi des populations piscicoles sur les 57 autres stations et réalise également, comme précisé précédemment, le suivi thermique de toutes ces stations dans une logique d'évaluation des réponses des cours d'eau au réchauffement climatique mais aussi d'opposition des résultats d'un suivi composé de 4 mesures par an à un suivi en continu (1 mesure par heure). L'évaluation de l'état écologique ne s'organise pas alors par cours d'eau mais par masses d'eau, tronçons de cours d'eau découpés par hydroécotopes sur la base de plusieurs paramètres. Le déclassement d'une seule station d'une masse d'eau sur une moyenne triennale (moyenne des indices sur trois années consécutives) suffit à déclasser la masse d'eau. Les 62 stations du département sont ainsi réparties sur 27 masses d'eau.

Le rythme (tous les ans/ 2 ans /3ans et +) des suivis (diatomées (IBD), macroinvertébrés (I2M2), poissons (IPR)), de 2009 à 2021, était définis selon la classification de ces stations qui est de trois ordres.

Stations Fixes : stations clefs du suivi, censées être les plus représentatives des masses d'eau : IBD et I2M2 tous les ans ; IPR tous les deux ans.

Stations tournant 1 : Stations moins représentatives, dont la vocation est le plus souvent de suivre une pression particulière : IBD et I2M2 réalisés deux années consécutives puis interrompus 2 années consécutives ; IPR - un suivi tous les trois ans.

Stations tournant 2 : Stations moins représentatives et pour lesquels une tendance se profile d'année en année : IBD et I2M2 réalisés deux années consécutives puis pause pendant quatre ans / IPR : un suivi tous les six ans.

Cette disparité de traitement entre le rythme des indices est liée aux critiques apportées contre l'Indice Poissons Rivière, en premier lieu par les Fédérations et la nôtre ;

Ceci quant à sa capacité à traduire un état biologique discordant, par une insuffisance de la prise en compte des densités (critique valable pour les autres indices) mais surtout pour sa capacité à considérer des espèces non électives comme un élément positif du moment qu'elles remplacent une espèce autochtone.

C'est pourquoi il nous est demandé de valider les IPR avant leur bancarisation.

Comme abordé dans le rapport d'activité 2021, nous avons défini un nouvel indice avec une note sur 20 à même de valider ou non l'Indice Poissons Rivière et de définir un état des populations plus proche des réalités.

Voici les derniers suivis traités à disposition avec une comparaison de l'IPR et de notre indice.

stations	cours d'eau	commune	Type de station	année suivi	IPR	Indice FD90
A01	ALLAINE	BOUROGNE	fixe	2020	12,04	3,95/20
A03	COEUVATTE	JONCHEREY	fixe	2021	19,83	6,36/20
A05	LA VENDELIN	RECHESY	fixe	2020	17,35	10,36/20
A08	ALLAINE	DELLE	fixe	2020	27,39	7,13/20
A09	BATTE	DELLE	fixe	2021	9,94	6,58/20
A11	ADOUR	ST DIZIER L'EVEQUE	tournant 2	2021	8,36	15,14/20
A12	ALLAINE	DELLE	tournant 1	2020	26,06	8,34/20
A13	ALLAINE	MORVILLARS	fixe	2017	24,23	1,3/20
B03	L'ETANG	CHARMOIS	tournant 1	2020	49,03	2,71/20
B05	LA PRELLE	AUTRECHENE	tournant 2	2016	34,30	4,63/20
B06	ECREVISSE	BREBOTTE	tournant 1	2016	42,23	0,76/20
0B07	ECREVISSE	VELLESCOT	tournant 2	2016	29,31	0/20
B08	MADAMELLE	VELLESCOT	tournant 2	2016	37,49	0,96/20
B09	LA MADELEINE	NOVILLARD	tournant 1	2016	23,99	3,6/20
B11	CLAVELIERE	CHEVREMONT	tournant 2	2016	49,45	2,04/20
B12	L'AUTRUCHE	BESSONCOURT	tournant 2	2016	36,12	2,44/20
B14	L'AUTRUCHE	DENNEY	fixe	2016	40,84	1,04/20
B15	LA MADELEINE	PETIT CROIX	fixe	2016	35,99	5,72/20
B17	LE BOURG	ST GERMAIN LE CHATELET	tournant 2	2016	51,59	1,85/20
B20	LA ST NICOLAS	MONTREUX CHÂTEAU	fixe	2016	55,76	3,41/20
B21	LA SUARCINE	CHAVANNES LES GRANDS	fixe	2016	25,26	3,12/20
B22	LA LOUTRE	REPPE	fixe	2016	40,49	2,4/20
B23	LA SUARCINE	MONTREUX VIEUX	tournant 1	2016	40,32	4,03/20
B24	LA ST NICOLAS	FONTAINE	tournant 1	2016	35,19	5,52/20
B26	LA ST NICOLAS	LARIVIERE	fixe	2017	19,04	5,08/20
B27	LA ST NICOLAS	ANGEOT	tournant 2	2016	31,62	7,61/20
B28	LA ST NICOLAS	ST NICOLAS	tournant 2	2016	7,19	13,8/20
S02	LA DOUCE	BERMONT	fixe	2021	31,15	7,8/20
S06	LA SAVOUREUSE	BERMONT	fixe	2021	35,83	5,82/20
S09	EXUTOIRE ETANG DES FORGES	BELFORT	tournant 2	2016	55,72	0/20
S10	LA SAVOUREUSE	BELFORT	fixe	2021	22,013	4,18/20
S11	LA ROSEMONTAISE	VALDOIE	fixe	2021	22,013	4/20
S15	LA ROUGEGOUTTE	ROUGEGOUTTE	tournant 2	2021	7,86	11,79/20
S16	LA ROSEMONTAISE	ROUGEGOUTTE	fixe	2021	10,57	10,27/20
S19	LE RHOME	SERMAMAGNY	fixe	2016	15,8	4,12/20
S20	LE COMBOIS	LACHAPPELLE SOUS CHAUX	tournant 2	2021	14,42	2,75/20
S21	LE RHOME	AUXELLES HAUT	tournant 2	2021	8,15	7,35/20
S23	LA SAVOUREUSE	VALDOIE	tournant 2	2017	31,93	5,23/20
S24	LA SAVOUREUSE	CHAUX	fixe	2016	6,58	7,44/20
S25	LA BEUCINIERE	LEPUIX GY	tournant 1	2021	8,83	8,03/20
S26	LA SAVOUREUSE	LEPUIX GY	fixe	2021	6,01	7,2/20
S27	LA SAVOUREUSE	LEPUIX GY - MALVAUX	fixe	2021	18,65	5,64/20

Avec les classes d'états suivantes :

Indice Poissons Rivière

Très bon	[0/5]
Bon	[5/14,5 ou 16[
Moyen	[14,5 ou 16/25[*
Mediocre	[25/36[
Mauvais	[36 et +[
Etat écologique	Indice

Indice FDAAPPMA90

Très bon	[16/20]
Bon	[12/16[
Moyen	[8/12[
Mediocre	[4/8[
Mauvais	[0/4[
Etat écologique	Note /20

14.5* si l'Altitude >500m

Au-delà de ces calculs, notre Fédération s'attèle depuis plusieurs années à optimiser ce réseau par une critique du positionnement des stations, de la période des suivis (IBD et I2M2 réalisé en mai avant la Sécheresse là où nous faisons des pêches électriques en Septembre Octobre), ou encore du manque de prise en considération des densités dans tous les indices normalisés.

Au-delà de ces réflexions, cette optimisation doit aussi se concentrer sur la réduction des suivis dans le cadre d'une politique se voulant à juste raison plus interventionniste, là où à titre de comparaison la plupart des départements ne disposent que d'une station par masse d'eau, au maximum...

Le Département a alors réduit son rythme de suivis par le basculement de stations du réseau tournant 1 au réseau tournant 2 (stations rosées dans le tableau ci-dessus) dans une optique où sont privilégiés les IBD & I2M2 vis-à-vis des IPR.

En effet, il nous a été demandé de réduire le nombre de stations « poissons » suivis dans l'objectif de ne maintenir que les stations où l'IPR (ou l'indice FD à défaut de l'IPR) apportait une plus-value aux autres indices, à savoir un déclassement de l'état biologique là où ceux-ci ne le faisait pas.

Pour ce faire, en 2022 et en ce début d'année 2023, notre service technique a comparé ces trois indices sur l'ensemble des années suivis, à savoir de 2009 à 2021.

Il en ressort les éléments suivants :

Si on considère tous les suivis annuels réalisés :

Tous les suivis	IPR		IBD		I2M2		I2M2 seuils IBD	
	Suivis	%	Suivis	%	Suivis	%	Suivis	%
Très bon	3	1,1%	80	16,0%	122	24,6%	11	2,2%
Bon	90	32,7%	123	24,6%	175	35,4%	63	12,7%
Moyen	63	22,9%	242	48,4%	88	17,8%	134	27,1%
Médiocre	60	21,8%	50	10,0%	67	13,5%	165	33,3%
Mauvais	59	21,5%	5	1,0%	43	8,7%	122	24,6%
Nbre suivis	275		500		495		495	

Si on ne considère que les suivis où les trois indices ont été réalisés la même année soit 224 comparaisons possibles pour 672 indices (224*3) :

- 363 sont discriminants soit 54 % des indices.
- 35 suivis ne sont discriminants que via l'IPR.
- 10 que via l'IBD.
- 4 que via l'I2M2.
- 92 uniquement via l'IBD et l'IPR.
- 32 via l'I2M2 et l'IPR.
- 16 via l'IBD et l'IBD et l'I2M2.
- et 174 via les trois indices.
- L'IPR est donc discriminant dans 92% des situations discriminées, contre 80% pour l'IBD et 62% pour l'I2M2.

Si on considère pour chaque station (62), les suivis où les trois indices ont été réalisés la même année :

- Pour 16/62 stations, l'IPR est le plus souvent discriminant.
- Pour 8/62 stations, l'IBD est le plus discriminant.
- Pour 3/62 stations, l'I2M2 est le plus discriminant.
- Pour 14/62 stations, IPR et IBD sont les discriminants à égalité de suivis.
- Pour 6/62 stations, IPR et I2M2 sont les discriminants à égalité de suivis.
- Pour 2/62 stations, IBD et I2M2 sont les discriminants à égalité de suivis.
- Pour 9/62 stations, les trois indices sont aussi discriminants l'un que l'autre.
- Pour 4/62 stations, aucun indice n'est discriminant.
- Soit un IPR discriminant de manière privilégiée pour 36% des stations, 24% pour l'IBD et 11% pour l'I2M2.

Au-delà de ces comparaisons, qui démontrent la nécessité de prise en compte des poissons dans l'appréciation de l'état écologique malgré les lacunes de l'indice, cela ne résout pas la sélection des stations où l'on doit maintenir les pêches électriques.

Pour ce faire, nous avons bancarisé les moyennes triennales de 2012 à 2022 servant à définir l'état biologique (moyenne des indices sur les trois années précédentes - exemple : état triennale 2012 = moyenne des indices 2009/2010 et 2011) pour chaque indice, retenu l'indice le plus discriminant entre IBD et I2M2 par bilan triennal et transformé cette moyenne en une simple classe. Pour le très bon état et le bon état - **A pour acceptable** ; pour l'état moyen, médiocre ou mauvais - **NA pour non acceptable**.

Puis nous avons réalisé la même étape pour les IPR et comparé les deux tendances.

Les stations qu'il s'agit de continuer d'inventorier sont alors les stations où l'IPR est discriminant à défaut des deux autres indices dans une tendance 2012-2022 concrétisée, à contrôler chaque année ;

Sous réserve que l'indice FD ne traduise pas lui aussi une dégradation dans quel cas la station devra être maintenue.

Le déclassement d'une masse d'eau pouvant être réalisé via une seule station, une seule station déclassante est alors maintenu par masse d'eau, sauf exception.

Le rythme de suivi des stations maintenues est alors accordé avec celui du Département pour que les trois indices soit suivis la même année.

Le résultat de cette sélection avec la définition des pêches électriques 2023 sera présenté lors de l'assemblée générale et un rapport sur l'optimisation de ce réseau sera disponible en fin d'année.

- Outre les études en lien avec la caractérisation de l'état écologique des eaux du Territoire, du réchauffement climatique ou de notre adaptation à celui-ci ;

Au-delà des avis rendus comme chaque année à la demande de l'administration ou des partenaires GEMAPI, sur des projets d'aménagements, de piscicultures ou de modifications réglementaires ;

Le service technique de la Fédération s'est consacré sur trois études en 2022 :

- 1. La définition d'un peuplement de référence par tronçon pour l'évaluation de l'état de conservation des populations piscicoles - via un stagiaire en Master 1 - et plus spécifiquement sur la confirmation de l'exclusion d'une espèce de ce peuplement de référence : l'épinoche.

- 2. A la demande de l'administration, la caractérisation de l'efficacité des réserves préfectorales de pêche sur le département via deux stagiaires de niveau Bac +2.

- 3. A la demande de l'administration ;

Suite à la demande de l'AAPPMA de Giromagny de redescendre la taille de capture de la Truite fario sur ses lots à 25 cm, validée par le conseil d'administration de la Fédération pour toutes les AAPPMA non réciprocatrices ;

- La caractérisation de l'évolution des populations de Truites fario sur le département depuis la mise en place de la taille de capture à 30 cm.

1. Alexis MILHAN, étudiant en Master 1 QuEST (Qualité des Eaux, des Sols et Traitement) à Besançon, s'est vu confié durant son stage de 6 semaines, la problématique de trancher sur le "Caractère endémique de l'épinoche dans le département".

Bien que la présence de l'espèce soit déjà observée au début du XX^{ème} siècle sur le Territoire, plusieurs études tendaient à considérer que sa présence dans le Nord Est de la Franche Comté était liée à une colonisation "récente (un à deux siècles)" depuis le bassin du Rhin ou de la Saône sous l'action humaine, via la modification des axes de communications des bassins hydrographiques.

La question était alors de sanctionner ou valoriser la présence de l'épinoche dans le cadre des indices (note sur 20) de qualité des peuplements piscicoles réalisés par la Fédération via les pêches électriques.

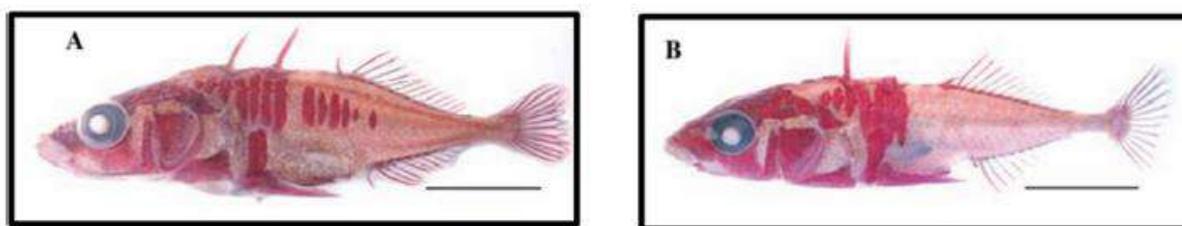


Pour ce faire, Alexis a parcouru tous les cours d'eau du Territoire de Belfort dans lesquels les pêches électriques ont révélé la présence de cette espèce, comme par exemple le Ruisseau de la femme, secteur Denney/Roppe, le Ruisseau du Ménérot à Trévenans, ou dans des rivières de taille plus importante comme la Bourbeuse, la Douce, l'Allaine ou la Saint-Nicolas ;

Ce afin de capturer des épinoches et caractériser leur phénotype.

Effectivement, il existe deux "formes" d'épinoches caractérisées selon la distribution des plaques chitineuses sur les flancs du poisson avec :

Une forme fortement plaquée sur les 2/3 tiers du corps (aculeatus) (Figure A ci-dessous - extrait de Colosimo et al. (2005)) plutôt liée au bassin de la Saône) et une forme peu plaquée (gymnura) (Figure B ci-dessous - extrait de Colosimo et al. (2005)) plutôt liée au bassin du Rhin).



Pour arriver à capturer cette espèce, à défaut de pouvoir mettre en place de nouvelles pêches électriques dans le délai imparti, le stagiaire a mis en place des nasses appâtées.



Il ressort de cette courte étude que la forme dominante sur le Territoire est gymnura pouvant traduire une colonisation via le canal du Rhône au Rhin confirmant l'exclusion faite jusqu'alors de l'épinoche des espèces électives natives au sein de nos peuplements de référence sur l'essentiel de nos cours d'eau, à savoir en tête de bassin, où la capacité à abriter de nombreuses espèces est limitée.

2. L'arrêté réglementaire permanent encadrant la pêche sur les eaux libres du Territoire de Belfort intégrait six réserves temporaires de pêche en 2022.

Il s'agissait de :

- La Savoureuse au centre-ville de Belfort.
- La Savoureuse dans le champ captant de Sermamagny.
- La Batte au centre-ville de Delle.
- La Coeuvalte à Courcelles.
- La Vendeline à Réchésy sur le tronçon restauré en 2014.
- La Saint-Nicolas sur la traversée d'Angeot.

Ces réserves, où toute pêche est interdite pour une durée de cinq années consécutives, arrivaient à terme en fin d'année 2022.

En conséquence, l'administration a sollicité notre Fédération sur sa volonté argumentée de prolonger ou non ces réserves via la justification des éléments suivants :

- quelle est la situation des cours d'eau concernés,
- en quoi la mise en réserve projetée se justifie,
- quels sont les résultats attendus à l'issue de la période de mise en réserve (5 ans maximum),
- quel suivi sera réalisé pour vérifier l'atteinte de ces résultats.

Pour ce faire, notre Fédération a détaché sur ce dossier deux stagiaires, Violette MASLOT-WIMMER et Ronny REVENIEAU encadrés par les techniciens de la Fédération.

Ceux-ci ont alors évalué la qualité des habitats des tronçons mis en réserves et ont comparé cette dernière avec les tronçons amont et aval de ces réserves.

La même chose a été faite sur les peuplements piscicoles via la réalisation de pêches électriques.

Leurs recommandations, analysées par nos services, ont amené à l'exclusion des réserves dans la traversée du Centre-ville de Belfort sur la Savoureuse, et du centre-ville de Delle sur la Batte.

Ces deux tronçons ne présentent ni une morphologie, ni une qualité d'eau de meilleure qualité qu'en amont ou en aval, au contraire, à même de justifier ces réserves.

Ces tronçons ne constitueront plus de fait des réserves préfectorales de pêche en 2023 mais restent inaccessibles à la pêche à la demande des propriétaires de ces linéaires qui ne souhaitent pas y voir cette activité s'y développer comme cela constitue leur droit.

3. Afin de valider la demande du Conseil d'Administration de la Fédération de rabaisser la taille de capture de la truite fario à 25 cm sur les lots des AAPPMA non réciprocitaires, la Direction Départementale des Territoires a sollicité la Fédération pour qu'elle puisse lui fournir en contrepartie un bilan de l'évolution des populations de Truites fario sur le Territoire, dans une optique d'allègement éventuelle de la réglementation en cas d'un retour à des abondances acceptables.

En conséquence, en lien avec ces demandes tardives (Début octobre) bien postérieures aux échéances prévues (début septembre) de fourniture des demandes et arguments de modification de l'ARP à la DDT, notre service technique s'est concentré sur la réalisation de ce bilan.

Ainsi, nous avons fourni à l'administration le 14 novembre 2022, un rapport complet de 204 pages intégrant l'évolution des populations de Truites fario de 2009 à 2021 et un rapport de synthèse de 60 pages reprenant les conclusions de ce rapport.

Le rapport principal intègre les éléments ci-après et réalise sur la base de nos suivis et de la bibliographie : un bilan de l'état de conservation le plus récent des populations vis-à-vis des abondances attendues, de l'évolution de ces populations depuis 2009 & la comparaison des populations avant/après le passage à 30 cm en précisant les limites à l'interprétation de cette comparaison (sécheresses plus fréquentes depuis, pollutions, etc).



SOMMAIRE



FICHE ESPECE	2
1. CONTEXTE	5
2. METHODES DE COMPARAISONS RETENUES	9
CHOIX DES STATIONS RETENUES POUR LA COMPARAISON	9
METHODOLOGIES RETENUES POUR LA COMPARAISON	19
RECAPITULATIF DES ELEMENTS PRESENTES	26
3. LIMITES A LA COMPARAISON PRE/POST 2018	30
LIMITES LIEES AUX METHODES D'ECHANTILLONNAGES APPLIQUEES	30
LIMITES LIEES AU MANQUE DE REcul SUR L'EVOLUTION DES CLASSES D'ÂGES	38
LIMITES LIEES A L'EVOLUTION DES CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES	63
LIMITES LIEES AU MANQUE DU REcul SUR LA PRESSION DE PÊCHE	80
4. RESULTATS – BILAN 2009-2021	103
BILAN 2009-2012 AYANT AMENE POUR PARTIE A LA REGLEMENTATION ACTUELLE	105
BILAN 2009-2021 : ETAT DE CONSERVATION DES POPULATIONS PISCICOLES	108
EVOLUTION DES POPULATIONS DEPUIS LA MISE EN PLACE DE LA TAILLE DE CAPTURE A 30 CM ...	136
5. REGLEMENTATION MISE EN PLACE EN 2022 DANS LES AUTRES DEPARTEMENTS .	154
6. RESUME DES ELEMENTS PRESENTES – DISCUSSION DES RESULTATS	159
BILAN SUR LA PERTINENCE DE LA TAILLE A 30 CM VIS A VIS DE LA CROISSANCE PAR TRONÇON ET SUR LE DEPARTEMENT	162
BILAN SUR LA BASE DES ABONDANCES DE L'ETAT DE PRESERVATION DES POPULATIONS DE TRUITES FARIO ET DE L'EVOLUTION DES POPULATIONS DEPUIS LA MISE EN PLACE DE LA TAILLE A 30 CM ..	174
7. CONCLUSIONS	197

SOMMAIRE

Sur les 361 stations de suivis piscicoles de la Fédération suivis de 2009 à 2021, 53 ont été retenues pour traduire de l'évolution pré/post passage à 30 cm & 83 pour traduire de l'évolution des populations de 2009 à 2021 et de leur état de conservation le plus récent.

Nous avons évalué à la fois la conformité des densités et des abondances numériques et pondérales vis-à-vis des potentiels passés et actuels mais aussi comparé ces valeurs entre elles sur la base du suivi le plus proche avant le passage à 30 cm face à celui le plus récent après ce changement réglementaire.

Il ressort de ces rapports les éléments suivants :

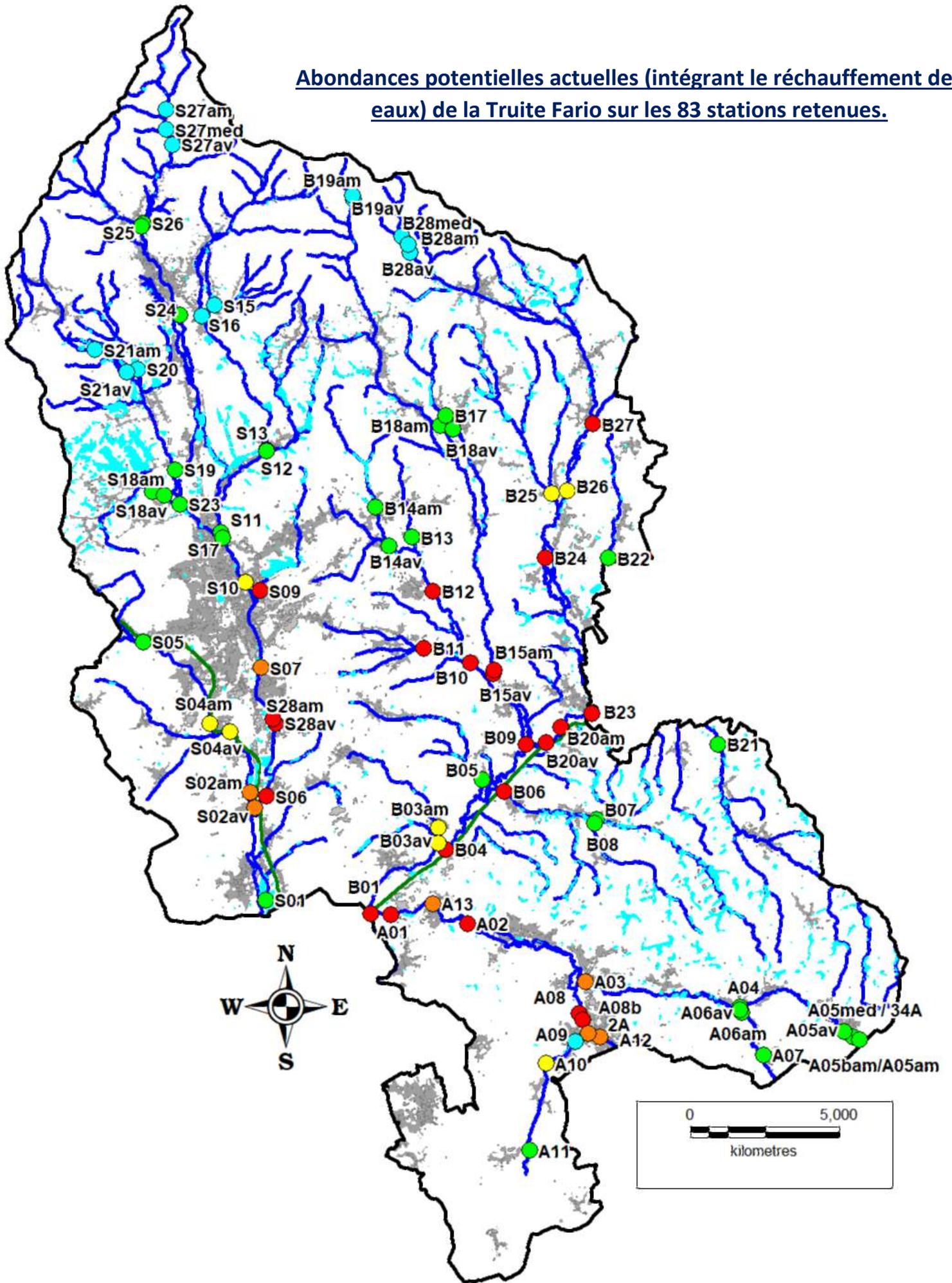
Nombre de stations suivies par AAPPMA et parmi celles-ci, nombre de stations conformes vis-à-vis du potentiel théorique et actuel et selon la métrique considérée, avant et après le passage de la taille à 30 cm

EVOLUTION DES POPULATIONS DE TRUITES FARIO VIA LES 53 STATIONS RETENUES - NOMBRE DE STATIONS CONFORMES PAR AAPPMA		Nombre de stations suivies	Pré-passage à 30cm		Post-passage à 30cm	
			Comparaison au potentiel théorique	Comparaison au potentiel actuel	Comparaison au potentiel théorique	Comparaison au potentiel actuel
Anjoutey	Abondances numériques	1	0	0	0	0
	Densités numériques		0	0	0	0
	Abondances Pondérales		0	0	0	0
	Densités pondérales		0	0	0	0
Belfort-Bavilliers	Abondances numériques	9	0	0	0	0
	Densités numériques		0	0	0	0
	Abondances Pondérales		0	2	0	0
	Densités pondérales		0	2	0	0
Bessoncourt	Abondances numériques	2	0	0	0	0
	Densités numériques		0	0	0	0
	Abondances Pondérales		0	0	0	0
	Densités pondérales		0	0	0	0
Bourogne	Abondances numériques	1	0	0	0	0
	Densités numériques		0	0	0	0
	Abondances Pondérales		0	1	0	0
	Densités pondérales		0	1	0	0
Chèvremont	Abondances numériques	1	0	1	0	0
	Densités numériques		0	1	0	0
	Abondances Pondérales		0	0	0	0
	Densités pondérales		0	1	0	0
Joncherey Delle Thiancourt Lebetain	Abondances numériques	6	2	1	2	3
	Densités numériques		2	2	2	3
	Abondances Pondérales		1	3	2	2
	Densités pondérales		1	4	2	3
Florimont Faverois	Abondances numériques	4	0	0	0	0
	Densités numériques		0	0	0	0
	Abondances Pondérales		2	2	1	2
	Densités pondérales		2	2	1	2
Giromagny	Abondances numériques	5	1	1	0	0
	Densités numériques		1	1	0	0
	Abondances Pondérales		1	2	0	1
	Densités pondérales		1	2	0	1
Lepuix	Abondances numériques	3	0	1	0	1
	Densités numériques		0	2	0	1
	Abondances Pondérales		0	2	0	1
	Densités pondérales		0	2	0	2
Montreux-Château	Abondances numériques	2	0	1	0	0
	Densités numériques		0	1	0	0
	Abondances Pondérales		0	0	0	0
	Densités pondérales		0	1	0	0
Réchésy	Abondances numériques	3	0	0	1	1
	Densités numériques		0	0	1	1
	Abondances Pondérales		0	0	1	1
	Densités pondérales		0	0	1	1
Trevenans	Abondances numériques	1	0	0	0	0
	Densités numériques		0	0	0	0
	Abondances Pondérales		0	0	0	0
	Densités pondérales		0	0	0	0
FDAAPPMA	Abondances numériques	5	0	1	0	2
	Densités numériques		0	1	0	2
	Abondances Pondérales		0	0	0	1
	Densités pondérales		0	1	0	2
Aucune AAPPMA	Abondances numériques	11	1	0	1	0
	Densités numériques		1	0	1	0
	Abondances Pondérales		1	0	1	0
	Densités pondérales		1	0	1	0

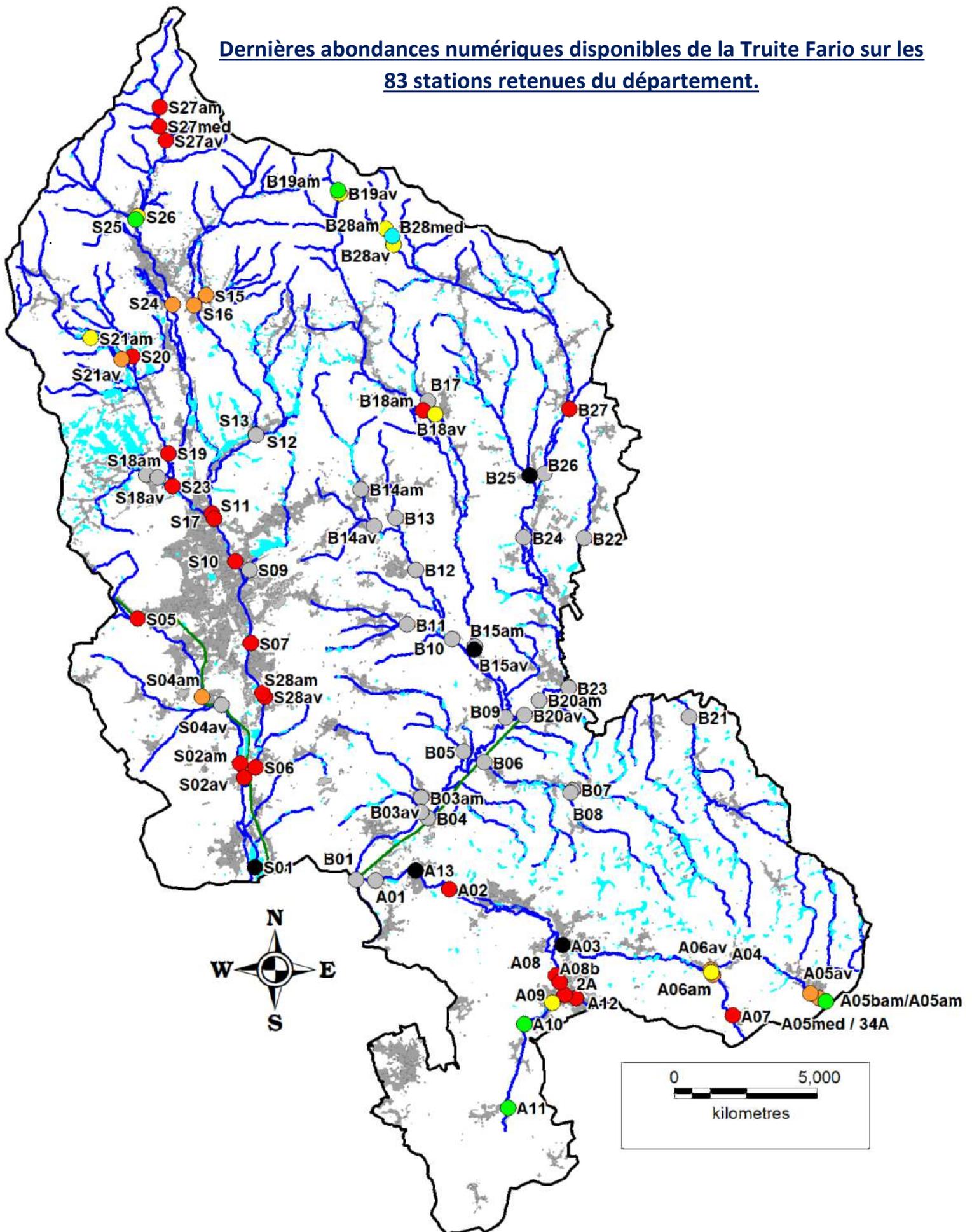
**Nombre de stations suivies par AAPPMA et parmi celles-ci, tendances selon la métrique
considérée depuis le passage de la taille à 30 cm**

EVOLUTION DES POPULATIONS DE TRUITES FARIO VIA LES 53 STATIONS RETENUES - TENDANCE PAR AAPPMA DEPUIS LE PASSAGE A 33 CM		Nombre de stations suivies	-	=	+
Anjoutey	Abondances numériques	1	0	1	0
	Densités numériques		0	0	1
	Abondances Pondérales		0	0	1
	Densités pondérales		0	1	0
Belfort-Bavilliers	Abondances numériques	9	0	6	3
	Densités numériques		2	4	3
	Abondances Pondérales		3	3	3
	Densités pondérales		2	4	3
Bessoncourt	Abondances numériques	2	0	2	0
	Densités numériques		0	2	0
	Abondances Pondérales		0	2	0
	Densités pondérales		0	2	0
Bourogne	Abondances numériques	1	1	0	0
	Densités numériques		1	0	0
	Abondances Pondérales		1	0	0
	Densités pondérales		1	0	0
Chèvremont	Abondances numériques	1	1	0	0
	Densités numériques		1	0	0
	Abondances Pondérales		1	0	0
	Densités pondérales		1	0	0
Joncherey Delle Thiancourt Lebetain	Abondances numériques	6	1	1	4
	Densités numériques		1	1	4
	Abondances Pondérales		1	2	3
	Densités pondérales		1	2	3
Florimont Faverois	Abondances numériques	4	2	0	2
	Densités numériques		2	0	2
	Abondances Pondérales		1	1	2
	Densités pondérales		2	0	2
Giromagny	Abondances numériques	5	3	1	1
	Densités numériques		4	0	1
	Abondances Pondérales		2	3	0
	Densités pondérales		2	1	2
Lepuix	Abondances numériques	3	0	3	0
	Densités numériques		1	2	0
	Abondances Pondérales		2	1	0
	Densités pondérales		2	1	0
Montreux-Château	Abondances numériques	2	1	1	0
	Densités numériques		1	1	0
	Abondances Pondérales		1	1	0
	Densités pondérales		1	1	0
Réchésy	Abondances numériques	3	0	1	2
	Densités numériques		0	1	2
	Abondances Pondérales		0	0	3
	Densités pondérales		0	0	3
Trevenans	Abondances numériques	1	0	1	0
	Densités numériques		0	1	0
	Abondances Pondérales		0	1	0
	Densités pondérales		0	1	0
FDAAPPMA	Abondances numériques	5	1	3	1
	Densités numériques		1	3	1
	Abondances Pondérales		1	3	1
	Densités pondérales		1	3	1
Aucune AAPPMA	Abondances numériques	11	1	8	2
	Densités numériques		1	8	2
	Abondances Pondérales		1	9	1
	Densités pondérales		1	9	1

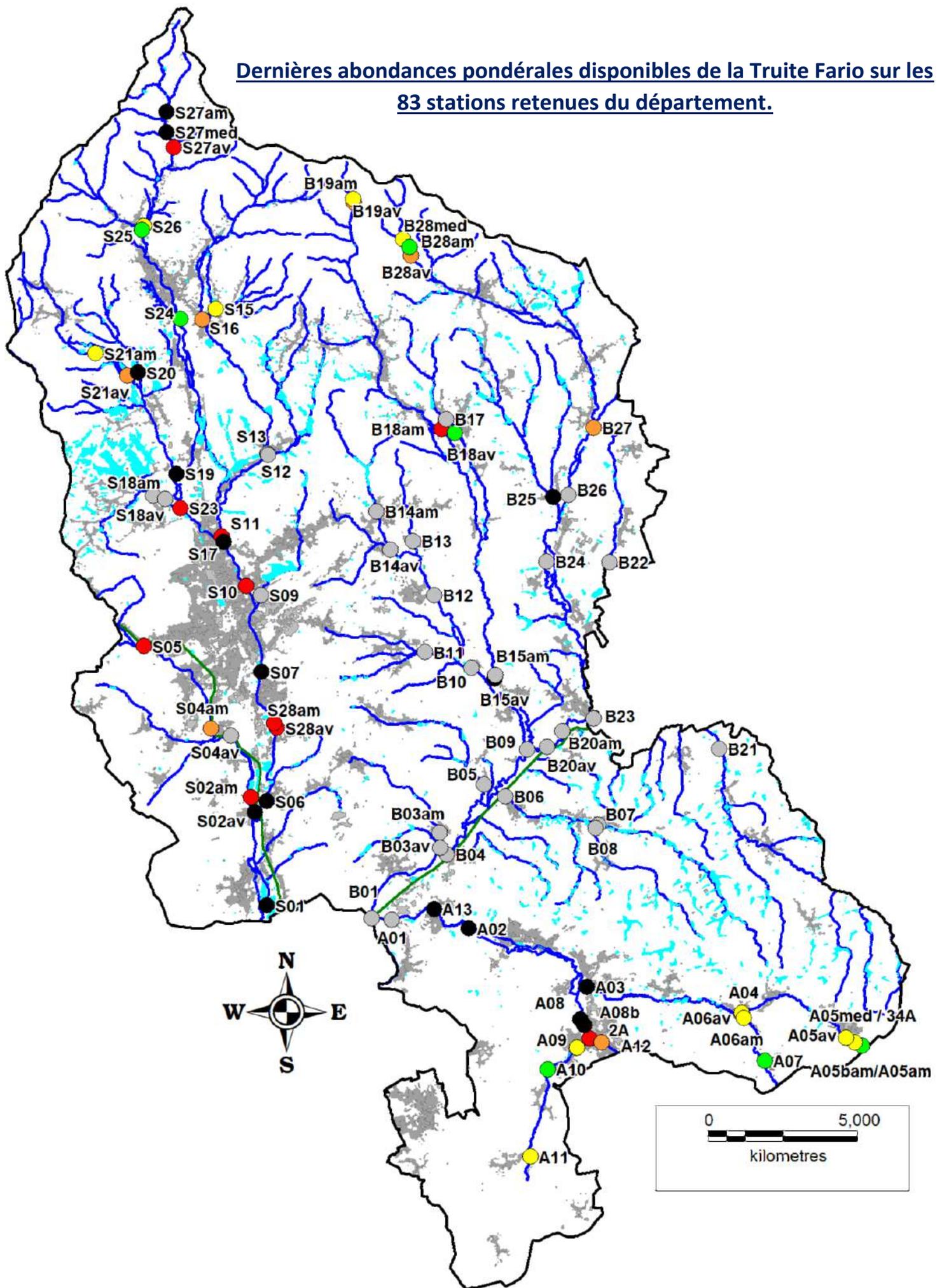
Abondances potentielles actuelles (intégrant le réchauffement des eaux) de la Truite Fario sur les 83 stations retenues.



Dernières abondances numériques disponibles de la Truite Fario sur les 83 stations retenues du département.



Dernières abondances pondérales disponibles de la Truite Fario sur les 83 stations retenues du département.



4.1 BILAN DE L'ATELIER PÊCHE NATURE FEDERAL 2022

A. Partenariat avec la base nautique



Seulement 2 jours d'animations ont été réalisés au mois d'avril. Toutes les animations prévues au mois de mai et juin devaient être encadrées par Edouard Ahsene, stagiaire préparant le BPJEPS « Pêche de Loisir ».

Pendant sa période de formation, Edouard a postulé à un poste d'animateur à la Fédération de Pêche des Vosges. Cette dernière nous a demandé s'il pouvait terminer sa période de stage au sein de leur structure. Nous l'avons chaudement recommandé et avons évidemment accepté qu'il finisse sa période de stage au sein de la FDAAPPMA 88 où il est actuellement salarié.

B. Partenariat avec le Lycée Jules Ferry

Notre partenariat avec la section sportive « pêche et environnement » du Lycée Jules Ferry de Delle a été reconduit en 2022.

Un mercredi par mois, les 12 lycéens ont été initiés à différentes techniques de pêche sur différents spots des environs (pêche au coup à la canne télescopique, à la grande canne avec kit strippa, pêche au feeder, pêche à l'anglaise, pêche de la carpe en batterie, pêche au zig et pêche au TOC) et l'année scolaire s'est achevée par un stage multi pêches fin juin.

En plus du traditionnel enduro avec bivouac, une journée de découverte de la biodiversité de nos rivières a été organisée avec une descente du Doubs en canoé.

Le programme de la section sportive pour la prochaine année scolaire est déjà arrêté. Les candidats étaient nombreux mais il a fallu en retenir que 12.

Merci à nos partenaires et en particulier au Crédit Mutuel de Montreux-Vieux et à VMC de Morvillars pour leur soutien matériel et financier.







C. Découverte de la pêche de la carpe à l'étang Verchat

Les 26 et 28 avril, deux animations de pêche de la carpe ont été proposées à des journalistes automobiles sur l'étang Verchat à Joncherey à l'occasion de la présentation nationale d'un nouveau véhicule électrique de la marque SKODA.

C'est notre stagiaire BPJEPS « Pêche de loisir », Edouard Ahsene, accompagné de Simon Geoffroy (lycéen en 1^{ère} STAV au lycée agricole de Valdoie) qui ont encadré les participants.

Certains d'entre eux se sont laissés aller aux plaisirs de la pêche. Les plus chanceux ont été ravis par la capture de leur premier poisson.



4.2 PARTENARIAT VMC PÊCHE

A. Découverte de l'entreprise

Vendredi 10 juin dernier, l'équipe fédérale composée du Conseil d'Administration et des salariés, et les présidents d'AAPPMA, ont été invités par Monsieur Cyrille Viellard, Président de VMC Pêche pour une visite de l'usine de Morvillars, suivie du showroom à Bourgne.

La large gamme des produits fabriqués et leur qualité sont remarquables. Une fierté pour notre Territoire que d'avoir une entreprise qui à ce jour, est la 5ème puissance économique mondiale de notre passion.



Nous avons profité d'être de cette visite, pour présenter notre nouveau véhicule fédéral à l'équipe de VMC pêche, mais également aux 23 représentants de nos structures associatives présents. Cela a été la première action de partenariat mise en avant avec VMC Pêche.

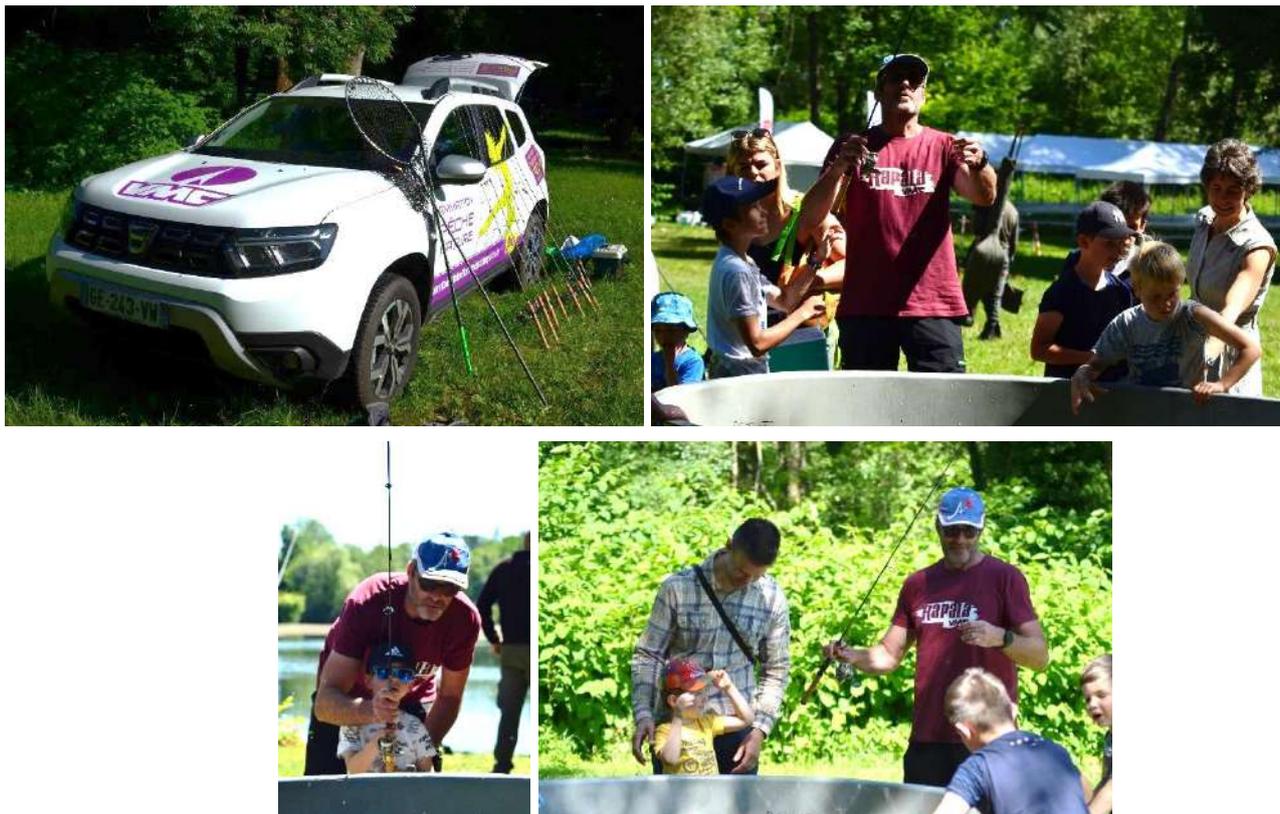


B. Animation pêche à l'étang

Le 11 juin dernier, les salariés de l'usine VMC de Morvillars se sont réunis au bord d'un étang situé juste à côté de leur usine pour une journée de convivialité et de pêche organisée par le Comité d'Entreprise.

Notre animateur avait été invité à cette occasion pour faire découvrir la pêche à la vingtaine d'enfants du personnel et leur faire prendre leurs premiers poissons.

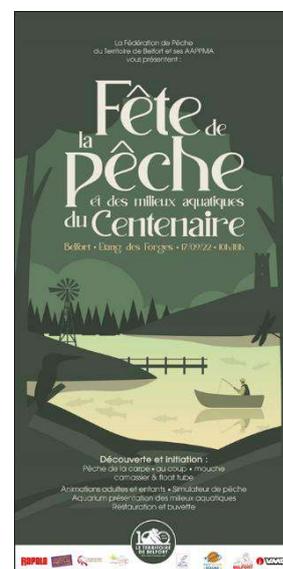
Cette journée s'est déroulée avec un temps ensoleillé et des poissons mordeurs, pour la plus grande joie des enfants.



C. Fête de la Pêche

Dans le cadre du Centenaire du Territoire de Belfort, nous avons décidé, en partenariat avec VMC Pêche, d'organiser pour la première fois dans notre département, une FETE DE LA PECHE. Plusieurs réunions préparatoires ont été menées en amont afin que cette journée se déroule dans les meilleures conditions.

Avec la participation de 70 bénévoles, cette dernière s'est déroulée le samedi 17 septembre 2022, de 10h à 18h à l'étang des Forges de Belfort.





Malgré un temps plutôt mitigé, cette manifestation a attiré près d'un millier de personnes, adultes et enfants, pêcheurs et non-pêcheurs. Les visiteurs ont eu l'occasion de s'informer sur le fonctionnement de nos structures associatives, et d'essayer différentes techniques de pêche, comme par exemple la pêche à la mouche, à l'anglaise, aux leurres, ou encore en float-tube... Les enfants et les plus grands ont pu essayer divers jeux comme les simulateurs, la pêche magnétique, le jeu du lancer ou faire tourner la roue pour gagner des petits cadeaux.



Ceux qui le souhaitaient pouvaient faire valider un circuit en répondant à une dizaine de questions qui se trouvaient au verso du plan du site ; à la clé, des lots offerts par notre partenaire VMC pêche, ainsi que des goodies à l'effigie de génération pêche (tee-shirt, porte-clés, pare-soleil...).



Inutile de vous présenter notre mascotte Gloops, qui était bien évidemment présente sur le site, pour le bonheur des petits et des grands.

Tout le matériel utilisé lors de cette journée a été acheté chez VMC pêche ; tous les leurres quant à eux venaient naturellement de chez Rapala, une unité de la maison mère VMC.



4.3 REALISATION DES ACTIONS DE POLICE

Une équipe de GPP au service de la Fédération :

L'objectif est de répondre à nos statuts et de participer activement à la lutte anti-braconnage. Leurs secteurs d'activité sont les canaux du Territoire de Belfort, de jour comme de nuit.

Merci à notre équipe de Garde Pêche Particulier pour leur travail réalisé en 2022.

- Bilan des contrôles 2022

Salariés + Brigade GPP Fédération

Nombre de sortie en jours	159
Nombre d'heures de contrôle	425
Nombre de Pêcheurs contrôlés	1 050
Nombre de pêcheurs en infraction	0 (uniquement des avertissements)
Nombre d'infractions relevées	0
Nombre d'avertissements	18



Pour rappel, conformément aux statuts, chaque APPMA se doit de mettre en place des actions de surveillance et protection sur son territoire de compétence

- Bilan des actions de police de l'eau pour 2022

7 Rapports de signalement d'une atteinte à nos milieux aquatiques.

- Commune de Leval
Prise d'eau sur la rivière « Ruisseau des étangs » / Assec sur 245 m.
- Commune de Giromagny
Avis pour DDT dossier 3 buses à changer, forêt communale Giromagny
- Commune de Bretagne
Modification du profil en long et en travers d'un cours d'eau. (un busage et deux secteurs de curages)
- Commune de Leval
Curage d'un étang + colmatage du ruisseau aval + Remblai zone humide
- Commune de Fosse-magne
Déjections humaines site marnière de Fosse-magne
- Commune de Giromagny
Modification du profil en travers, réalisation d'une marre sur secteur de source
- Commune de Petit-croix
Modification du profil de la rivière « La madeleine »

Quelques photos issues des rapports de constatation 2022 ! source FDAAPPMA90



4.4 LE GRAND CORMORAN

La Fédération de pêche est directement sensibilisée et impactée à la problématique du cormoran ; cela concerne la protection de nos milieux aquatiques, aussi bien en eaux libres qu'en eaux closes.

Un arrêté ministériel qui fixe le choix de n'accorder aucun plafond hors pisciculture devant la difficulté à justifier l'impact de ces derniers. Seule une dérogation pourrait-être accordée si des études locales démontraient l'impact de l'espèce sur l'état de conservation de poissons protégés et/ou menacés.

On déplore l'évolution de la réglementation qui ne permet plus de délivrer d'autorisation sur les eaux closes (étangs) sans pouvoir justifier d'un poids économique. Avec l'incapacité de pouvoir justifier de l'impact sur nos rivières, la délivrance d'autorisation est de plus en plus complexe.

Au niveau de la FNPF

Le grand cormoran a toujours fait l'objet d'une procédure de régulation. Jusqu'ici, le ministère de la Transition écologique définissait un quota triennal de tirs département par département, non seulement pour les piscicultures mais aussi pour les eaux libres.

Mais coup de tonnerre, le 1er octobre 2022, prétextant des arrêtés suspendus suite aux recours départementaux déposés par la LPO (15 recours en 2021 sur 97 arrêtés), le ministère n'a tout simplement pas reconduit les autorisations de tirs de régulation du cormoran sur les eaux libres françaises pour la période 2022-2025.

Le conseil d'administration de la FNPF, réuni le mardi 4 octobre 2022, a donc acté des mesures fortes pour marquer son profond désaccord avec cette décision.

Ainsi lors de ce conseil d'administration, les administrateurs de la FNPF ont décidé à l'unanimité d'attaquer l'arrêté du 19 septembre 2022 fixant les plafonds départementaux dans les limites desquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les Préfets concernant les grands cormorans.

Ils ont également approuvé la séquestration de la Redevance Milieux Aquatiques versée par les pêcheurs (montant approximatif de 8 millions d'euros) et du règlement des baux de pêche publics.

Suite à ces premières décisions d'ampleur, la FNPF ne s'interdit en rien d'autres actions fortes à l'avenir.

Une étude en cours

La secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie a bien demandé la réalisation d'une étude nationale coordonnée par l'OFB, avec l'appui humain et matériel des structures de pêche de loisir pour apporter des preuves concrètes de l'impact des cormorans sur les populations piscicoles.

Au niveau de la Fédération du Territoire de Belfort

Un courrier en date du 18 août 2022, a été signé par toutes les AAPPMA du Département. Ce dernier a été envoyé au Directeur de la DDT 90. A ce jour il n'y a toujours pas eu de retour.

4.5 VIDANGE EXCEPTIONNELLE DU MALSAUCY

Une mortalité inhabituelle des carpes est observée dans le courant de l'été 2021 dans l'étang du Malsaucy. Après analyse des poissons réalisée par un laboratoire spécialisé, il s'avère que ces carpes sont infectées par le KHV, une maladie contagieuse également appelée "herpès du koi".

Le service environnement du Conseil Départemental fait alors appel à notre fédération pour effectuer une vidange sanitaire du plan d'eau durant laquelle toutes les carpes, carassins et amours blancs compris, devront être éliminés pour éradiquer la maladie, suivant les exigences des services sanitaires de l'état.

Les 16, 17 et 18 novembre, pas moins de 40 bénévoles par jour se sont affairés à la vidange du Malsaucy. La participation des Fédérations voisines (FD 68, 70 et 71) pour le transport des poissons, nous a été d'une aide précieuse, et nous les en remercions.

Conformément au protocole sanitaire, l'accès au site du Malsaucy était limité aux seuls opérateurs de la pêche. La RD24 entre l'Auberge du Lac à Evette-Salbert, et le carrefour entre "RD24 / rue du Malsaucy" était fermée à la circulation ainsi qu'aux piétons de 9h00 à 17h00.

Au total, ce ne sont pas moins de 7 tonnes et demi qui ont pu être sauvées puis alevinées dans les canaux du Territoire de Belfort, et les lots des AAPPMA (rivières de deuxième catégorie et étangs). Tous ces lots étant en réciprocité, tout pêcheur muni de sa carte peut pratiquer en toute légalité. Gardons et tanches étaient présents en grandes quantités, quelques perches présentes également ; en revanche très peu de brochets.

AAPPMA	Gardon (toutes)		Tanches		Brochetons / Brochets		Perches		Observations
	Cde	Livré	Cdé	Livré	Cdé	Livré	Cdé	Livré	
AAPPMA Belfort-Bavilliers	1850	1575	190	973	440	0	270	73	
Emprunt 10bis	200	135			50	0	50	0	
Emprunt 9	300	136			90	0	70	0	
Etang Bull	100	103							
Etang des Forges	200	187		328	150	0	30	0	
Carpière	100	85							
Etang Gauthier	200	28	50	78			20	56	
Les Ayeux - Etang Adam	500	327	60	382	80	0	60	0	
Les Ayeux - Etang Machard	200	198	30	66	50	0	40	17	
Etang Lechir	375	376	50	119					
AAPPMA La Plongeotte	400	405	40	154	60	0	90	124	
Barrage	200	202	40	147	30		45	94	
Allaine	200	203		7	30		45	30	
AAPPMA Montreux-Château	500	503			200	0			
AAPPMA Trévenans	300	312		50	100	0			
Canal Mt à Hte-Saône (1 bief)	200	200		32	50	11			
Canal Rh au Rh (4 biefs)	800	796		178	200				
Marnière	500	304			200	0			
Etang Messi		35		114					
Queue de Chat	1500	1491		155		7		6	Non ouvert à la pêche
TOTAL	6050	5621	230	1656	1250	18	360	203	
Pêche Malsaucy 2022		5621		1656		18		203	7498



4.6 Action de nettoyage, utilisation du Broyeur

Le broyeur acquis en septembre dernier par la Fédération a fait sa première sortie officielle...

Alain Geoffroy, notre salarié référent, s'est rendu le samedi 3 décembre sur le site des Ayeux à Lachapelle-sous-Chaux pour broyer les branches coupées par les bénévoles de l'Aappma Belfort-Bavilliers.

Le 9 décembre suivant, une formation a été proposée à l'ensemble des élus de la fédération pour apprendre à utiliser cette machine en respectant les règles de sécurité. Cette matinée a été organisée sur le site de la pisciculture de Giromagny.



Il a ensuite été utilisé pour honorer la convention que nous avons signé pour la deuxième année consécutive avec la Mairie de Fontaine, avec pour but d'entretenir les berges de la Saint-Nicolas dans le village (enlèvement des bois morts et gestion des embâcles qui gênent l'écoulement du cours d'eau).

Cet hiver, l'entretien des berges de la Saint-Nicolas s'est terminé le 16 février 2023. Il aura encore fallu 3 demi-journées pour traiter le secteur concerné. Ces travaux ne pourraient se faire sans l'aide précieuse des bénévoles et des jeunes d'Unicité.



5 Alevinage des lots fédéraux 2022

ALEVINAGES DES LOTS FEDERAUX 2022							
LIEU	DATE	ESPECE	STADE	QUANTITE	PROVENANCE	PRIX	PRIX TOTAL
Canal du Rhone au Rhin et Haute-Saone à Montbéliard	13/12/2022	Brochet	3 été	150 kg	Pisciculture Beaume	1 978,13 €	6 746,73 €
		Sandre		80 kg		1 856,80 €	
		Carpe		800 kg		2 911,80 €	
	18/11/2022	Brochet	3 été	11 kg	Vidange Malsaucy	110,00 € *	3 332,60 € *
		Tanche	3 été	210 kg		882,00 € *	
		Gardon	Toute taille	996		2 340,60 € *	
Parcours fédéraux rivière	08/04/2022	Truite arc	Portion	150 kg	Pisciculture Beaume	727,95 €	727,95 €
					TOTAL	10 807,28 €	
							* Estimation

6. COMMUNICATION

La communication de la Fédération poursuit sa progression, avec la parution mensuelle de notre bulletin d'informations, puis par le biais d'internet.

6.1 PECHE INFOS 90

Réalisé depuis fin 2014, notre mensuel est toujours d'actualité. Toujours envoyé aux pêcheurs qui ont renseigné leur adresse mail en achetant leur carte de pêche, il est aussi disponible sur notre page Facebook, et téléchargeable sur notre site internet. Diffusé uniquement de façon dématérialisée, ce sont entre 2000 et 3500 exemplaires qui sont envoyés chaque mois.

La commission communication, composée de 5 membres du Conseil d'Administration de la Fédération, se réunit tous les mois afin de valider le bulletin en cours, et de préparer le suivant.

En plus de notre mensuel, des newsletters peuvent être envoyées de temps à autres pour des opérations spéciales, comme pour des opérations de nettoyage pour lesquelles nous faisons un appel à bénévoles, la préparation de l'ouverture de la pêche chez Décathlon, des éditions spéciales comme notre spécial "Partenariat avec VMC Pêche"...

6.2 SITE INTERNET

Rappelons que notre site internet est mis à jour régulièrement ; les pêcheurs y trouvent notamment des informations relatives à la réglementation de la pêche, les missions de la Fédération, des documents téléchargeables (Guide de Pêche, Réglementation, Pêche Infos), les actualités (ouvertures, stages ...) ainsi que des liens comme par exemple le site de vente de cartes de pêche.

Vous retrouverez tous ces éléments sur

<http://territoiredebelfort.federationpeche.fr/>

6.3 RESEAUX SOCIAUX : COMPTE ET PAGE FACEBOOK

En parallèle du site internet, nous continuons d'alimenter notre compte et notre page Facebook, dans le but de toucher un maximum de pêcheurs : <https://www.facebook.com/Pecheur.fousse-magne> ou <https://www.facebook.com/Fdaappma90/>

Nous comptons désormais presque 5 000 "ami(e)s" sur notre compte, et près de 2 000 abonnés(es) qui suivent notre page...

7. RAPPORT D'ACTIVITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour rappel, les comptes-rendus des réunions du Conseil d'Administration sont transmis à l'ensemble de nos AAPPMA.

7.1 CONSEILS D'ADMINISTRATION

Réunion du 15.01.2022

09H30 - Ouverture de la séance

Membres du CA : MM PHILEMON - PASTORI – LECHENNE - MARTZOLFF – JARDOT. P - GUITTARD - DUVIN – JARDOT. N – DUPRE – MAUVILLY – CHRETIEN – TIROLE - NOVIER

Absent excusé : M. TAQUARD

Absent : M. DARGELOSSE

1 / Approbation du CA du 01 octobre 2021

Validé

2 / Accueil et présentation des nouveaux élus

Suite aux élections complémentaires du 08 janvier 2022, ont été élus et rejoignent le Conseil d'Administration de la Fédération :

- M. JARDOT Nicolas (AAPPMA Belfort/Bavilliers)
- M. TIROLE Fabien (AAPPMA Bourogne)
- M. MAUVILLY Emmanuel (AAPPMA Anjoutey)
- M. NOVIER Yves (AAPPMA Giromagny)
- M. DUPRE Philippe (AAPPMA Joncherey/Delle)
- M. CHRETIEN Olivier (AAPPMA Anjoutey)

Une présentation de la structure de la Fédération leur est faite, comme les fonctions et l'activité des salariés qui la compose.

3 / Organisation jusqu'à la fin du mandat

Le mandat du Conseil d'Administration se terminera le 31 mars 2022.

Un rappel du rôle et des missions définis dans les statuts des fédérations est effectué par le Président M. PHILEMON.

La présentation d'un bilan de pêche électrique et thermique démontre que le travail demandé à la Fédération est très important.

De ces dossiers dépendent des subventions accordées par l'agence de l'eau.

Actuellement, il y a un retard dans la transmission de ces dossiers vers cet organisme.

Le CA envisage de ne pas effectuer de pêches électriques de recensement en 2022 afin de rattraper une partie de ce retard. Pour mémoire, nous avons actuellement environ 240k€ de dossiers de subventions à traiter.

4 / Préparation des élections de Mars 2022

Les élections sont planifiées en accord avec la DDT le 19 Mars 2022 entre 9H30 et 11H30 au siège de la Fédération.

19 candidats pour 15 places.

Les votants sont les Présidents d'AAPPMA + 1 délégué par AAPPMA comportant plus de 250 membres.

Actuellement 3 AAPPMA sont concernées : BELORT/BAVILLIERS, MONTREUX-CHATEAU, JONCHEREY/DELLE.

5 / Situation financière

Une présentation par vidéo projection sur la répartition de nos comptes bancaires et de l'exercice comptable 2021 est commentée par le Président M. PHILEMON et montre qu'à ce jour nous sommes en déficit de 42.5k€ (exercice comptable) dont 12k€ de trésorerie. Lié principalement au retard dans la présentation des dossiers thermie et pêche 2016/2017 pour un montant de 91k€. Nous venons par ailleurs de recevoir ce jour la confirmation de l'accord de l'Agence de l'eau pour le paiement d'un dossier de l'ordre de 21k€.

6 / Investissements prévus (Véhicule, Broyeur et Informatique)

1/ Le véhicule de M. VAUTHIER a été vendu suite à problème mécanique ayant entraîné une casse moteur pour la somme de 4 000 €.

Un premier chiffrage effectué pour l'achat d'un nouveau véhicule (Dacia DUSTER + Remorque) serait d'environ 10 500 € en reste à charge de la Fédération (si obtention des subventions de la Fédération Nationale sous réserve d'avoir au minimum 2 partenaires)

Après discussion, le CA décide de demander d'autres devis avant de se positionner.

En attendant cette acquisition, la Fédération 70 prêtera gracieusement un véhicule à notre Fédération.

2/ L'achat d'un broyeur évalué à 25k€ est en cours de financement, avec un reste à charge qui s'élève à 5000€.

D'autres recherches de subventions sont en cours, mais 20% de l'achat complet du matériel resteront de toute façon à la charge de la Fédération.

3/ Le principal contrat informatique se terminera en 2023. Pour rappel, nous avons déjà cassé un premier contrat avec PROCOM lié au serveur (économie de 2k€/an). Dans le nouveau projet, le coût est évalué à 1 500 € au lieu de 7 500 €/an.

7 / Points et questions divers

1/ Une présentation de l'ORP (Observatoire Régional des Pressions) sera effectuée le 28 janvier au Conseil Régional qui finance ce nouvel outil à hauteur de 80k€ annuels. Cette organisation déployée sur chaque département de Bourgogne/Franche Comté permettra de suivre toutes les atteintes sur nos milieux au travers de fiche d'actions avec l'appui d'un juriste.

2/ Ventes de cartes 2022

A ce jour, il a déjà été réalisé 20 % de ventes du volume annuel.

Soit + 31 % par rapport à la même période de 2021.

3/ M. JARDOT : Penser à budgétiser l'alevinage des canaux (environ 10k€ annuels)

4/ M. DUVIN : Lors de pollution, est ce que la Fédération ne devrait pas se porter partie civile systématiquement ?

5/ M. LECHENNE : L'AAPPMA de FAVEROIS est en passe de fusionner avec l'AAPPMA de FLORIMONT (Attente du résultat d'une AG de FLORIMONT pour valider cet accord)

12h05 Clôture de séance

Réunion du 10.03.2022

18H00 - Ouverture de la séance

Membres du CA : MM S. PHILEMON – D. PASTORI – P. JARDOT – N. JARDOT – P. GUITTARD – J. DUVIN – E. MAUVILLY – O. CHRETIEN – Y. NOVIER – P. DUPRE – F. TIROLE – JM. LECHENNE

Absent excusé : G. MARTZOLFF (procuration S. PHILEMON) – C. DARGELOSSE - G. TAQUARD

1 / Approbation du CA du 15 janvier 2022

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité et signé par tous les présents.

2 / Budget prévisionnel 2022

Présentation de chacune des lignes budgétaires dépenses/recettes.

- Quelques points nécessitent des échanges afin que chacun puisse s'imprégner des tendances et objectifs visés. Il apparaît par exemple que les charges énergie (électricité, chauffage, carburant, ...) doivent être fortement revalorisées du fait de la crise actuelle.
- Nous prévoyons également un coût d'alevinage des canaux à hauteur de 12000€.
- A partir d'une proposition d'un administrateur, il est évoqué de remettre en place une indemnité au président. Après un vote unanime moins une abstention, le président est particulièrement réticent du fait de tout ce qui s'est passé en 2019. Il propose d'intervenir lors des élections auprès de la DDT afin d'obtenir des éléments factuels sur l'interdiction ou non. Jusqu'à présent, la DDT s'est cantonnée à un ail sans aucun justificatif. Dans l'attente, il confirme qu'aucune indemnité ne lui sera versée.
- Par contre, le CA valide unanimement le montant des indemnités kilométriques selon ce qui est transmis au niveau national (jusqu'à là, les indemnités étaient très largement inférieures à ce qui est autorisé).
- Pour le projet achat broyeur, les 2500€ de subvention achats AAPPMA seront utilisés cette année pour cet investissement qui de toute façon leur sera destiné.
- Concernant les recettes, le gros point d'interrogation est lié à l'obtention des subventions Agence de l'eau. Le résultat 2022 dépendra de la finalisation d'un dossier "thermies et pêches électriques 2016 / 2017" (91k€ attendus !!!) que nous avons placé en priorité absolue. Si ce dossier est terminé comme nous l'espérons d'ici quelques semaines, il fera basculer le résultat annuel en fort bénéfice.
- Il est à noter que Mr Mathieu Perez a enfin restitué les 1700€ d'amende suite à sa condamnation.

Après ces quelques modifications, le budget 2022 est adopté.

3 / Election du Conseil d'administration

Décision est prise pour organiser les élections du bureau et constituer les commissions tout de suite après les élections qui se tiendront samedi 19 mars de 9h30 à 11h30 dans nos locaux sous l'égide de la DDT (Mr Petot et Mme Maillard-Salin). Afin de faciliter la tenue de ce CA, nous convierons les 18 candidats au dépouillement et à partager d'ils le souhaitent, le déjeuner sur Fousse-magne.

4 / Questions ou informations diverses

- Dans le règlement intérieur, il nous faudra définir et clarifier les conditions de remboursement des repas pour les employés ainsi que les conditions d'utilisation des véhicules
- Sur le site des Grands Reflets à Joncherey, notre fédération est sollicitée par les propriétaires pour animer une prestation "découverte pêche" à l'attention du

journalisme automobile lié à la sortie d'un nouveau véhicule (Skoda). Bien entendu, cette prestation est payante e sera visiblement amenée à se répéter.

- La signature de l'acte de vente d'une parcelle de terrain vague nous appartenant à proximité de l'étang Gauthier se précise.
- F. TIROLE constate que nos gardes-pêche particuliers auraient besoin d'une remise à niveau après une formation qui remonte à plusieurs années. Accord de principe du CA. Voir avec notre responsable surveillance pour monter ce projet.

21h20 Clôture de séance

Réunion du 19.03.2022

14h45 - Ouverture de la séance

Membres présents : MM S. PHILEMON – D. PASTORI – P. JARDOT – N. JARDOT – P. GUITTARD - J. DUVIN – E. MAUVILLY – O. CHRETIEN – Y. NOVIER – P. DUPRE – F. TIROLE – Y. DESCHAMP

Absents excusés : JM LECHENNE (procuration S. PHILEMON) – T. LUTTRINGER – C. DARGELOSSE

1 / Approbation du compte-rendu CA FD90 en date du 10 mars 2022

Ce compte-rendu n'a pour l'instant pas encore été transmis par le secrétaire de la séance précédente (Covid)

2 / Résultat des élections qui ont eu lieu ce matin

Ces élections se sont tenues sous la responsabilité des services de la DDT (Mr Petot et Mme Maillard-Salin)

18 votants aucun bulletin nul

Résultats obtenus :

16 voix => MM J. DUVIN – JM. LECHENNE – E. MAUVILLY – S. PHILEMON (élus)

15 voix => MM O. CHRETIEN – Y. DESCHAMP – P. GUITTARD – N. JARDOT (élus)

14 voix => P. DUPRE – P. JARDOT – Y. NOVIER – F. TIROLE (élus)

13 voix => D. PASTORI (élu)

12 voix => C. DARGELOSSE – T. LUTTRINGER (élus)

9 voix => C. JULIEN – P. MUNSCH

8 voix => P. PARISOT

3 / Election du bureau

Pour chaque poste à pourvoir, il a été demandé à l'assistance s'il y avait des candidats.

Président : Serge PHILEMON se présente et est élu à l'unanimité (13 voix)

Trésorier : Daniel PASTORI se présente et est élu à l'unanimité (13 voix)

Secrétaire : Nicolas JARDOT se présente et est élu à l'unanimité (13 voix)

1^{ier} vice-président : Jean-Marie LECHENNE se présente et est élu à l'unanimité (13 voix)

2nd vice-président : Jacky DUVIN se présente et est élu à l'unanimité (13 voix)

Nota : tous les votes du CA ont eu lieu à bulletin secret

4 / Candidats aux postes de représentation

ARPBFC :

- Délibération du CA Fédéral pour l'adhésion à l'ARP-BFC
=> accord unanime du CA pour adhérer à l'ARPBFC
- Délibération du CA Fédéral pour la désignation des représentants au CA de l'ARP-BFC, dont le président et un membre du conseil d'administration => ok pour Daniel PASTORI
- Délibération du CA Fédéral pour la désignation d'un délégué supplémentaire pour l'AG de l'ARP-BFC => ok pour Jean-Marie LECHENNE
- Attention une fiche de renseignement est à compléter par personne
- De même, l'organigramme de notre Fédération est à compléter et à transmettre au plus vite à l'ARPBFC
- Le CA est informé que l'AG régionale se tiendra le samedi 09 avril à Appoigny dans l'Yonne

CODERST (2 personnes) : Jean Marie LECHENNE et Emmanuel MAUVILLY

Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques

CDNPS (2 personnes) : Nicolas JARDOT et Philippe DUPRE

La Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (**CDNPS**), concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable.

CTDP : Serge PHILEMON – Fabien TIROLE – Jacky DUVIN – Philippe DUPRE

Commission Technique Départementale de Pêche

4 représentants dont le président qui propose au préfet 2 ou 3 personnes

Une réunion est d'ores et déjà programmée avant mi-avril. La DDT nous précisera très prochainement la date exacte

CA FNPF : (3 représentants élus de la région BFC)

Serge PHILEMON propose sa candidature en expliquant qu'à ce jour ce sont 3 Bourguignons qui sont en place après une démarche outrepassant les règles d'usage.

Sa candidature est unanimement approuvée.

Ces élections se dérouleront lors de l'AG de l'ARPBFC du 09 avril.

Pour information, la réunion de mise en place du CA FNPF se tiendra quant à elle le 11 mai.

5 / constitution des commissions

Bien entendu, les absents pourront rejoindre s'ils le souhaitent les différentes commissions en le formulant par écrit.

Commission communication :

1 séance par mois pour édition du Pêche Infos (sollicitations par mail)

Olivier Chrétien – Daniel Pastori – Serge Philémon – Pascal Jardot – Jean-Marie Lechenne

Commission finances / investissements :

Daniel Pastori – Jacky Duvin – Yves Deschamp – Nicolas Jardot – Emmanuel Mauvilly

Commission animations :

Serge Philémon – Jacky Duvin – Philippe Dupré – Pascal Guittard – Nicolas Jardot

Commission gestion des milieux aquatiques :

Serge Philémon – Yves Novier – Thierry Luttringer – Jacky Duvin – Yves Deschamp

Commission formation élus / bénévoles :

Serge Philémon – Fabien Tirole (qui devient notre référent Garderie) – Emmanuel Mauvilly – Nicolas Jardot

Commission alevinages / pêches électriques:

Pascal Jardot – Pascal Guittard – Yves Novier – Daniel Pastori –Thierry Luttringer

5 / Questions diverses

- Invitation de Mr Viellard / PDG VMC Pêche pour visite de son entreprise et du showroom à destination de tous les présidents d'AAPPMA (+ voir si les autres membres du CA peut également y être intégré)
- Vente du Queue de chat => où en est-on ? transmettre à O. Chrétien les derniers échanges (se mettra en rapport avec la SODEB) + envoyer à E. Mauvilly l'évaluation qui avait été faite (regardera de son côté avec la SNCF qui est aussi à la recherche de terrains)

16h20 Clôture de séance

Réunion du 25.05.2022

Membres présents : Serge Philemon, Jean-Marie Lechenne, Daniel Pastori, Nicolas Jardot, Emmanuel Mauvilly, Pascal Jardot, Fabien Tirole, Thierry Luttringer, Yves Novier, Pascal Guittard, Phillippe Dupré, Olivier Chrétien.

Absents : Yves Deschamps (excusé), Cyril Dargelosse, Jacky Duvin.

Début de séance à 18h

1/ Approbation du compte-rendu du 10 mars 2022

Le Conseil d'administration l'approuve à l'unanimité

2/ Approbation du compte-rendu du 19 mars 2022

Thierry Luttringer s'abstiendra pour le vote car il n'était pas présent lors de ce conseil. Le Conseil d'administration l'approuve à l'unanimité

3/ Approbation du compte-rendu de la réunion des présidents et du CA le 20 mai 2022

Le conseil d'administration approuve le compte-rendu à l'unanimité

4/ Préparation de l'AG de la fédération

Le président rappelle aux administrateurs que l'assemblée générale est programmée le 04 juin 2022 à 15h à la mairie de Giromagny (salle du conseil).

La salle sera préparée par Marc Hannotin et Céline Desvignes.

Les personnalités qui ont confirmé leur présence sont Didier Valverdu : Vice-président du conseil départemental, Michel Zumkeller : Député 2^{ème} circonscription, notre expert-comptable : Monsieur Convercy, Jean-Philippe Panier : Président de la Fédération de la Nièvre et Président Régional, Jean-Claude Zwickert, Président de la Fédération du Haut-Rhin, Philippe Grosso, Président de la Fédération du Doubs, M. Yves Chipaux : président AAPPMA Melisey représentera la Haute-Saône. Nous sommes en attente du Président de la FDC90 et de Monsieur Viellard : Société VMC. A la suite de l'AG, un repas est offert aux membres du conseil d'administration et une participation de 15€ est demandée pour le conjoint. Le président indique qu'une vingtaine de personnes sont inscrites.

Il explique que cette année et suite aux dernières élections, certains présidents d'associations ou membres du CA fédéral, ont choisi après de nombreuses années de passer le flambeau ou de se retirer. La fédération a décidé de les remercier et les mettre en valeur pour leur investissement dans le développement de nos structures départementales.

Il s'agit de :

Guy Taquard / vice-président fédéral et Gabriel Martzloff / secrétaire fédéral.

Les présidents de Bessoncourt, Belfort-Bavilliers et Faverois.

Préparatif AG :

Le conseil d'administration valide l'achat de paniers garnis. Le président propose un devis chez Poulaillon (Bessoncourt) pour le verre de l'amitié. Le conseil d'administration valide à l'unanimité. Emmanuel Mauvilly précise qu'il serait bien de faire un geste (bouquet de fleurs entre autres) pour les épouses des défunts (ancien président d'AAPPMA ou membre du CA) et faire un remerciement lors de l'AG.

Serge Philémon note qu'il fera un remerciement pour toutes ces personnes qui ont œuvré pour le développement du loisir pêche dans notre département et réfléchis à ce que nous pouvons faire pour des fleurs ou autres.

Le président fédéral explique qu'une 1ère réunion a eu lieu à la FNPF avec les nouveaux élus et que malgré sa demande d'être informés par nos élus régionaux, aucun retour n'est parvenu à la fédération.

5/ Questions Diverses

Le président informe que la remorque du véhicule de Marc Vauthier a été récupérée la semaine dernière et que nous sommes en attente des logos de la marque VMC qui seront apposés sur celle-ci afin de valider le Bon à tirer. Ensuite, le flocage sera fait, ce qui permettra l'obtention de plusieurs subventions de la FNPF et de VMC. Jean-Marie Lechenne demande pourquoi le Crédit Mutuel n'est plus partenaire ?

Serge Philémon explique que le CM ne verse à présent plus que des subventions pour l'achat de matériel (APN entre autres).

Le président fédéral explique que suite à la présence à notre AG des Présidents de fédération du Haut-Rhin et du Doubs, il essaiera de voir avec eux afin que le Territoire puisse vendre ses cartes à Dannemarie Pêche et Pacifique Pêche et bien évidemment réciproquement.

Serge Philémon explique que suite à l'investissement d'une remorque et à venir du broyeur, la place va manquer pour tout loger dans le hangar. Donc, est-ce que la fédération pourrait se séparer d'une ancienne remorque de chantier qui servait uniquement lors des vidanges du Malsaucy ?

Accord du CA

- Visite VMC

23 personnes sont inscrites.

Le rendez-vous est fixé le 10 juin à 16h à VMC Morvillars.

Une réunion de CA puis des présidents d'AAPPMA sera organisée pour la fête de la pêche afin de préparer et de rassembler toutes les idées pour cet évènement qui se déroulera le 17 septembre à l'étang des Forges de Belfort. Nous échangerons ensuite avec l'équipe VMC.

Prochain CA (fête de la pêche spéciale Centenaire) 17 juin 18h

- Vente terrain parcelle Gauthier :

Le notaire souhaite signer la vente du terrain le 21 juin à Giromagny.

Suite au mail d'Éric Ménétré où il explique ne pas avoir eu de retour de la part de Serge Philémon concernant cette vente pour l'installation d'une Antenne Relais à proximité de l'Étang Gauthier, le président nous lit la réponse qu'il lui a immédiatement transmise.

Après échanges, le CA demande au président de se renseigner auprès de la mairie de Sermamagny, des différentes subventions qu'elle percevrait suite à l'installation. Le président reviendra auprès du CA dès qu'il aura plus d'éléments.

- Retour Action Nettoyage Chasse et pêche.

Le président se félicite de cette opération qui a mobilisé de nombreux bénévoles. L'action sera renouvelée la matinée du samedi 25 juin sur la Savoureuse.

- Délibération à prendre pour l'union de Bassin (UFBRMC)

1 représentant au conseil d'administration : Serge Philémon se présente et est élu à l'unanimité.

1 délégué pour l'AG de l'union : Jean-Marie Lechenne se présente et est élu à l'unanimité.

- Étang du Banbois (14ha) à Réchésy

Jean-Marie explique qu'il avait été projeté il y a déjà quelques années d'y créer un Silurodrome. Le bail arrivant prochainement à terme, doit être dénoncé par la mairie. La communauté de commune est partante pour laisser la gestion piscicole à la Fédération afin d'y développer le loisir pêche sur le Sud Territoire.

L'estimation totale du projet avait été fixé à 800 000 € intégrait notamment le développement touristique. Il serait pris en charge par la collectivité.

Le loyer était estimé à 3 000€ /an.

Jean-Marie se charge de réactiver les contacts à la CCST.

- Emprunt 9

Fabien Tirole explique qu'il doit voir avec son CA, mais que son équipe réfléchit s'ils continueront à louer l'emprunt N°9.

Le CA attend plus d'éléments avant de prendre une décision.

Jean-Marie Lechenne indique qu'il tiendra une conférence sur l'eau avec l'appui de la maquette de la fédé 70 à l'UTBM de Sevenans courant octobre.

E. Mauvilly revient sur les différents échanges qu'il a eu avec des organismes pouvant être intéressés pour l'achat de l'Étang du Queue de chat. Mais tous s'avèrent non concluants. Serge Philémon précise que le dossier est au point mort en raison des contraintes fixées au dossier Amazon. Pour rappel, l'étang est plein mais sans poissons. Il n'a donc pas perdu sa valeur intrinsèque.

Emmanuel Mauvilly demande au président si les dossiers de Marc Hannotin avancent ?

Le président répond qu'un dossier a été présenté, cela concerne ceux de 2016. Le deuxième dossier concerne les thermies en liaison avec la fédé du Jura qui utilise un logiciel afin d'accélérer le traitement des données. Il précise que cela avance mais pas aussi vite que prévu.

Demande d'aide de la fédération du 25 pour des pêches électriques.

Le Conseil d'administration valide à l'unanimité la demande d'aide de la fédération du Doubs. Ces déplacements d'aides inter-fédé sont non négociables. Le CA confirme que Marc Hannotin n'y participera pas pour le focaliser uniquement sur ses dossiers prioritaires.

Fin des débats à 20h30

Réunion du 17.06.2022

Membres du CA présents : Serge Philemon, Jean-Marie Lechenne, Daniel Pastori, Nicolas Jardot, Pascal Jardot, Fabien Tirole, Thierry Luttringer, Pascal Guittard, Philippe Dupré, Olivier Chrétien, Yves Deschamps

Absents excusés : Jacky Duvin, Richard Guillaume, Christian Mudry, Jacky Duvin, Eric Menetre, Julien Colin, Yves Novier, Emmanuel Mauvilly

Absents : Cyril Dargelosse

Début de Séance 18h05

Préparation Fête de la pêche du 17 septembre 2022

Cette journée entre dans le cadre de la fête de la pêche pour les 100 ans du département. Elle est programmée le 17 septembre 2022 à l'Étang des Forges. Le but de cette réunion est de rassembler toutes les idées des bénévoles incluant les animations autour de la pêche et de la protection du milieu aquatique ainsi que la logistique à mettre en place. En parallèle, nous disposons déjà des idées transmises par nos salariés. Viendront ensuite les compléter celle de la part de notre partenaire VMC Pêche.

Localisation :

Analyse du plan de l'étang avec l'aide des membres de l'AAPPMA Belfort-Bavilliers afin de localiser les différents parkings sur le site et les emplacements prévus pour cette journée.

Pour info : les demandes d'autorisation de l'occupation de l'espace public (toute la zone enherbée depuis le camping jusqu'au totem) par le Président de Belfort ont été faites et acceptées par le Grand Belfort et la ville de Belfort.

Voici les différentes idées classées par catégorie et le nombre minimum de personnes nécessaires :

Intendance :

Buvette : 4 personnes (tenue par AAPPMA Belfort-Bavilliers)

Food Truck : géré par le Camping de l'Étang des Forges

Carpes frites : 4 personnes (à définir)

Partenaires :

Compétiteurs

VMC/RAPALA

CD90

Grand Belfort

Communauté de Commune

Grand Reflet (gîte de pêche)

AAPPMA (Il serait bien de savoir quelles seront les AAPPMA qui participeront)

Animations diverses :

Pêche à la truite : 3 personnes (bassin ou filet)

Simulateur : 2 personnes

Circuit pêche à valider : 1 personne

Goodies

Photomaton : 2 personnes (stand identique lors du tour de France)

Présentations :

Bassin/Aquarium poissons

Biodiversité

Vie aquatique : 3 personnes

Animations techniques :

Toc : 3 personnes

Technique mouche : 3 personnes

Technique coup : 3 personnes

Postes carpistes : 3 personnes

Float-tube : 3 personnes

Technique leurristes : 3 personnes

Anglaise : 3 personnes

Stands :

Stand AAPPMA : 2 personnes

Drone : 1 personne

Garderie départementale : 3 personnes

Gîtes pêche : 2 personnes

Pisciculteur : 2 personnes

Stand Fédération : 2 personnes

Autres :

Publicité/ communication

Lien centenaire

Histoire pêche/étang des Forges

Unité de secours (UMDPS)

France Bleu

Est Républicain

D'autres animations pourront se mélanger à la pêche comme les Draglione Ladies (Belfort Canôé), navigation en bateau.

Au vu des diverses animations et stands, nous estimons qu'il faudra mobiliser au moins 52 bénévoles pour cette journée. Nous devons donc dès à présent faire le tour de nos réseaux de façon à rechercher les personnes souhaitant participer à cette belle manifestation qui mettra en valeur notre passion auprès du grand public

Synthèse du brainstorming

Fin de réunion à 19h30

Plusieurs réunions s'en sont suivies pour l'organisation de la Fête de la pêche

Réunion du 29.09.2022

18 heures – Ouverture de la séance

Membres du CA : Serge Philemon, Jacky Duvin, Daniel Pastori, Nicolas Jardot, Emmanuel Mauvilly, Yves Novier, Pascal Guittard, Philippe Dupré, Olivier Chrétien, Thierry Luttringer, Cyril Dargelosse, Fabien Tirole

Absents excusés : Pascal Jardot, (pouvoir donné à Nicolas Jardot), Jean-Marie Lechenne et Yves Deschamp

1/ Bilan de la fête de la pêche

Une réunion de synthèse aura lieu le mardi 4 octobre à 18h à la fédération avec tous les participants aux réunions de préparation

1- Points positifs	2- Points sensibles
70 bénévoles engagés	Plusieurs bénévoles n'étaient pas inscrits
Stands bien tenus	Stand AAPPMA dégarni
Nombreux participants malgré un temps glacial	Présence d'un gros nid de guêpe
Zone idéale pour cette fête	Les poissons en résine non présentés
Présentation appréciée de tous	Un barnum VMC cassé
VMC a apporté une aide considérable	Sono pas top
Succès du questionnaire et goodies	Manquait une banderole d'accueil
Tickets repas et boissons offerts	Certains intrus avaient des tickets
Visite d'élus (Mrs Bouquet / Constantakatos)	

Olivier Chrétien précise qu'il sera absent pour cette réunion.

Serge Philemon explique que suite à un Barnum qui a été cassé et qui appartenait au CSE VMC/RAPALA. La fédération a fait marcher l'assurance et la franchise s'élève 107€. Après accord avec VMC, le barnum sera désormais la propriété de la Fédération.

E. Mauvilly explique qu'il manquait de l'affichage pour indiquer l'emplacement exact de la manifestation. Serge Philemon regrette la faible affluence sur le stand des Drag'lionnes sûrement lié à l'excentration de cette animation située côté base nautique.

Dépenses : 7 487 €

Recettes : 10 367 € en attente de subventions (voir ci-dessous)

Dépenses :

Achats de matériel VMC = 5 495€

Location photomaton + affiches + unité de secours = 1 292€

Repas = 700€

TOTAL = 7 487€

Recettes :

Demandes de subventions

FNPF (matériel) = 2 321€

FNPF (fête) = 4 746€ (700€ de repas à retirer car non pris en compte par la FNPF)

Crédit mutuel = 800€

CD90 = 3 200€

TOTAL = 10 367€

Attention, à ce jour aucune subvention n'a été versée et rien ne garantit qu'elles aboutiront.

2/ Restitution AG EHGO du 11 septembre 2022 à Niort

- Diffusion du compte-rendu au CA et salariés le 15/09/22
- Annonce augmentation CPMA de 1€
- Le président tranchera sur l'augmentation de la carte interfédérale en accord avec les autres structures réciprocitaires
- La carte « Majeure » varie de 70 à 83€ (78,40€ dans le Territoire)
- La TVA pour les pisciculteurs va passer de 5,5 à 20%
- Exigences syndicat employés pour augmenter les salaires de 3,5 à 4%
- Embauche à venir d'un animateur FNPF en lien avec les Associations Régionales
- Les DDT ne peuvent pas imposer les quotas cormorans à zéro puisque l'arrêté ministériel n'est pas encore sorti
- Formation des élus via nos Associations Régionales avec possibilité de se faire subventionner

3/ Restitution AG FNPF du 18 septembre 2022 à Paris

- Diffusion du compte-rendu au CA et salariés le 21/09/22
- Dernier mandat de Claude Roustan
- Validation augmentation CPMA de 1€
- La carte interfédérale va passer à 105€ à nous de voir prix carte « Majeur »
- Bénéfice exceptionnel de 2,5M€ (actions non réalisées)
- Un séminaire du CA FNPF va se tenir pour aborder la réorganisation de nos structures
- Modification du site cartedepeche.fr => formation à venir d'ici fin d'année
- FNPF vent debout contre l'arrêt des tirs cormorans et les dérogations pour les moulins (continuité écologique non respectée)
- Bancarisation des données des pêches électriques via SIPECHE

78.40 € + 1 € au niveau national soit 79.40€

Le CA valide et afin d'uniformiser le prix des cartes de passer la carte départementale à 80€ pour 2023. (Quote-part de 0.60€ d'augmentation).

Après débat, plusieurs administrateurs proposent de verser directement les 0.60€ aux AAPPMA pour la carte départementale, ainsi chaque AAPPMA touchera 20.60€ sur chaque carte départementale à 80 €.

4/ Vidange Malsaucy

Réunion préalable avec Laurent SARRAZIN / CD90 sur l'organisation de cette vidange

Dates à confirmer soit les 17 et 18 Novembre 2022 soit les 24 et 25 Novembre 2022

Devis initial était à 10 741,25€ avec tri vient d'être revu à 8 050€ (plus de tri)

Objectif destruction totale de tous les poissons présents destinés à la méthanisation !!! Attendons un écrit qui nous couvre pour cette action (vu avec DDT)

Aucune dérogation ne sera tolérée pour récupérer du poisson vivant ou mort

Importance de bien communiquer en amont afin d'éviter de se retrouver au cœur d'un scandale (exemple des silures abattus à coup de pioche dans le midi)

Il y aura aussi le petit Malsaucy à faire !!! Au total 16 personnes vaillantes pour pêcher et porter les bassines

E. Mauvilly explique que la nouvelle équipe n'a pas validé la décision de cette pêche. Cette pêche est intolérable et insupportable pour nous protecteur de nos milieux et véhiculera une mauvaise image de nos associations sur le Département.

Serge Philemon explique que ce point avait été abordé lors de la sollicitation du département.

Fabien Tirole n'approuve pas une extermination du peuplement piscicole

Olivier Chrétien ne comprend pas pourquoi le fait de faire cela changera t'il quelques choses pour le futur et le devenir du Malsaucy.

Serge Philemon explique que la fédération n'a pas remis de poissons depuis 2019 jour de la dernière vidange. Par contre, des carpes ont entre-temps été introduites par des tiers en provenance de la Courbe Chaussée et se sont avérées malades.

Vu les débats qui s'intensifient, le Président demande de prendre une décision et de voter pour ou contre la vidange du Malsaucy.

3 abstentions et 9 contre

Le Conseil d'administration vote donc contre la participation de notre fédération à cette vidange du Malsaucy dans le but de tuer les poissons.

5/ Demande des Salariés

Demande de Céline Desvignes

Bénéficiaire du même montant d'indemnités km que les bénévoles soient 0,575€ / km au lieu des 0,5€/km actuels + aménagement temps de travail (réduire le nombre de jours sur FD surtout les mardis et vendredis ; la 1ère demande est acceptée à l'unanimité du conseil d'administration de faire bénéficier Céline Desvignes d'un montant d'indemnités km à 0.575€/km sur la base de son forfait.

Le conseil d'administration ne valide pas la demande d'aménagement pour le moment.

Demande de clarifier la prise en charge ou non des repas lorsque nos salariés sont en déplacement ou en réunion sur la journée complète (définir les règles) ; le président après avoir expliqué les modalités demande au CA sa position pour une prise en charge des repas lors de missions ou déplacements. (Les conditions d'attributions seront définies et présentés en CA)

Avis du Conseil d'administration : adopté par 12 voix pour et 1 contre.

Le président demande de fixer un plafond. Après débats, un plafond de 20 € est proposé.

Avis du conseil d'administration : adopté à 9 voix pour, 3 abstentions et 1 contre.

Demande prime 30€ sur la journée en déplacement hors Territoire

Le conseil d'administration refuse à l'unanimité la demande de prime à 30€.

Augmentation salariale

Le président a confirmé qu'il n'y en aurait pas plus que ce qui avait été attribué en début d'année (+1%) par contre il avait ouvert la voie au versement d'une prime « Macron » en fonction des résultats liés à l'obtention d'un niveau de subventions en relation avec le budget fixé (soit au moins 100k€).

Le conseil d'administration ne valide aucune augmentation salariale pour le moment et ce jusqu'à nouvel ordre.

6/ Investissements

1- Broyeur

Réception le 15 septembre dernier et présentation à la fête de la pêche aux participants et aux élus.

Rappel financement :

Coût investissement = 24 112,80€
Subvention CCVS = 2 507€
Subvention CCST = 3 663€
Subvention Grand Belfort = 9000€
Subvention CD90 = 5000€
Subvention FNPF = 10 000€
TOTAL SUBVENTIONS = 30 170€

Soit une marge de 6057.20 € lorsque toutes les subventions seront versées.

Effectuer une formation des administrateurs.

Faire un registre d'utilisation afin d'avoir un suivi

2- Vente du Queue de Chat

Enfin des nouvelles de la SODEB pour organiser une visite sur le terrain avec le CD90.

Mise à jour de notre prix de vente qui avait été fixé il y a 2 ans ?

3- Achat d'un autre plan d'eau

Comme voté en AG, l'argent récupéré doit servir à financer un achat en relation avec la pêche
Opportunité d'acheter les plans d'eau situés à l'entrée de Frais côté Foussemagne (110k€ à confirmer)
=> qu'en pense le CA sachant qu'il faut évaluer au préalable le domaine (classement des plans d'eau, état digues, moines, places de stationnement, ...)?

Après vérification, ces plans d'eau ont très peu de profondeur et sont destinés à disparaître avec la déviation de Frais qui devrait passer par là.

4- Achat d'un simulateur

Au regard du succès des simulateurs présentés lors de la fête de la pêche, cet investissement semble inéluctable (voir offre promotionnelle reçue)

5- Matériel de pêche

En amont de la fête de la pêche, nous avons réalisé l'achat de matériels VMC au prix préférentiel (4 float tubes, 4 waders, 8 cannes et moulinets, leurres, tresses, bagagerie, 4 vestes, consommables, ...)

6- Contrat informatique / téléphonie / Copieur

Réunion avec PARITEL /SIGEC le 22/09 dernier

Présentation offres et matériel correspondant pour un contrat sur 5 ans avec matériel acquis en fin de contrat ; PARITEL nous rachète le solde d'un an de contrat à PROCOM soit environ 4 000€

Situation actuelle Proposition

Suivi Aucun suivi de PROCOM 2 visites par an + maintenance annuelle (copieur)

Copieur 0,007€/ copie NB et 0,07€ couleurs 0,005€/ copie NB et 0,05€ couleurs

Standard Modèle dépassé Gestion 3 appels simultanés et possible sur PC

Ordinateurs Modèles en fin de vie DELL latitude 3330 (valeur 1175€) 8Go de mémoire vive processeur I5

Tarifs 427€ HT / mois 403,5€ HT / mois

Le Conseil d'administration ne valide pas ces offres et souhaite unanimement finir le contrat Procom.

7/ Questions diverses :

Fabien Tirole précise que l'AAPPMA Bourogne ne reprendra pas l'emprunt 9 pour 2023 ; il souhaiterait une indemnisation pour le poisson mis durant les 4 dernières années.

Serge Philemon lui demande un temps d'analyse et de réflexion et reviendra vers lui.

Nicolas Jardot exprime son souhait de gérer l'emprunt 9 pour l'AAPPMA Belfort-Bavilliers afin de développer un parcours 100% carnassiers

Divers :

Décès du Vice-Président de la FD70 : Renaud LATRONCHETTE à 57 ans

Marc HANNOTIN va recevoir du préfet, le grade de Chevalier de l'Ordre du Mérite Agricole. La cérémonie se déroulera le mardi 08 Novembre 2022 à 11h30 en préfecture. En raison de l'absence ce jour-là du Président pour raison professionnelle, Jacky Duvin se propose de le remplacer.

ARP 2023 => la DDT et l'OFB nous confirment que c'est à nous de nous positionner sur la taille de la truite fario à 25cm sur Giromagny et Lepuix !?!

Le CA valide donc la taille de la truite fario à 25 cm mini pour les AAPPMA non réciprocityaires.

Fin des débats à 21 h50

Réunion du 13.10.2022

Membres du CA :

Serge Philemon, Jacky Duvin, Daniel Pastori, Nicolas Jardot, Emmanuel Mauvilly, Yves Novier, Philippe Dupré, Jean-Marie Lechenne, Fabien Tirole, Thierry Luttringer, Pascal Guittard

Absents excusés :

Pascal Jardot, (a donné procuration à Nicolas Jardot), Yves Deschamp, (a donné procuration à Philippe Dupré), Olivier Chrétien, Cyril Dargelosse,

Ouverture séance 18h00

Le Secrétaire fait lecture du compte-rendu en date du 29 septembre 2022.

Le Conseil d'administration valide à l'unanimité le compte-rendu

1/ Malsaucy

Rappel présentation du CA FD90 du 29 septembre 2022

☑ Réunion préalable avec Laurent SARRAZIN / CD90 sur l'organisation de cette vidange

☑ Dates à confirmer soit les 17 et 18 Novembre 2022 soit les 24 et 25 Novembre 2022

☑ Devis initial était à 10 741,25€ avec tri vient d'être revu à 8 050€ (plus de tri)

☑ Objectif destruction totale de tous les poissons présents destinés à la méthanisation !!! Attendons un écrit qui nous couvre pour cette action (vu avec DDT)

☑ Aucune dérogation ne sera tolérée pour récupérer du poisson vivant ou mort

☑ Importance de bien communiquer en amont afin d'éviter de se retrouver au cœur d'un scandale (exemple des silures abattus à coup de pioche dans le midi)

☑ Il y aura aussi le petit Malsaucy à faire !!! Au total 16 personnes vaillantes pour pêcher et porter les bassines

Que s'est-il passé depuis ce CA du 29/09 ?

30/09/22 => information du CD90 et services de l'état quant à notre refus

03/10/22 => Réaction immédiate de Mr Florian BOUQUET

04/10/22 => Intervention de Mr le préfet pour trouver une solution

05/10/22 => Contact avec Mr le directeur de la DDT pour nous assurer de leur volonté de trouver une issue à ce dossier en facilitant les contraintes administratives

07/10/22 => Invitation VMC au vernissage à la maison du peuple des entreprises centenaires : échanges avec président CD90 et Mr le Préfet qui confirment leur volonté de trouver un compromis

10/10/22 => échanges entre services DDT / CD90 et DDETSPP pour mettre en place une réunion

12/10/22 => réunion à la DDT avec CD90 et DDETSPP

Synthèse réunion du 12/10/22 à la DDT

Participants :

Mme DECKER / DDT et Mr FABBRI / directeur DDT (en introduction)

Mr LECLERC / Directeur adjoint DDETSPP

Mr EVRAS / Technicien DDETSPP

Mme VERNIER / Directrice environnement CD90

Mr SARRAZIN / technicien Environnement CD90

Mr CUCHE / responsable environnement CD90

Marc HANNOTIN et Serge PHILEMON / FD90

Rappel des faits :

1. Les carpes (et carassins) ont été touchés par le virus KHV => très forte mortalité constatée en septembre 2021
2. Le plan d'eau a fait l'objet de contraintes sanitaires imposant entre autres une désinfection systématique du matériel de la base nautique après chaque utilisation
3. Deux réunions se sont déroulées entre les services concernés (la dernière a eu lieu le 08/06/22) afin de déterminer les conditions de retour à la normale du plan d'eau à partir d'une étude réalisée par un vétérinaire spécialisé
4. Lors de la réunion du 08/06/22, il a été décidé de choisir l'option : destruction de l'ensemble des poissons par méthanisation alors que l'autre option qui consistait à sauver les autres espèces était jugée trop contraignante du fait d'absence de plan d'eau pouvant les accueillir (eau close sans poissons présents).

Evolution des positions :

1. En cours de réunion, nous avons fait appel au vétérinaire aquacole pour préciser les conditions liées à l'accueil du poisson
2. Ce vétérinaire confirme que l'option qui consiste à sauver les poissons est toujours valable :
 - ☑ OK pour les mettre dans un plan d'eau en dérivation (sans poissons ou à minima sans carpes / carassins)
 - ☑ Les poissons pourront y être stockés en quarantaine le temps que le Malsaucy soit désinfecté (3 mois maxi)
 - ☑ Après cette période, remise en eau du Malsaucy

Organisation :

☑ Vidange du Malsaucy les 17 et 18 novembre 2022 (et / ou les 24 et 25/11)

☑ Installation de postes de désinfection à l'entrée et sortie du site de pêche

☑ La route et le sentier qui mènent à la zone de pêche sera complètement interdit à toute circulation (voitures / piétons) et présence permanente d'un cordon de sécurité à chaque extrémité

- ☒ Tri du poisson pour écarter comme d'habitude les poissons-chats et perches-soleil ainsi que les éventuelles carpes et carassins encore présents
- ☒ Pour les carpes et carassins, il est prévu de les placer au fur et à mesure dans une bassine contenant un produit létal
- ☒ L'équarrisseur récupèrera les poissons nuisibles et contaminés en fin de chaque journée pour les amener au SERTRID à Bourogne afin d'y être incinérés
- ☒ Transfert de toutes les autres variétés de poissons vers le Queue de Chat
- ☒ Il faudra séparer les loches d'étang car le CD90 les mettra dans une mare exempte de tous poissons en attendant la désinfection du Malsaucy
- ☒ Interdiction formelle aux bénévoles d'avoir un seau pour récupérer des vifs par contre nous pourrons prendre les écrevisses pour les manger
- ☒ Attention au transport car nous serons obligés d'appeler à l'aide toutes nos structures (FD, AAPPMA, autres...) car Beaume refuse de prendre le risque de contaminer son exploitation
- ☒ Une fois les poissons placés dans le Queue de Chat, il nous faudra les nourrir le temps que le CD90 veuille en récupérer (1 tonne maxi alors que l'on s'attend à une pêche de 10 à 15T)
- ☒ Nous aurons ensuite la possibilité de déplacer ces poissons vers des plans d'eau à condition que ceux-ci ne contiennent ni carpes ni carassins
- ☒ Nous avons demandé un arrêté à la DDT pour rappeler toutes les règles liées à cette vidange ce qui nous protégera en cas d'attaques (animalistes, réseaux sociaux, ...)
- ☒ Le CD90 se charge de la communication amont auprès des médias
- ☒ La vidange du Malsaucy a commencé dès aujourd'hui (inquiétudes sur le système de vidange inutilisé depuis 2019)
- ☒ Les vidanges du Malsaucy se feront à peu près tous les 3 ans
- ☒ Si accord de notre CA, nous devrons revoir notre devis Ensuite ...
- ☒ Rappelons que le Président aura un entretien à la Jonxion avec la SODEB le 27/10 pour préciser la vente du Queue de Chat
- ☒ Nous devons confirmer la décision de notre CA aux intervenants dès demain
- ☒ Attention à notre communication interne afin d'assurer la plus grande discrétion, notamment sur les dates de la pêche

2/ Questions diverses

Lors de ce Conseil d'Administration, il est indiqué que les salariés sont amenés à participer à des réunions : (DDT, collectivités territoriales) sans que nous en soyons prévenus.

Un rappel sera fait afin que le président (ou le bureau) en soit préalablement informé.

Le Conseil d'administration demande un engagement fort de la part du Conseil

Départemental du Territoire de Belfort afin d'avoir un traitement en profondeur concernant ce dossier.

Après de nombreux débats, le Conseil d'Administration souhaiterait savoir si le Département s'est renseigné sur les 8 autres cas similaires connus en France et comment ces cas ont été éradiqués ?

Le Conseil d'Administration demande une mise en charge de 20 à 50 kg de carpes afin de constater ou pas leur contamination au contact des poissons pêchés dans le Malsaucy pendant ces 3 mois en cohabitation sur le plan d'eau du Queue de Chat.

Le président fédéral intervient en précisant que la Fédération Départementale du Haut-Rhin (68) s'est d'ores et déjà proposée pour venir nous épauler pour cette pêche.

Le Conseil d'Administration demande au Président par le biais d'une convention de demander au Conseil Départemental de récupérer la gestion piscicole sur ce plan d'eau afin d'y effectuer une vidange tous les 2 ans maximum. Le but étant d'obtenir l'agrément sanitaire afin que le poisson pêché puisse être vendu ensuite aux associations agréées de pêche du Territoire de Belfort pour la survie financière de celles-ci et la pérennité et le maintien du loisir pêche sur notre Département.

Le CA demande une convention ferme avec le département

Vote du CA sous réserve que toutes nos revendications soient prises en compte et que cela soit signé avant la vidange.

Vote 1 « abstention », 12 « pour »

Faire plan financier

Sous Réserve :

Vidange : 40 bénévoles

CD90 : Matériel de désinfection, barnum, produit létal

Prestation vidange (40 bénévoles, repas, transports FD, carburant, salariés coût)

Queue de chat : nourrissage + 50 kg de carpes

Analyse des carpes après 3 mois

Transport + frais de vidange (repas + carburant)

Convention Malsaucy

Exploitation, vidange

Demander l'agrément sanitaire

Le CA demande à quel moment auront lieu les formations des élus ?

Lors de la prochain CA régional prévu le 21/10 à Dijon, Serge Philemon a été sollicité pour faire la synthèse des formations proposées par la FNPF sur le fonctionnement d'une fédération ou d'une AAPPMA. L'idée étant de déployer ces formations dans chaque département et il souhaiterait que tous les présidents et trésoriers puissent y participer.

Le CA demande si on a un retour de Monsieur Vieillard (VMC Pêche) concernant la fête de la pêche.

Le président nous informe que suite aux demandes de subventions, voici les 1ers retours :

3200 € demandé au CD90, 1500€ ont été versés.

VMC a versé 3000€

+800 € Crédit Mutuel dans le biais de l'achat de matériel de pêche.

Nous attendons encore la validation de la FNPF sur nos 2 dossiers présentés.

Le Conseil d'Administration remercie le CD90 et VMC Pêche pour leurs aides et leurs soutiens.

Fin de séance 20h15

Réunion du 24.11.2022

18 heures – Ouverture de la séance

Membres du CA :

Serge Philemon, Jacky Duvin, Daniel Pastori, Nicolas Jardot, Yves Novier, Pascal Guittard, Philippe Dupré, Pascal Jardot, Jean-Marie Lechenne, Olivier Chrétien, Fabien Tirole, Thierry Luttringer

Absents excusés :

Yves Deschamp (procuration Philippe Dupré), Emmanuel Mauvilly (procuration Olivier Chrétien)

Absents non excusés : Cyril Dargelosse,

Le compte-rendu du conseil d'administration du 13 octobre est adopté à l'unanimité.

1/ Bilan pêche Malsaucy

☒ Validation par le CD90 de notre devis à 20 832€

☒ 3 jours de vidange

☒ 40 bénévoles

☒ 4 fédérations mobilisées (90 – 68 – 70 et 71)

☒ 4 véhicules (2 camions et 2 pick up)

☒ 10 salariés du CD90 (gestion bassin légal, suivi vidange, qualité eau, sécurité)

☒ 7 500kg de poissons sauvés (gardons, tanches, perches et brochets)

☒ Rechargement du Queue de Chat avec 1 660kg

☒ Alevinage des canaux, des plans d'eau FD90 et toutes commandes AAPPMA honorées (hors brochets et sandres)

Au moins 6 000kg de carpes et carassins sacrifiés ainsi qu'une bonne quantité de poissons-chats et de perches soleil. Le président présente la répartition des poissons sauvés et qui ont pu être alevinés sur les lots de pêche fédéraux et des AAPPMA qui ont passé commande

Jean-Marie Lechenne revient sur le fait qu'il avait été dit au dernier CA de signer une convention avec le département afin de récupérer la gestion piscicole du Malsaucy.

Serge Philemon explique que le sujet est beaucoup plus compliqué. Néanmoins le département fera systématiquement appel à nos services pour les vidanges qui devraient se faire tous les 2 ou 3 ans maximum.

Jean-Marie Lechenne n'est pas d'accord sur la répartition des poissons lors de cette vidange et qu'il n'y a pas d'équité entre les AAPPMA.

Nicolas Jardot ne comprend pas son désaccord concernant cette répartition et lui rappelle que chaque association a reçu un bon de commande pour passer commande de poissons.

Serge Philemon rappelle le déroulement de cette pêche. La priorité était de remettre 1 500 kg de poissons au Queue de Chat pour les remettre au printemps au Malsaucy, aleviner tous les lots fédéraux et après essayer d'honorer les commandes des AAPPMA.

Le président explique aussi que l'AAPPMA de Belfort-Bavilliers a pris la décision de faire un don en numéraire à la fédération vis-à-vis du poisson commandé et il les en remercie.

Il explique que l'AAPPMA La Plongeotte (Delle-Joncherey) ainsi que Trévenans feront de même.

Bilan financier Malsaucy :

- RECETTES

20 832€ facturation en cours (reste pêche électrique du fossé)

- DEPENSES

Camion FD71 => 2 700€

Auberge du Lac => 3 489€

Véhicule AAPPMA68 => 100€

Apéritif => 126€

- BÉNÉFICE = 14 417€

2/ Formation / utilisation du broyeur

☒ 15/09/2022 : réception du broyeur

☒ 17/09/2022 : présentation à la fête de la pêche aux participants et aux élus

☒ 23/11/2022 : formation utilisation et maintenance à Alain et Daniel par le prestataire RABAUD au Queue de Chat

☒ Les 06/07/14-12 : 3 demies journées sur la Saint Nicolas à Fontaine avec Unicité et bénévoles

☒ 03/12/2022 : première utilisation par AAPPMA Belfort / Bavilliers pour entretien carpodrome (participation Alain pour mise en route ?)

☒ 09/12/2022 : formation à l'ensemble du CA à la pisciculture AAPPMA Giromagny

Le président demande au CA de définir les modalités d'utilisation (réfèrent ? location ? Essence ?)

Le Conseil d'administration valide les décisions suivantes :

1. Alain Geoffroy est le réfèrent du broyeur

2. La location du broyeur est fixée à 10 €/heure pour les AAPPMA

3. Le broyeur aura le plein avant utilisation, le complément essence en fin d'utilisation sera pris en charge par l'AAPPMA.

1.2 REUNION DES PRESIDENTS

Réunion en date du 20 mai 2022

Ouverture de la séance à 18 heures

Présidents ou représentants des AAPPMA :

ANJOUTEY : Emmanuel Mauvilly (Président)

BELFORT : Nicolas Jardot (Président), Daniel Pastori (Vice-Président), Pascal Jardot (administrateur)

BESSONCOURT : Rolland Jacques (Trésorier), Jacky Duvin (administrateur)

BOUROGNE : Fabien Tirole (Président)

CHEVREMONT : Julien Voisin (Trésorier), Olech Davy (Vice-Président)

COURTELEVANT : Christian Mudry (Président)

FOUSSEMAGNE : Absent

FLORIMONT : André Jobin (Président), Jean-Marie Lechenne (Secrétaire)

GIROMAGNY : Yves Novier (Président), Thierry Luttringer (Vice-Président)

LEBETAIN-DELLE-JONCHEREY : Pascal Guittard (garde-pêche), Serge Philemon (Président)

LEPUIX : Julien Colin (Président)

MONTREUX-CHATEAU : Eric Ménétré (Président)

MORVILLARS : Absent

RECHESY : Kleiber André (Président)

TREVENANS : Absent excusé

Membres du CA :

Serge Philemon, Jean-Marie Lechenne, Jacky Duvin, Daniel Pastori, Nicolas Jardot, Emmanuel Mauvilly, Pascal Jardot, Fabien Tirole, Yves Novier, Thierry Luttringer, Pascal Guittard

Absent : Olivier Chrétien, Philippe Dupré, Yves Deschamp (excusé), Cyril Dargelosse

1/ Partenariat VMC / RAPALA

Suite au mail envoyé à tous les présidents d'AAPPMA et aux membres du CA, une visite est organisée sur le site VMC de Morvillars, ainsi que du showroom RAPALA de Bourogne le vendredi 10 juin. A ce jour 23 participants sont inscrits.

2/ Organisation Fête de la pêche / Partenariat VMC-RAPALA

A la demande de Monsieur Viellard pour fêter les 100 ans du Territoire de Belfort et de valoriser le loisir pêche, une grande journée d'animation est prévue le samedi 17 septembre. (Fête de la pêche). Le site de l'Étang des Forges a été retenu.

Les présidents d'AAPPMA seront sollicités par la fédération afin d'apporter des idées sur cette manifestation dans un 1er temps puis d'autres réunions auront lieu avec la société VMC.

3/ Assemblée Générale FD90

Pour rappel, l'assemblée Générale de la Fédération aura lieu le 04 juin 2022 à 15 heures à la mairie de Giromagny (salle du conseil). Merci à l'AAPPMA de Giromagny de nous accueillir.

4/ ARP 2023

Position DDT/Fario

☒ Refus de notre demande de passer la taille de capture des farios de 30 à 25cm

☒ Va à l'encontre de la simplification de la réglementation

☒ On ne peut pas s'appuyer sur le PDPG car il n'existe pas

☒ Un ARP ne doit pas être modifié tous les ans

☒ Revoir notre demande après les élections de mars

Le président a indiqué à la DDT de travailler sur le PDPG dès que possible mais des dossiers de l'Agence de l'eau sont en cours d'instruction et la priorité est donnée à ces dossiers au vu des retombées financières attendues.

La DDT indique un manque de rapports factuels permettant l'amélioration des populations de farios.

La DDT insiste sur le fait que la truite Fario est classé liste rouge au niveau national. Il souligne également une absence justificative pertinente de placer ces ruisseaux en réserve et qu'il n'y a aucune preuve d'existence de baux pour chacun d'entre eux.

Pourquoi les AAPPMA concernées par la demande de modification de la taille qui sont non réciprocaires ne modifieraient pas simplement leur réglementation sans passer par un ARP ?

JM Lechenne demande si un arrêté préfectoral impose les baux de pêche et droit d'usage ?

Une réponse sera apportée.

Position DDT / Brochet

☒ Le brochet est sur liste rouge des espèces à protéger

☒ Risque de blesser ou tuer des brochets en cas de pêche au vif ou au poisson mort

☒ Voir s'il n'existe pas des modes de pêche moins discriminantes pour prélever les silures

Position ddt / réserves

AAPPMA BELFORT / BAVILLIERS (Douce)

Absence d'argumentaire apporté

AAPPMA MONTREUX-CHÂTEAU (St Nicolas)

- Délimitation de la zone à mettre en réserve non transmise

- Absence d'argumentaire apporté

La fédération a demandé aux salariés de donner leur avis sur la truite ainsi que sur le brochet ; voici leurs analyses :

☒ Connaître les populations des truites,

☒ Importance de continuer les repeuplements et voir les résultats du bureau d'études Téléos qui a réalisé l'an dernier des pêches sur la bourbeuse,

☒ Fenêtre de capture du brochet et des truites,

- ☒ La réglementation est là pour protéger la ressource
 - ☒ Remettre les parcours truites en place afin de concentrer les pêcheurs sur des lots bien précis.
 - ☒ Sur 92 fédérations, 28 fédérations ont passé au moins 1 lot de pêche avec une taille minimale de capture pour la truite à 30 cm,
 - ☒ 6 fédérations ont fixé la taille à 30 cm pour la truite sur l'ensemble de leur département,
 - ☒ 1 fédération est au-delà de 30 cm pour la truite,
 - ☒ 2 fédérations ont instauré une fourchette de capture : (de 20 à 25 cm) et l'autre (de 25 à 35 cm)
- Proposition d'une fourchette de capture pour le brochet (60-80)

Pascal Jardot demande qu'est-ce qu'on fait pour les cormorans ?

Le président indique qu'Alain était justement en réunion lundi à la DDT à ce sujet.

La LPO qui y participait également est contre la régulation et a réussi à faire réduire les tirs sur les eaux libres de 60 à 30 cormorans, 0 tir sur les étangs des AAPPMA

La situation du cormoran devient effectivement de plus en plus préoccupante.

Vu que le débat sur la taille de 30 cm pour les truites et du brochet ne se réglera pas ce soir, le président informe que les gouttes initialement demandées en réserve seront en pêche électrique avec les stagiaires afin de faire un état des lieux. (Girromagny, Lepuix, Etueffont et sud territoire).

Le président lance un appel aux idées de préservation.

Emmanuel Mauvilly explique qu'il faut faire les pêches électriques sur des secteurs bien précis et non sur des futures réserves.

Serge Philemon sollicite les présidents des AAPPMA afin de faire un sondage sur ces points auprès de leurs adhérents. Retour des réponses fin juin 2022.

Le président va se renseigner si un règlement intérieur d'une AAPPMA non réciproitaire peut être différent des éléments d'un ARP.

Pascal Guittard explique que l'ouverture du Brochet fin avril puis du Sandre le 1er juin est une aberration.

Le président explique qu'effectivement cette problématique ne permet pas une protection optimale du sandre, est que si nous voulions mettre le brochet en ouverture au 1er juin, cela coûtera en pénalité à la fédération 3 000€ par semaine.

Fin de séance 20h

8. RAPPORT D'ACTIVITES DES AAPPMA

En collaboration avec les services de la DDT, le rapport d'activités des AAPPMA pour 2022 a été envoyé à chaque AAPPMA ; la date limite des retours était fixée au 26 février 2023.

Tous les rapports ont été reçus avant la date d'envoi de ce document ; ils pourront être envoyés par nos soins au service de l'environnement de la DDT, accompagnés des pièces justificatives demandées.

8.1 BILAN DES EMPOISSONNEMENTS

EMPOISSONNEMENTS DES RIVIERES DEPARTEMENTALES 2022									
AAPPMA	LIEU	DATE	ESPECE	STADE	QUANTITE	PROVENANCE	PRIX	PRIX TOTAL	
Anjoutey	La Madeleine	24/02/2022	Truite Fario	portion	140 kg	Pisciculture Beaume	1 166,83 €	1 167 €	
Belfort-Bavilliers	La Savoureuse	11/03/2022 et 14/04/2022	Truite arc	portion	290 kg	Pisciculture Beaume	1 407,37 €	4 343 €	
	La Rosemontoise				200 kg		970,60 €		
	La Douce				405 kg		1 965,46 €		
Bessoncourt	La Madeleine	15/01 10/03 11/04 18/05 13/10/2022	Truite arc Carpe	?	755 kg	Pisciculture Kohler	?	0 €	
					50 kg				
	Autruche								
Bourogne	Bourbeuse	?	Truite Fario	?	30 kg	?	?	?	
			Truite arc		150 kg				
			Carpe		450 kg				
Chevremont	Autruche / Meche	mars	Truite arc	Adulte	60 kg	Pisciculture Breuchin	768,68 €	3 591 €	
		avril			40 kg				
		juin			30 kg				
	Autruche	novembre	Carpe		200 kg	Pisciculture Beaume	1 882,52 €		
			Gardon		80 kg				
			Bochet		50 kg				
	La Madeleine	mars	Truite fario		60 kg	Pisciculture Breuchin	940,18 €		
					avril				40 kg
					juin				30 kg
Courtelevant	La Vendeline	25/02/2022	Truite fario	30 cm	70 kg	Pisciculture Kholer	539,11 €	1 617 €	
		29/04/2022			70 kg		539,11 €		
		10/06/2022			70 kg		539,11 €		
Faverois	La Covatte		Truite fario	portion	100 kg	Pisciculture Kholer	706,85 €	707 €	
Florimont	Vendeline		Truite fario	portion	60 kg	Pisciculture Kholer Beaume , Pisciculture Vescemont	2 673,72 €	2 674 €	
	Coeuvatte	30 kg							
	Covatte	270 kg							
Fousse-magne	St Nicolas	09/03/2023	Truite arc	portion	150 kg	Pisciculture Beaume	727,95 €	728 €	
Giromagny	Savoireuse	09/03/2022	Truite arc	Adulte	120 kg	Pisciculture Vescemont	1 680,00 €	7 000 €	
		15/04/2022	Truite fario		120 kg				
	La Madeleine	07/03/2022	Truite arc		60 kg		840,00 €		
		12/04/2022	Truite fario		60 kg				
	Rhome	08/03/2022	Truite arc		100 kg		1 400,00 €		
		14/04/2022	Truite fario		100 kg				
	Rosemontoise	08/03/2022	Truite arc		120 kg		1 680,00 €		
		15/04/2022	Truite fario		120 kg				
	St Nicolas	09/03/2022	Truite arc		100 kg		1 400,00 €		
		14/04/2022	Truite fario		100 kg				
J.D.T	Allaine	05/03/2022	Truite arc	Adultes	100 kg	Pisciculture Beaume	?	6 036 €	
		Truite fario	40 kg						
		11/03/2022	Truite fario		20 kg				
		Truite arc	230 kg						
		13/05/2022	Truite arc		100 kg				
		Truite Fario	40 kg						
	03/06/2022	Truite arc	30 kg						
	18/06/2022	Truite arc	100 kg		Malsaucy	0,00 €			
	Truite fario	10 kg							
	Gardon	203 kg							
	Covatte	18/11/2022	Perche		62 kg				
		Tanche	8 kg						
		Truite arc	100 kg		Pisciculture Beaume	?			
	Truite fario	40 kg							
	13/05/2022	Truite Fario	30 kg						
03/06/2022	Truite arc	100 kg							
Truite fario	40 kg								
Truite fario	50 kg								
L'Adour	05/03/2022	Truite fario	30 kg	Malsaucy					
	03/06/2022	Truite fario	25 kg						
Lepuix-Gy	Savoireuse	06/03/2022	Truite fario	30 cm	70 kg	Pisciculture Breuchin	487,41 €	1 414 €	
		10/04/2022			70 kg		502,18 €		
	Beucinière	06/03/2022			30 kg		208,89 €		
		10/04/2022			30 kg		215,22 €		
Montreux - CH	St Nicolas							?	
	La Madeleine							?	
Morvillars	L'Allaine	11/03/2022	Truite arc	portion	120 kg	Pisciculture Beaume	857,72 €	5 531 €	
		Truite fario	30 kg						
		25/03/2022	Truite arc		120 kg		857,72 €		
		Truite fario	30 kg						
		15/04/2022	Truite arc		120 kg		774,37 €		
		Truite fario	20 kg						
		13/05/2022	Truite arc		90 kg		705,80 €		
		Truite fario	30 kg						
03/06/2022	Truite arc	90 kg	705,80 €						
Truite fario	30 kg								
30/09/2022	Truite arc	120 kg	857,72 €						
Truite Fario	30 kg								
07/10/2022	Truite arc	130 kg	772,13 €						
Réchésy	Vendeline	10/03/2022	Truite arc	30 cm	60 kg	Pisciculture Kholer	297,51 €	1 680 €	
		28/04/2022	Truite arc		60 kg		297,48 €		
		19/05/2022	Truite arc		55 kg		272,75 €		
		21/07/2022	Truite Fario		60 kg		443,10 €		
		13/10/2022			50 kg		369,25 €		
Trevenans	Savoireuse				0			0 €	
							TOTAL	36 488 €	

EMPOISSONNEMENTS ETANGS 2022

AAPPMA	LIEU	DATE	ESPECE	STADE	QUANTITE	PROVENANCE	PRIX	PRIX TOTAL
Anjoutey	Etang Fredo	24/02/2022	CARPES	Adulte	140 kg	Pisciculture Beaume	502,18 €	847 €
			GARDONS		30 kg		189,90 €	
			Truite arc		30 kg		155,09 €	
Belfort-Bavilliers	Emprunts	27/10/2021	CARPES	3 ÉTÉS	200 kg	Pisciculture BEAUME	590,80 €	26 323,27 €
		19/11/2021	BROCHETS	3 ÉTÉS	50 kg		590,80 €	
		02/11/2021	SANDRES	3 ÉTÉS	30 kg		617,17 €	
		11/03/2022	TRUITES ARC	PORTIONS	60 kg		291,18 €	
		15/03/2021	GARDONS	3 ÉTÉS	100 kg		611,90 €	
	Gauthier	27/10/2021	CARPES	3 ÉTÉS	100 kg		295,40 €	
		15/03/2022	GARDONS	3 ÉTÉS	200 kg		1 223,80 €	
		22/10/2021	PERCHES	3 ÉTÉS	40 kg		405,12 €	
	Etang Adam	22/10/2021	TANCHES	3 ÉTÉS	60 kg		310,17 €	
		27/10/2021	CARPES	3 ÉTÉS	300 kg		886,20 €	
		19/11/2021	BROCHETS	3 ÉTÉS	80 kg		945,28 €	
		02/11/2021	SANDRES	3 ÉTÉS	70 kg		1 440,07 €	
		22/10/2021	PERCHES	3 ÉTÉS	60 kg		607,68 €	
		11/03/2022	TRUITES ARC	PORTIONS	70 kg		339,71 €	
		15/03/2021	GARDONS	3 ÉTÉS	300 kg		1 835,70 €	
	Etang Rouillon	27/10/2021	CARPES	3 ÉTÉS	100 kg		295,40 €	
		15/03/2022	GARDONS	3 ÉTÉS	50 kg		305,95 €	
	Etang Machard	22/10/2021	TANCHES	3 ÉTÉS	30 kg		155,08 €	
		27/10/2021	CARPES	3 ÉTÉS	200 kg		590,80 €	
		02/11/2021	SANDRES	3 ÉTÉS	20 kg		411,45 €	
		22/10/2021	PERCHES	3 ÉTÉS	40 kg		405,12 €	
		19/11/2021	BROCHETS	3 ÉTÉS	40 kg		472,64 €	
		15/03/2022	GARDONS	3 ÉTÉS	100 kg		611,90 €	
	Etang Beuque	27/10/2021	CARPES	3 ÉTÉS	100 kg		295,40 €	
	Etang Lechir	22/10/2021	TANCHES	3 ÉTÉS	70 kg		361,86 €	
		11/03/2022	TRUITES ARC	PORTIONS	70 kg		339,71 €	
		27/10/2021	CARPES	3 ÉTÉS	200 kg		590,80 €	
		15/03/2022	GARDONS	3 ÉTÉS	250 kg		1 529,75 €	
	Capière Ayeux	27/10/2021	CARPES	3 ÉTÉS	50 kg		147,70 €	
		11/03/2022	TRUITES ARC	PORTIONS	20 kg		97,06 €	
		15/03/2022	GARDONS	3 ÉTÉS	50 kg		305,95 €	
		22/10/2021	TANCHES	3 ÉTÉS	30 kg		155,08 €	
	Etang des Forges	02/11/2021	SANDRES	3 ÉTÉS	150 kg		3 085,87 €	
		08/11/2021	TANCHES	3 ÉTÉS	150 kg		775,42 €	
		08/11/2021	PERCHES	3 ÉTÉS	50kg		506,40 €	
		19/11/2021	BROCHETS	3 ÉTÉS	150 kg		1 772,40 €	
		15/03/2022	GARDONS	3 ÉTÉS	200 kg		1 223,80 €	
	Etang Bull	27/10/2021	CARPES	3 ÉTÉS	100 kg		295,40 €	
		15/03/2022	GARDONS	3 ÉTÉS	50 kg		305,95 €	
		19/11/2021	BROCHETS	3 ÉTÉS	25 kg		295,40 €	
Bourogne	Etang Lamponot	01/11/2022	Carpe	?	500 kg	?	?	
			Brochet		110 kg			
Fousseماغne	Champ Cayot	mars-22	Truite arc	PORTIONS	50 kg	Pisciculture Beaume	?	0 €
J.D.T	Etang du Barrage	05/03/2022	Truite arc	Portions	100 kg	Pisciculture Beaume	1 039,18 €	3 332 €
		07/05/2022		Grosses	100 kg		874,60 €	
		17/11/2022	Tanche	mélange	147 kg	Malsaucy	0,00 €	
			Perche		62 kg			
			Gardons		203 kg			
03/12/2022	Brochet	3 ÉTÉS	34 kg	Pisciculture Beaume	1 417,79 €			
	Carpe		215 kg					
Trévenans	Petit étang	08/03/2022	Truite arc	?	60 kg	Pisciculture Beaume	303,84 €	7 274 €
		14/05/2022			250 kg		1 337,21 €	
		03/06/2022			150 kg		778,99 €	
		06/10/2022			200 kg		1 188,33 €	
		22/02/2022			300 kg		1 104,00 €	
	22/02/2022	700 kg	2 562,00 €					
Grand étang	Carpe							
Federation	Etang Messie	18/11/2022	Tanche	3 ÉTÉS	114 kg	Malsaucy	0	0 €
			Gardon		35kg			
TOTAL							37 776 €	

8.2 COORDONNEES DES AAPPMA DEPARTEMENTALES

Societe	TITRE	NOM	Adresse	CP	VILLE	TELEPHONE	PORTABLE	MAIL
AAPPMA ANJOUTEY	Monsieur	MAUVILLY Emmanuel	7 Rue de la Plaine	90170	ANJOUTEY	03 84 54 71 44	06 44 16 38 67	lemanuanjou@orange.fr
AAPPMA BELFORT/BAVILLIERS	Monsieur	JARDOT Nicolas	11 Rue Joseph Perot	90300	VALDOIE		06 86 37 92 12	aappma.ladoucesavoureuse@gmail.com
AAPPMA BESSONCOURT	Monsieur	FULLERINGER Bernard	3 Rue des Tulipes	90160	BESSONCOURT		06 52 35 67 83	bernardmonique90@free.fr
AAPPMA BOUROGNE	Monsieur	TIROLE Fabien	14 Rue sous la Côte	90140	BOUROGNE		06 33 38 59 05	aappmalabourbeuse@gmail.com
AAPPMA CHEVREMONT	Monsieur	RICARD Guillaume	2 rue des Chenevières	90340	FONTENELLE		06 33 33 27 03	guits9087@gmail.com
AAPPMA COURTELEVANT	Monsieur	MUDRY Christian	6 Rue du Caporal Peugeot	90100	JONCHEREY		06 30 38 07 45	christian.mudry90@gmail.com
AAPPMA FLORIMONT	Monsieur	JOBIN André	2 Rue de Saint André	90100	FLORIMONT		06 58 88 72 63	
AAPPMA FOUSSEMAGNE	Monsieur	DARGELOSSE Cyril	9 Fg Saint Martin	90150	FOUSSEMAGNE		06 60 58 65 51	cyril.dargelosse@laposte.net
AAPPMA GIROMAGNY	Monsieur	NOVIER Yves	17 Bis rue de la Noye	90200	GIROMAGNY	03 84 29 59 43	06 44 96 25 80	aappmayvesnovier@gmail.com
AAPPMA LA PLONGEOTTE	Monsieur	PHILEMON Serge	16 Rue Ackermann	90100	DELLE	03 84 36 46 44	06 61 42 90 05	philemon.serge@neuf.fr
AAPPMA LEPUIX	Monsieur	COLIN Julien	14A Fg de Montbéliard	90100	DELLE		06 42 71 56 80	julien.colin90@orange.fr
AAPPMA MONTREUX -CHÂTEAU	Monsieur	MENETRE Eric	1B Rue du Chemin de Fer	90130	MONTREUX-CHÂTEAU	03 84 23 00 39	06 08 10 63 05	eric.menetre@wanadoo.fr pecheurs.montreux@gmail.com
AAPPMA MORVILLARS	Madame	SCHAUNER Nathalie	30 Rue de la Malbranche	90000	BELFORT		06 85 69 66 06	nathalie.schauner0569@gmail.com
AAPPMA RECHESY	Monsieur	KLEIBER André	1 Rue des Deux Puits	90370	RECHESY		06 15 45 23 19	dede.kleiber@gmail.com
AAPPMA TREVENANS	Monsieur	TAQUARD Guy	12 Rue de Trévenans	25600	DAMBENOIS		06 07 41 10 41	guy.taquard@wanadoo.fr

9. INTERVENTIONS DES PERSONNALITES

Le moment est venu de laisser la parole à nos invités.

10. REMERCIEMENTS A NOS BENEVOLES

*Nous vous
remercions
de votre attention*